



juin 2015

Rapport sur la gestion des déchets ménagers et assimilés 2013



Avec le soutien de



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

introduction



L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) suit la gestion des déchets ménagers et assimilés sur la région francilienne depuis plus de vingt ans. Ce suivi s'inscrit pleinement dans le contexte réglementaire actuel (PREDMA, lois Grenelle, Directive Cadre européenne) qui fixe de nombreux objectifs chiffrés en matière de réduction de la production de déchets ménagers et de diminution des quantités orientées en usines d'incinération ou vers les installations de stockage de déchets non dangereux. Le suivi réalisé par l'ORDIF offre des éléments de repère qui permettent de comparer, année après année, les résultats franciliens à ces objectifs afin d'identifier le chemin parcouru ou restant à parcourir.

Ce document dresse un bilan de la prise en charge des déchets ménagers et assimilés par le service public et propose un ensemble

d'indicateurs sur les quantités collectées, leurs modalités de gestion et leurs destinations de traitement. Il permet également de mettre à jour les connaissances portant sur l'organisation institutionnelle de la compétence déchet à l'échelle régionale.

Ce travail, mené en partenariat avec l'ADEME Île-de-France, le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93, a pu être réalisé grâce aux réponses des 211 collectivités franciliennes en charge de la collecte des déchets ménagers et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries publiques qui ont été enquêtées au cours de l'année 2014 sur les données 2013. Les informations qu'elles ont communiquées à l'ORDIF ont d'abord été saisies dans la base de données nationale SINOE® développée par l'ADEME, ont ensuite été exploitées par l'Observatoire et sont finalement restituées dans ce document. La plupart des informations non quantitatives transmises sont directement disponibles sur le site internet de SINOE® (www.sinoe.org).

Entre 2007 et 2010, ce rapport contenait systématiquement une partie dédiée aux filières REP. Cela permettait d'identifier l'impact de ces nouveaux systèmes organisationnels sur la prise en charge des déchets ménagers par le service public francilien. Depuis l'édition 2011, l'ORDIF a décidé de réaliser un document entièrement consacré aux filières REP afin de donner une meilleure visibilité au travail effectué sur ces dernières par l'observatoire. Le rapport REP reprenant les données 2013-2014 sera disponible sur le site internet de l'ORDIF, rubrique « publications », au cours du deuxième semestre 2015.

Enfin, si les indicateurs présentés dans ce document permettent de dégager les grandes tendances observées sur la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la région, ils ne mettent toutefois pas en évidence certaines « micro-réalités » et notamment :

- le périmètre à « géométrie variable » du service public d'élimination des déchets (acceptation des déchets non ménagers par exemple) ;
- l'importance de facteurs socio-économiques pouvant impacter la nature des déchets récupérés.

sommaire

Introduction	2
Sommaire.....	3
Synthèses	4
I. Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés.....	9
1 - L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « DÉCHETS »	10
2 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA COMPÉTENCE <i>COLLECTE</i>	10
3 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA COMPÉTENCE <i>TRAITEMENT</i>.....	12
II. La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France.....	15
1 - LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ.....	16
2 - LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION	18
III. Périmètre de l'enquête : les Déchets Ménagers & Assimilés.....	23
IV. Les Ordures Ménagères et Assimilés.....	25
1 - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	26
2 - LES EMBALLAGES (HORS VERRE) ET LES PAPIERS GRAPHIQUES.....	29
3 - LES EMBALLAGES EN VERRE	31
4 - LES BIODÉCHETS	34
5 - BILAN SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS.....	35
V. Les déchets occasionnels.....	39
1 - LES ENCOMBRANTS COLLECTÉS HORS DÉCHÈTERIE	40
2 - LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS HORS DÉCHÈTERIE	42
3 - LES DÉCHÈTERIES.....	44
4 - BILAN SUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS	48
VI. Bilan sur les déchets ménagers et assimilés.....	51
1 - TONNAGES COLLECTÉS EN 2013	52
2 - COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES.....	52
3 - ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES ENTRE 2000 ET 2013.....	54
4 - DESTINATIONS DE TRAITEMENT DES DMA EN 2013.....	55
VII. Conclusion & Annexes.....	59
Conclusion.....	60
Annexes	61
Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2014	63
Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2014	65
Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2014.....	68
Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2014.....	68
Glossaire	69
Tables	70



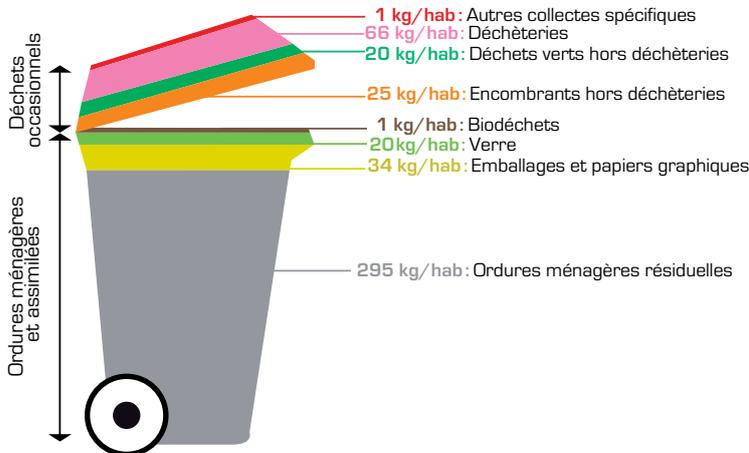
Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel qui dresse un bilan des quantités de déchets gérées en Île-de-France.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont composés :

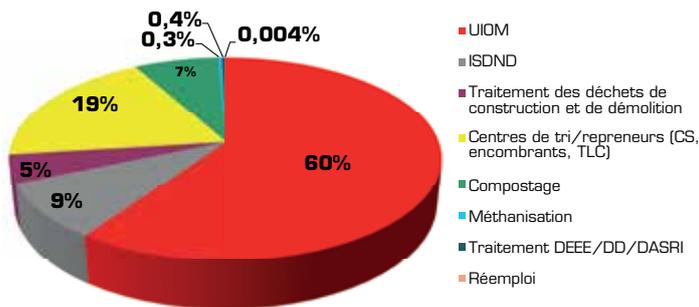
- **Des Ordures Ménagères et Assimilées (DMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages. Cela comprend également les déchets des professionnels qui peuvent être collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers ;
- **Des déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, DEEE, encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

En 2013, un francilien a produit 462 kg de DMA

Cela représente une baisse de 11 kg/hab par rapport à 2012, et de 45 kg/hab depuis 2000.

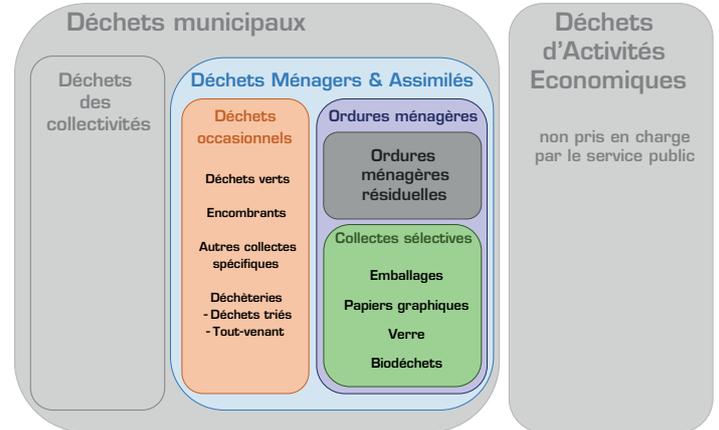


Destinations de traitement des DMA en 2013 : plus d'une tonne sur deux incinérée



Destinations de traitement des DMA en Île-de-France en 2013 (méthode Grenelle)

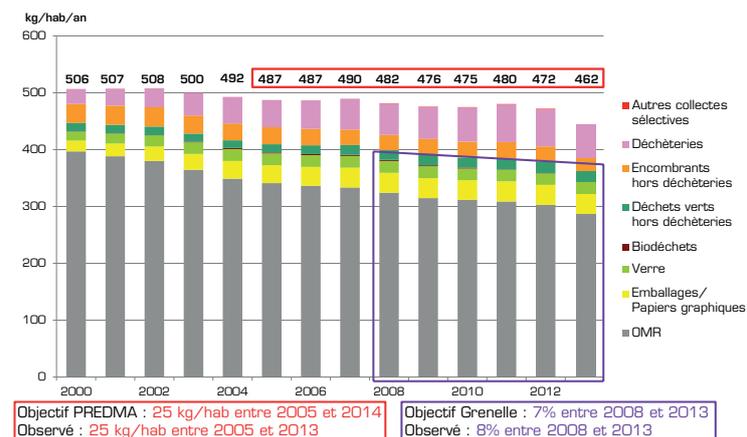
L'objectif Grenelle national préconise d'orienter 45% des DMA vers le recyclage d'ici 2015. En 2013, en Île-de-France, ce sont 27% qui ont été orientés vers cette voie.



? Quid des objectifs ?

L'objectif **Grenelle** visant à réduire de 7% la production d'OMA entre 2008 et 2013 à l'échelle nationale a été atteint en Île-de-France puisque l'on y observe une baisse de 8% des OMA sur cette période. Par ailleurs, l'objectif **PREDMA** (Plan Régional d'Élimination des DMA) vise à réduire de 25 kg/hab la production globale de DMA entre 2005 et 2014. En 2013, en moyenne, les Franciliens répondaient à cet objectif puisque la production de DMA a diminué de 25 kg/hab depuis 2005.

Évolution des ratios de collecte des DMA en IDF entre 2005 et 2014



La baisse observée peut avoir plusieurs explications :

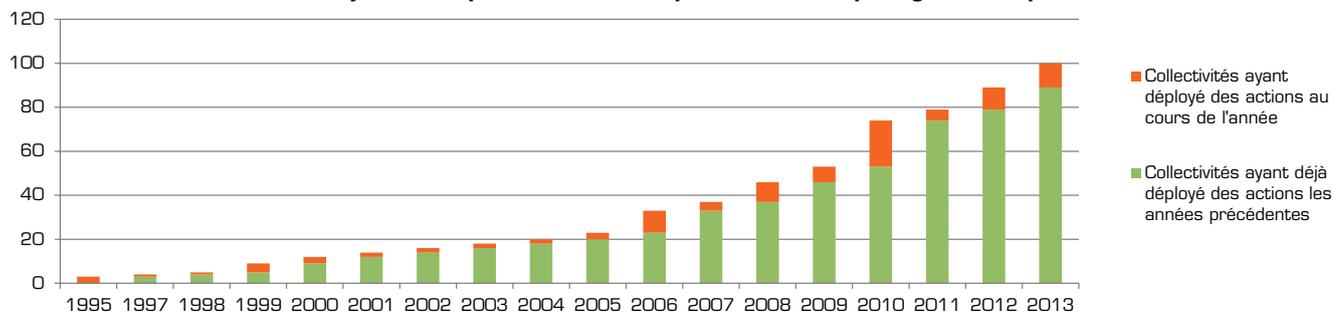
- Les **actions de prévention** mises en place en ou hors PLP (Programme Local de Prévention) et plus récemment la **crise économique** ont pu jouer un rôle en impactant le comportement de consommation des ménages ainsi que la production de déchets assimilés. Ainsi une partie de la baisse observée peut être qualifiée de « réelle » ;
- Une partie des DMA autrefois collectés par le service public a pu être détournée vers **d'autres circuits de collecte** (déchets de professionnels suite à l'instauration de la redevance spéciale, déchets ménagers suite à la mise en place de filières REP, déchets de voirie collectés par les collectivités dans le cadre de leur compétence Propreté, etc.). Ainsi une partie de la baisse observée peut être définie comme « artificielle ».

Zooms thématiques

Le compostage domestique

La promotion du compostage domestique continue de s'étendre en Île-de-France, notamment à l'occasion des actions soutenues via les PLP. En 2013, **près de la moitié des collectivités franciliennes** ayant la compétence *Collecte* avaient déjà déployé des actions de promotion du compostage domestique sur leur territoire.

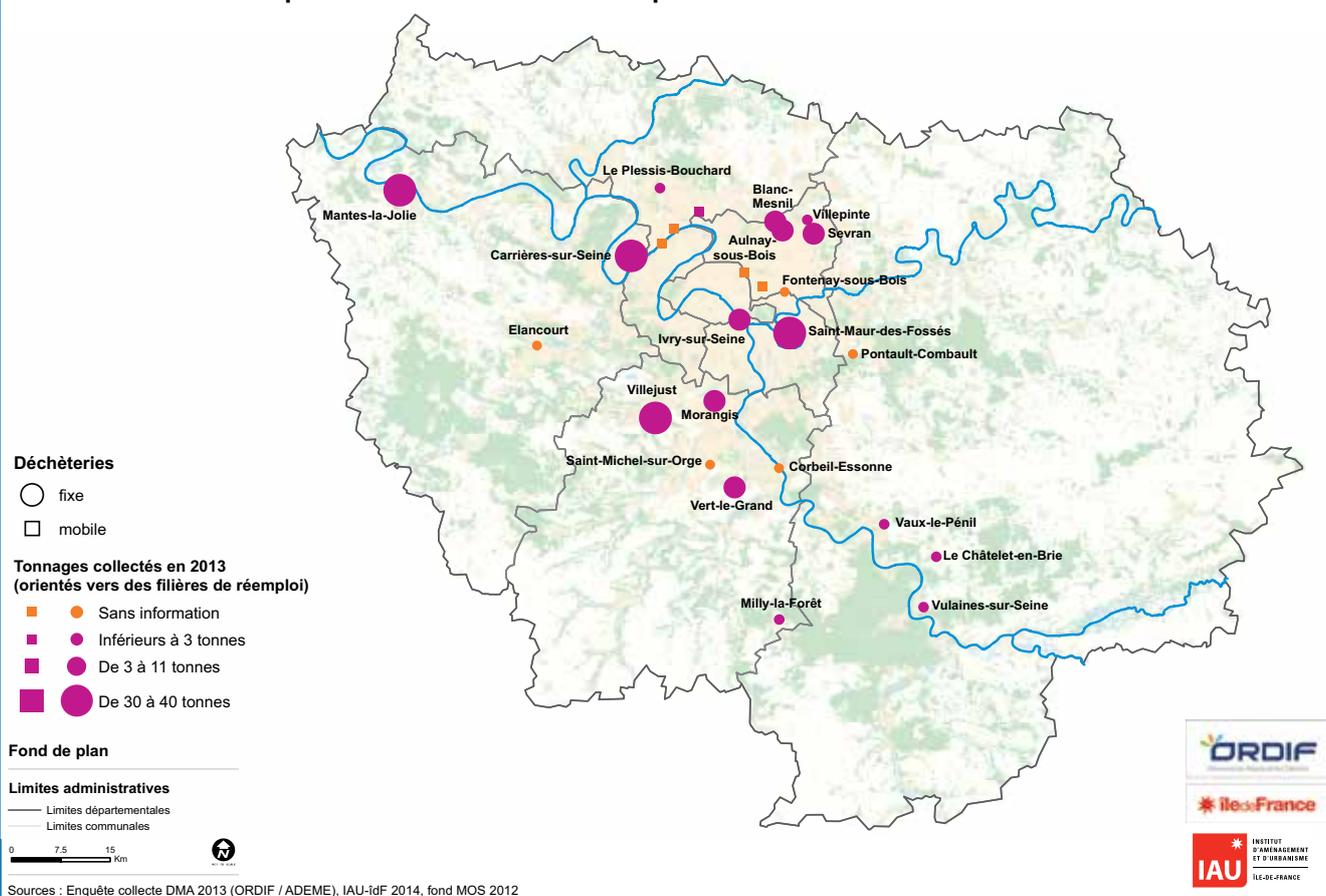
Évolution du déploiement des collectivités à compétence *Collecte* ayant mis en place des actions de promotion du compostage domestique



Le réemploi en déchèteries

En 2013, **21** des 173 déchèteries fixes franciliennes avaient mis en place une zone dédiée au réemploi. Près de **190 tonnes** de déchets ont été réemployées en 2013 contre 47 tonnes en 2012. Ce service tend à se développer, notamment à l'occasion de la construction de nouvelles déchèteries. Les collectivités réalisent des **partenariats** avec des structures de **l'Economie Sociale et Solidaire** telles que les ressourceries/recycleries, Emmaüs ou encore des associations locales afin que celles-ci récupèrent les déchets déposés dans les caissons de réemploi pour les revaloriser et leur donner une seconde vie.

Le déploiement des zones dédiées au réemploi sur les déchèteries franciliennes en 2013



Aurore MEDIEU
 Chef de projets DMA et REP
 Courriel : a.medieu@ordif.com
 Tel. 01 83 65 40 61



En savoir plus : www.ordif.com
 Le document complet: Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2013
 Une autre synthèse: Organisation institutionnelle en 2013



Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel. Les communes sont responsables de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire. Elles peuvent transférer cette compétence à des établissements publics de coopération locale.

La compétence planification

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** est en charge de la compétence planification de la gestion des déchets. Il a adopté en novembre 2009 le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le PREDD (Déchets Dangereux) et le PREDAS (Déchets d'Activité de Soins). Le Conseil régional a également adopté le 24 juin 2011 le PREDIF (Plan de réduction des déchets d'Ile-de-France). Le PREDEC (Plan d'Élimination des Déchets de Chantier) a été voté en juin 2015 et devrait entrer en vigueur à partir du second semestre. Le PREDMA sera révisé en 2016.

La compétence Traitement

Au 1^{er} janvier 2014, 27 **syndicats** assurent le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire francilien pour 1279 des 1281 **communes** de la région ; soit pour 99.4% de la population. Il existe par ailleurs 4 syndicats de traitement dits « primaires » car ils délèguent tout ou une partie de leur compétence à d'autres syndicats de traitement. Seulement 2 communes exercent la compétence *Traitement* de façon autonome.

EPCL à compétence *Traitement* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Seine
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUMV
- 12 SMITOM Nord-Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL
- 14 SYTRADEM

EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 18 SIGIDURS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montlhéry
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SMIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZUR
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION

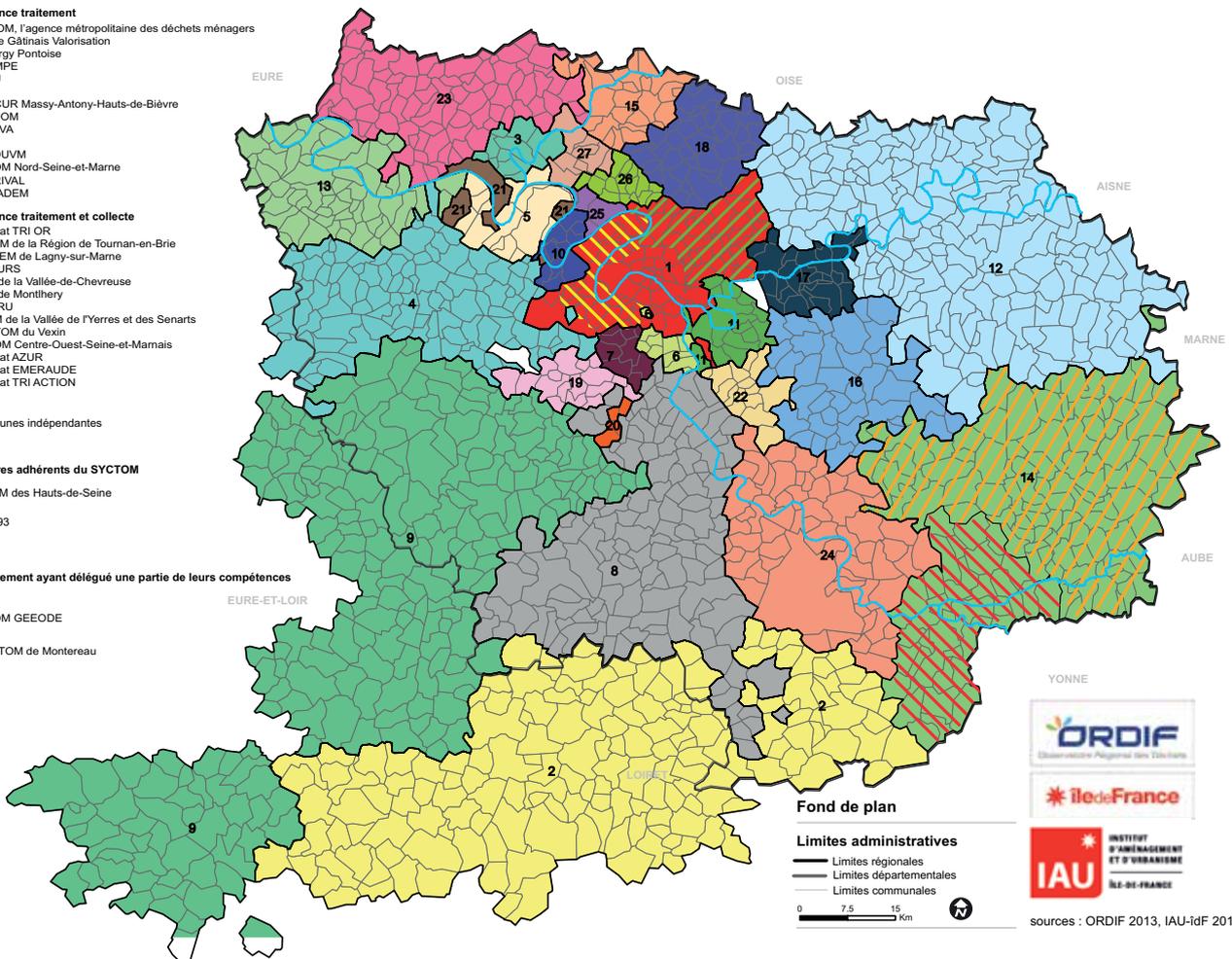
Communes indépendantes

Syndicats primaires adhérents du SYCTOM

-  SYELOM des Hauts-de-Seine
-  SITOM93

Syndicats de traitement ayant délégué une partie de leurs compétences au SYTRADEM

-  SMETOM GEEODE
-  SIRMOTOM de Montereau



Fond de plan

Limites administratives

-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites communales

0 7.5 15 Km

La compétence *Collecte*

Au 1^{er} janvier 2014, 79 structures intercommunales assurent la compétence *Collecte* en Ile-de-France pour 60% de la population, et 90 communes assurent cette compétence de façon indépendante pour 40% de la population.

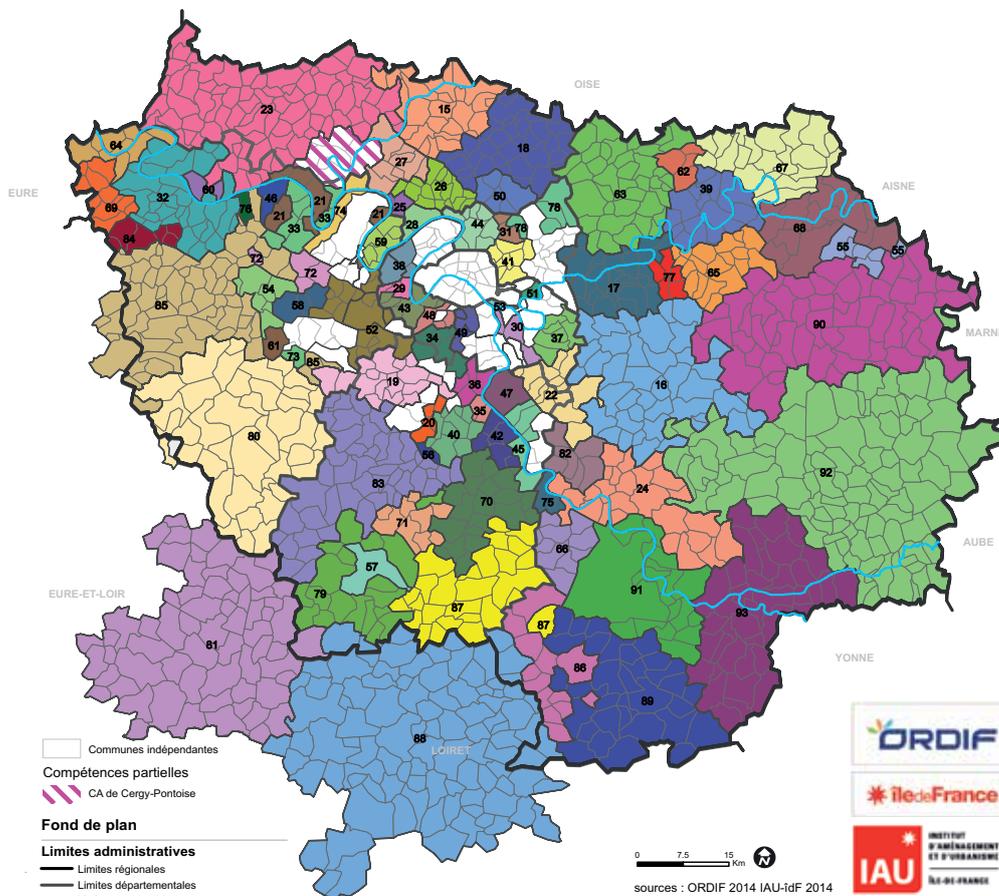
EPCL à compétence *Collecte* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Touman-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagry-sur-Marne
- 18 SIGEURIS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montlhéry
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SMIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZURIS
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION

EPCL à compétence collecte

- 28 CA Argenteuil-Bezons
- 29 CA Coeur de Seine
- 30 CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
- 31 CA de l'Aéroport du Bourget
- 32 CA de Mantes en Yvelines
- 33 CA des 2 Rives de la Seine
- 34 CA des Hauts de Bièvre
- 35 CA des Lacs de l'Essonne
- 36 CA des Portes de l'Essonne
- 37 CA du Haut Val-de-Marne
- 38 CA du Mont Valérien
- 39 CA du Pays de Meaux
- 40 CA du Val d'Orge
- 41 CA Est Ensemble
- 42 CA Evry Centre Essonne
- 43 CA Grand Paris Seine Ouest
- 44 CA Plaine Commune
- 45 CA Seine Essonne
- 46 CA Seine et Vexin
- 47 CA Sénart Val-de-Seine
- 48 CA Sud-de-Seine
- 49 CA Val-de-Bièvre
- 50 CA Val-de-France
- 51 CA Vallée de la Marne
- 52 CA Versailles Grand Parc
- 53 CC Charenton Saint-Maurice
- 54 CC Coeur d'Yvelines
- 55 CC de la Brie des Morins
- 56 CC de l'Épajonnais
- 57 CC de l'Étampe Sud Essonne
- 58 CC de l'Ouest Parisien
- 59 CC des Boucles de la Seine
- 60 CC des Cotures en Vexin
- 61 CC des Etangs
- 62 CC des Monts de la Gaille
- 63 CC des Plaines et des Monts de France
- 64 CC des Portes de l'Ile-de-France
- 65 CC du Pays Créçois
- 66 CC du Pays de Bièvre
- 67 CC du Pays de l'Ourcq
- 68 CC du Pays Fertois
- 69 CC du Plateau de Lammoye
- 70 CC du Val d'Essonne
- 71 CC entre Juine et Renarde
- 72 CC Gally Mauldre
- 73 CC Haute Vallée-de-Chevreuse
- 74 CC Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine
- 75 CC Seine Ecole
- 76 CC Seine Mauldre
- 77 SAN du Val d'Europe
- 78 SEAPFA
- 79 SEBIRE de la Région d'Étampes
- 80 SICTOM de Rambouillet
- 81 SICTOM de la Région d'Auneau
- 82 SICTOM de Senart
- 83 SICTOM du Hurepoix
- 84 SICTOMP
- 85 SIED
- 86 SIEDM de la Région de Boissy-aux-Cailles
- 87 SIROM de Milly-la-Foret
- 88 SITOMP de Préhiviers
- 89 SMETOM de la Vallée-du-Loing
- 90 SMICTOM de Coulommiers
- 91 SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 92 SMITOM GEEDE
- 93 SIRMOTOM de Montreuil



ORDIF
 Île-de-France
 IAU
 INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE

0 7.5 15 km
 sources : ORDIF 2014 IAU-idf 2014



Aurore MEDIEU
 Chef de projets DMA et REP
 Courriel : a.medieu@ordif.com
 Tel. 01 83 65 40 61



En savoir plus : www.ordif.com
 Le document complet : Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2013
 Une autre synthèse : La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2013



Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés



I. Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés

1. L'exercice de la compétence «déchets»

La compétence «déchets» relève de la responsabilité des communes. La Loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise la façon dont cette compétence doit être exercée :

- ▶ Les collectivités qui possèdent l'intégralité de la compétence déchets doivent au moins l'exercer sur la collecte ;
- ▶ Une collectivité qui assure la compétence collecte doit l'assurer sur toutes les collectes ;
- ▶ Une collectivité qui assure la compétence traitement doit l'assurer sur tous les déchets pris en charge par le service public.

Avant cette Loi, la compétence déchets était considérée comme unique. Cependant, la plupart des collectivités avaient déjà l'habitude de scinder le service en deux en confiant l'exécution de la collecte et du traitement à des groupements de communes différents. Avec cette Loi, une délégation partielle de la compétence déchets est autorisée¹ :

- ▶ Une commune peut déléguer à un établissement public de coopération locale (EPCL) ou syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) ;
- ▶ Un établissement public de coopération locale (EPCL) peut déléguer à un syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) ;
- ▶ Une commune peut déléguer l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) à un EPCL qui peut à son tour déléguer à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence, soit uniquement le traitement. On parle dans ce cas de «transfert en cascade».

La Loi Chevènement a considérablement modifié le paysage institutionnel francilien. De nombreux EPCL ont été créés en Île-de-France depuis sa promulgation et la plupart ont pris cette compétence optionnelle². Notons que la réforme territoriale issue de la Loi du 16 décembre 2010 prévoit, dans la continuité de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999, d'achever la carte intercommunale française au 1^{er} juin 2013. À cette date, toutes les communes françaises devront adhérer à une intercommunalité à l'exception des communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris.

Mais en dépit de la Loi Chevènement, l'organisation des compétences déchets est restée très complexe. En effet, la composition des EPCL créés depuis le début des années 2000 et ayant pris la compétence déchets n'a pas toujours coïncidé avec la compo-

sition des syndicats de collecte et/ou de traitement existant antérieurement. Il s'en est suivi une multitude de situations «atypiques» au regard de la Loi Chevènement :

- ▶ Des EPCL exerçant la collecte sur l'ensemble de leur territoire et déléguant le traitement à plusieurs syndicats mixtes ;
- ▶ Des EPCL possédant une compétence «statutaire» avec une délégation de cette compétence à plusieurs syndicats de collecte et traitement ;
- ▶ Des EPCL assurant la collecte sur une partie des communes (celles qui étaient indépendantes avant la création d'un EPCL) et déléguant cette collecte sur d'autres communes (celles qui adhéraient «historiquement» à un syndicat de communes).

Ces situations ont finalement été entérinées par l'article 51 de la loi Grenelle 1 parue en août 2009 qui prévoit qu'un «établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire».

2. Organisation institutionnelle de la compétence Collecte

Au 1^{er} janvier 2014, 90 communes indépendantes exercent la compétence *Collecte* des déchets ménagers et assimilés pour 40% de la population francilienne totale. Si l'on ôte la population de la ville de Paris (2 240 621 habitants, soit 19% de la population francilienne) qui pèse relativement lourd dans ces chiffres, on constate que les communes indépendantes exerçant la compétence *Collecte* ne représentent plus que 26% de la population francilienne hors Paris. Par ailleurs, 79 Établissements Publics de Coopération Locale (EPCL) exercent cette compétence pour 60% de la population francilienne globale ; soit 74% de la population francilienne hors Paris.

Le nombre de communes indépendantes assurant la compétence *Collecte* tend à diminuer au fil du temps – on en comptait 120 au 1^{er} janvier 2013 – au profit de l'intercommunalité. Cette dynamique est notamment impulsée par la réforme territoriale de décembre 2010 qui prévoyait que chaque commune indépendante de la Grande Couronne ait adhéré à un EPCI au plus tard en juin 2013. Au 1^{er} janvier 2014, on a en effet observé que toutes les communes de la Grande Couronne adhéraient à un EPCI. Toutefois, la totalité de ces EPCI n'a pas encore pris la compétence Déchets. On peut cependant imaginer que dans les années à venir le nombre de communes assurant la compétence *Collecte* de façon indépen-

¹ Article L2224-13 du Code général des collectivités territoriales

² La collecte et le traitement des déchets des ménages constituent une compétence optionnelle pour les Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération et Syndicats d'Agglomération Nouvelle. Elle est obligatoire pour les Communautés Urbaines.

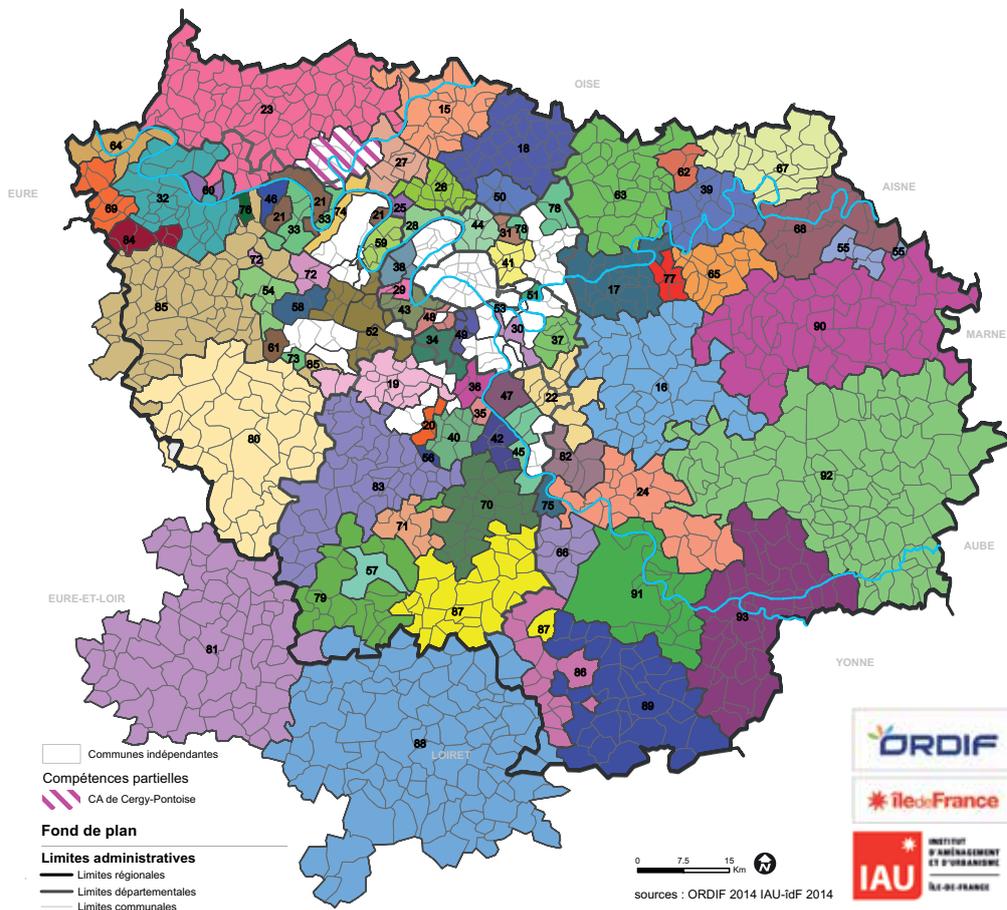
dante va tendre à diminuer. Par ailleurs, le paysage institutionnel devrait continuer à évoluer notamment du fait des lois NOTRe et MAPTAM.

Des mouvements ont été enregistrés sur l'exercice de la compétence *Collecte* des déchets ménagers en Île-de-France courant 2013 :

- ▶ **CC de l'Ouest Parisien** : adhésion de 3 communes des Yvelines auparavant indépendantes et représentant 58 704 habitants ;
- ▶ **CC Plaine et Monts de France** : création de cette intercommunalité et adhésion de 17 communes de Seine-et-Marne anciennement indépendantes ainsi que de la CC du Pays de la Goële et du Murtien et de la CC Plaine de France. Cette nouvelle intercommunalité de Seine-et-Marne compte 111 668 habitants ;
- ▶ **CA Grand Paris Seine Ouest** : adhésion d'une commune des Hauts-de-Seine comptant 1 634 habitants et auparavant indépendante ;
- ▶ **CA Seine et Vexin** : adhésion de deux communes des Yvelines représentant 32 852 habitants dont une commune auparavant indépendante et une autre anciennement collectée par la CC Seine Mauldre ;
- ▶ **CA Val de France** : adhésion de deux communes du Val d'Oise comptant 27 066 habitants auparavant indépendantes ;
- ▶ **CA Versailles Grand Parc** : adhésion de trois communes des Yvelines représentant 58 610 habitants dont deux communes anciennement collectées par la CC des Coteaux de Seine et une commune auparavant indépendante ;
- ▶ **SIIED** : adhésion de 3 communes de l'Eure-et-Loir (hors Île-de-France) représentant 2 889 habitants ;
- ▶ **SIETREM de Lagny-sur-Marne** : adhésion d'une commune de 660 habitants dans les Yvelines auparavant indépendante ;
- ▶ **SIGIDURS** : adhésion de la CA Roissy Porte de France comptant 79 355 habitants ;
- ▶ **SMIRTOM du Vexin** : adhésion d'une commune de 651 habitants des Yvelines anciennement collectée par la CC des Coteaux en Vexin ;
- ▶ Enfin, une commune de 7 120 habitants des Yvelines anciennement collectée par la **CC des Coteaux de Seine** est redevenue indépendante.

Carte 1 - EPCL à compétence *Collecte* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement et collecte	
15	Syndicat TRI OR
16	SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
17	SIETREM de Lagny-sur-Marne
18	SIGIDURS
19	SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
20	SIRM de Montlhéry
21	SNATRU
22	SNOM de la Vallée de l'Yères et des Senarts
23	SMIRTOM du Vexin
24	SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
25	Syndicat AZUR
26	Syndicat EMBERAUDE
27	Syndicat TRI ACTION
EPCL à compétence collecte	
28	CA Argenteuil-Sezons
29	CA Cœur de Seine
30	CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
31	CA de l'Aéroport du Bourget
32	CA de Mantes en Yvelines
33	CA des 2 Rives de la Seine
34	CA des Hauts de Bièvre
35	CA des Lacs de l'Essonne
36	CA des Portes de l'Essonne
37	CA du Haut Val-de-Marne
38	CA du Mont Valérien
39	CA du Pays de Meaux
40	CA du Val d'Orge
41	CA Est Ensemble
42	CA Evry Centre Essonne
43	CA Grand Paris Seine Ouest
44	CA Plaine Commune
45	CA Seine Essonne
46	CA Seine et Vexin
47	CA Sénart Val-de-Seine
48	CA Sud-de-Seine
49	CA Val-de-Bievre
50	CA Val-de-France
51	CA Vallée de la Marne
52	CA Versailles Grand Parc
53	CC Charenton Saint-Maurice
54	CC Cœur d'Yvelines
55	CC de la Brie des Mornis
56	CC de l'Arpajonnais
57	CC de l'Etampois Sud Essonne
58	CC de l'Ouest Parisien
59	CC des Boucles de la Seine
60	CC des Coteaux en Vexin
61	CC des Etangs
62	CC des Monts de la Goële
63	CC des Plaines et des Monts de France
64	CC des Portes de l'Île-de-France
65	CC du Pays Créçois
66	CC du Pays de Bière
67	CC du Pays de l'Ourcq
68	CC du Pays Ferrais
69	CC du Plateau de Lommois
70	CC du Val d'Essonne
71	CC entre Juaine et Biernand
72	CC Gally Mauldre
73	CC Haute Vallée-de-Chevreuse
74	CC Poissy-Achères-Corfflans Sainte Honorine
75	CC Seine Ecole
76	CC Seine Mauldre
77	SAN du Val d'Europe
78	SEAPPS
79	SEDR de la Région d'Etampes
80	SICTOM de Rambouillet
81	SICTOM de la Région d'Arneaux
82	SICTOM de Senart
83	SICTOM du Hurepoix
84	SICTOMIP
85	SIIED
86	SIEM de la Région de Boissy-aux-Cailles
87	SIEM de l'Île-de-France
88	SITOMAP de Pithiviers
89	SMETOM de la Vallée-du-Loing
90	SMICTOM de Coulommiers
91	SMICTOM de la Région de Fontainebleau
92	SMETOM GEEODE
93	SRMOTOM de Montreuil



3. Organisation institutionnelle de la compétence *Traitement*

Au 1^{er} janvier 2014, 2 communes franciliennes représentant 71 653 habitants (soit 0,6% de la population francilienne) et 27 syndicats de traitement représentant 99,4% de la population assurent la compétence *Traitement* des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France. Il existe également quatre syndicats de traitement dits « primaires » car il s'agit de syndicats de traitement ayant délégué tout ou une partie de leurs compétences *Traitement* à d'autres syndicats de traitement. Nous observons ce cas de figure avec le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93 qui ont délégué la totalité de leur compétence *Traitement* au SYCTOM, l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers ; ainsi qu'avec le SIRMOTOM de Montereau et le SMETOM GEEODE qui ont délégué une partie de leur compétence au SYTRADEM.

Quelques changements sont venus modifier l'organisation institutionnelle de la compétence *Traitement* sur la région courant 2013 :

- ▶ **SIETREM de Lagny-sur-Marne**: adhésion d'une commune de Seine-et-Marne comptant 660 habitants et anciennement traitée par le SMITOM Nord Seine-et-Marne ;
- ▶ **SIDOMPE**: adhésion de 3 communes d'Eure-et-Loir représentant 2 889 habitants et anciennement hors périmètre de l'Île-de-France ;
- ▶ **SITREVA**: adhésion de 51 communes d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher représentant 38 859 habitants.

Carte 2 - EPCL à compétence *Traitement* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Bievre
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUVM
- 12 SMITOM Nord-Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL
- 14 SYTRADEM

EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 18 SIGIDURS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montlhéry
- 21 SINATRU
- 22 SINOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZUR
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION

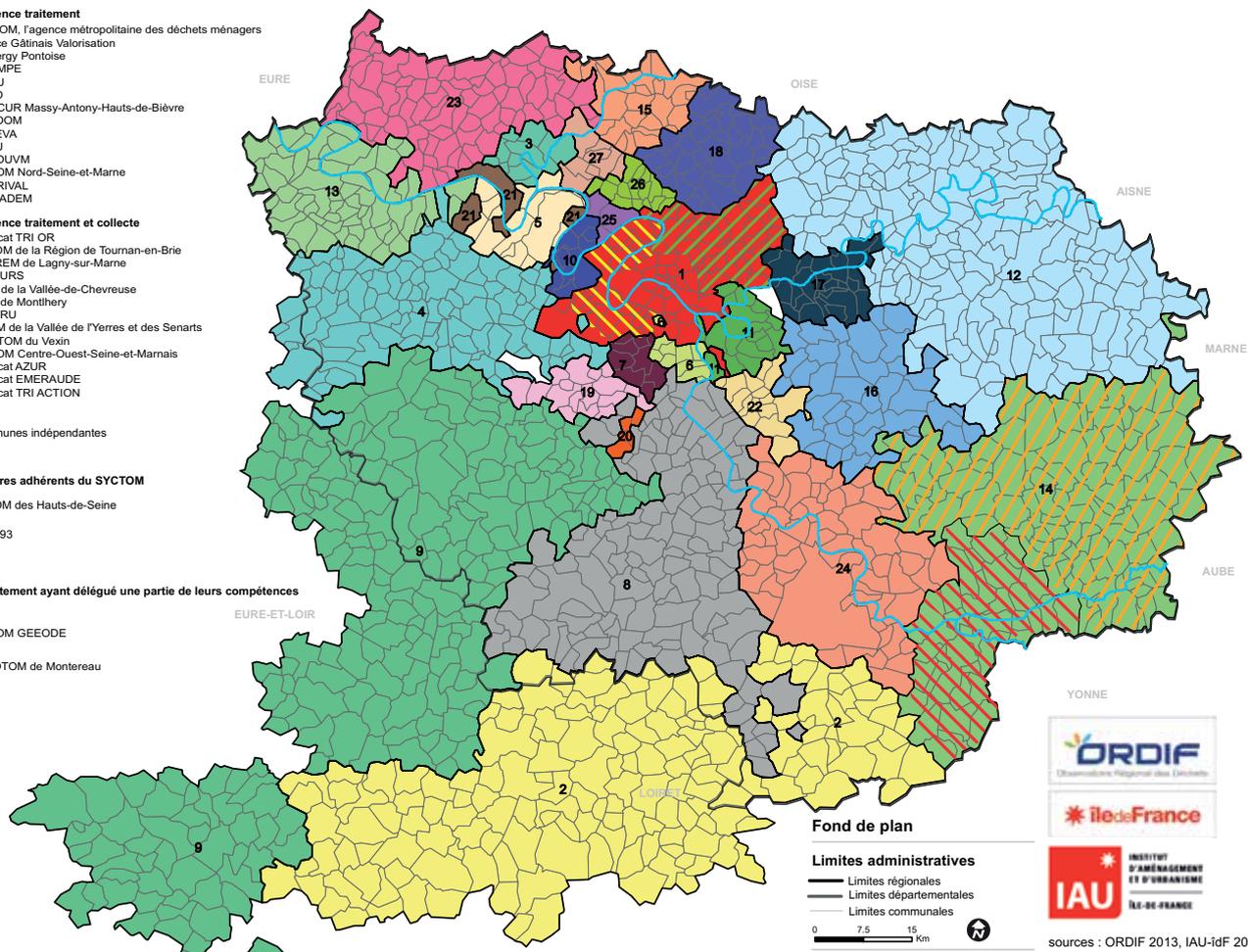
Communes indépendantes

Syndicats primaires adhérents du SYCTOM

- SYELOM des Hauts-de-Seine
- SITOM93

Syndicats de traitement ayant délégué une partie de leurs compétences au SYTRADEM

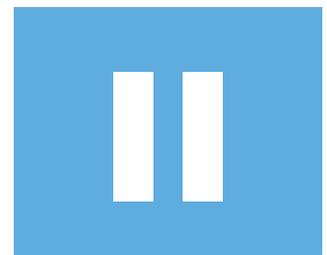
- SMETOM GEEODE
- SIRMOTOM de Montereau



Parmi les 27 syndicats de traitement présents en Île-de-France, l'un d'entre eux – le SYCTOM, l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers – est particulièrement important en termes de population couverte puisqu'il assure le traitement des déchets de 5,6 millions d'habitants, soit de 47% de la population francilienne.







La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France



II. La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France

1. Le compostage de proximité

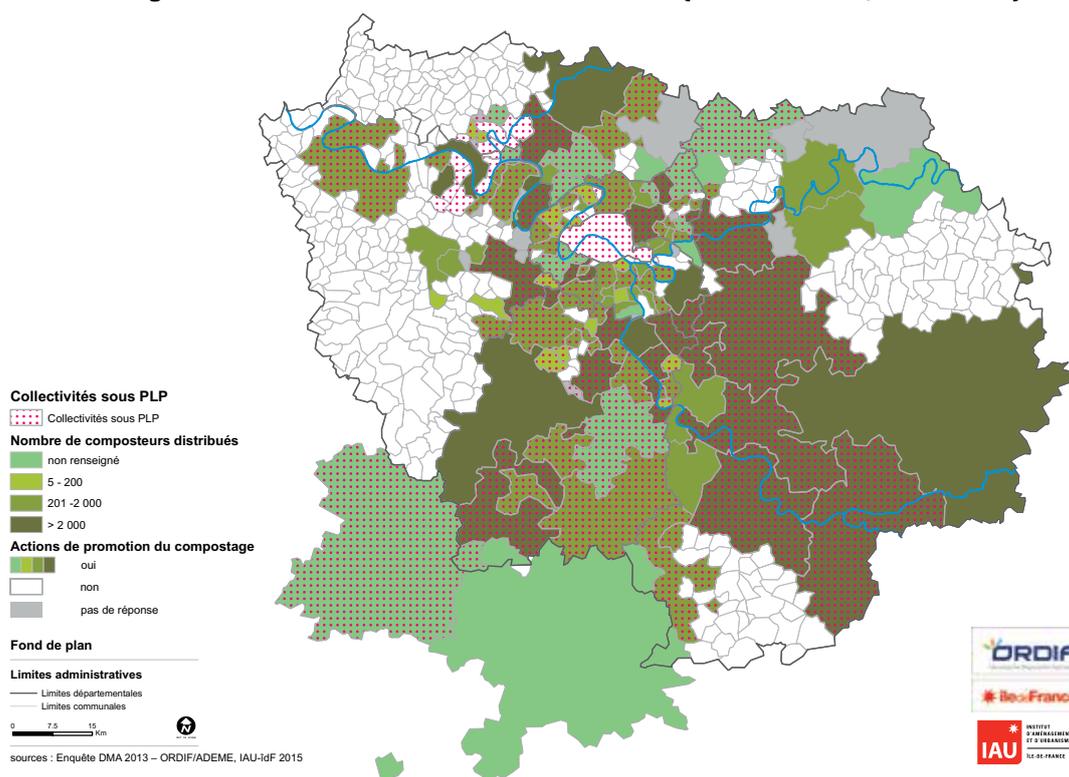
Les déchets fermentescibles – ou biodéchets – constituent la part organique des ordures ménagères résiduelles. Bien qu'il existe désormais des solutions de valorisation de ces biodéchets, la majorité d'entre eux continue d'être orientée dans le flux des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). À l'occasion de son MODECOM¹ – mené en 2007 – l'ADEME notait que les déchets putrescibles représentaient 25% des OMR à l'échelle nationale; et ce principalement du fait des restes de cuisine qui constituaient 18,5% du gisement d'OMR à eux seuls. En 2013, la ville de Paris indiquait d'ailleurs que 17,5% des ordures ménagères résiduelles des Parisiens étaient des déchets putrescibles.

Le compostage domestique constitue une solution simple et efficace pour détourner les biodéchets des ménages habituellement envoyés dans les OMR. Il s'agit d'un processus de dégradation naturelle de la matière organique aboutissant à un produit stabilisé qu'est le compost. Ce produit représente un engrais naturel pour les plantes et un amendement riche pour les sols. Les déchets fermentescibles pouvant être compostés sont les déchets de cuisine suivants : épilures de fruits et légumes excepté les agrumes et l'ail, marc de café et de thé, coquilles d'œufs concassées, noyaux de fruits, fleurs fanées,

etc. Les déchets verts tels que les feuilles mortes, les tontures de haies ou encore les tontes peuvent être ajoutés au compost. Il est également possible d'y déposer des matériaux tels que l'essuie-tout ou encore de petits cartons non imprimés. Cependant, il faut être prudent quant aux déchets d'origine animale (viande, poisson et produits laitiers).

Les actions de promotion du compostage domestique constituent une des actions phares développées par les collectivités en matière de prévention, notamment dans le cadre de leurs programmes locaux de prévention (PLP). De fait, de plus en plus de collectivités franciliennes s'engagent dans ce type d'actions. En 2013, on dénombrait déjà près de 146 000 composteurs individuels distribués sur le territoire de l'Île-de-France. À l'occasion de la vente ou de la distribution gratuite de ces composteurs, les collectivités peuvent proposer une formation spécifique par un maître composteur. Par la suite, certaines collectivités réalisent des opérations de suivi du dispositif auprès des ménages. Cela permet de les accompagner dans leur utilisation quotidienne du composteur. Dans certains cas, les ménages ont également accès à un service d'assistance téléphonique ou en ligne auprès de la collectivité pour toute demande relative à l'utilisation de leur composteur.

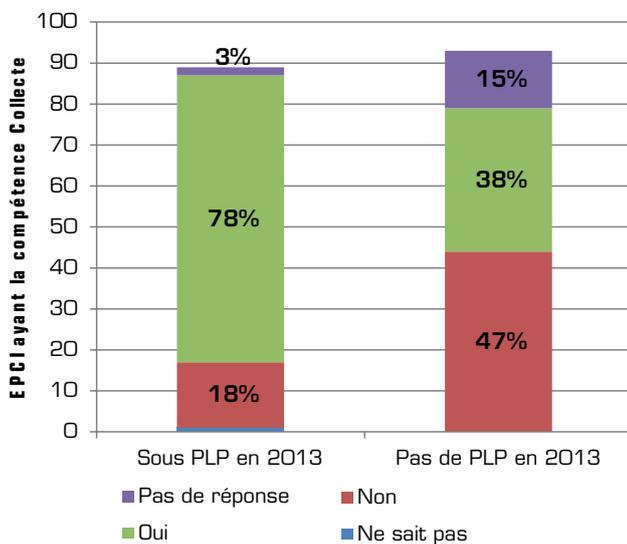
Carte 3 - Déploiement des actions de promotion du compostage domestique et Programmes Locaux de Prévention en Île-de-France (situation au 1^{er} janvier 2014)



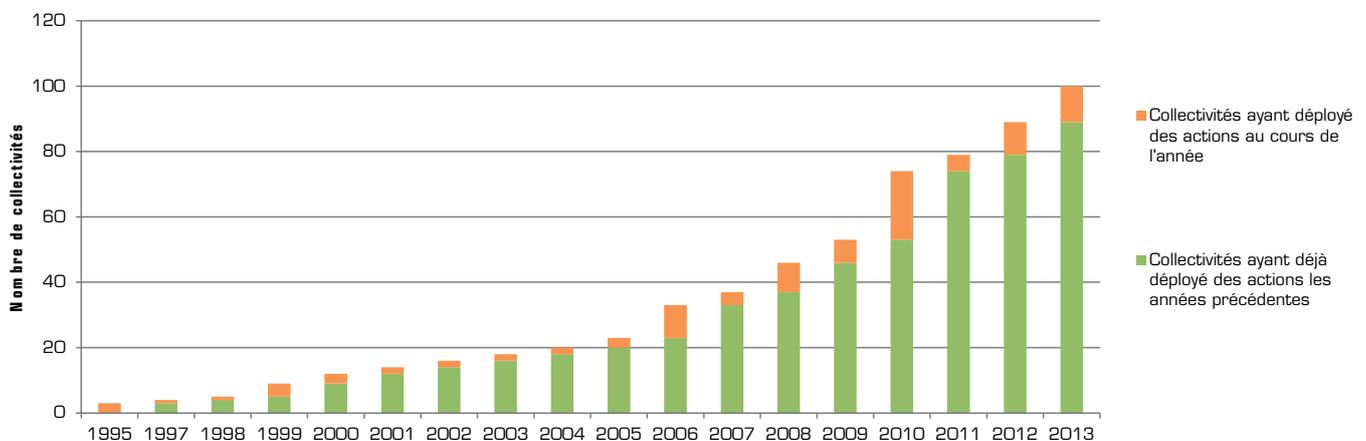
¹ MODECOM : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères. Méthode développée par l'ADEME afin d'uniformiser les protocoles permettant de réaliser une caractérisation des ordures ménagères à l'échelle d'un territoire et d'effectuer des comparaisons entre différentes zones.

105 des 182 collectivités ayant la compétence *Collecte* ont déclaré avoir mené des actions de promotion du compostage domestique en 2013. Cela représente 82% de la population francilienne. On constate que globalement les collectivités sous PLP ont plus facilement tendance à mettre en place ce genre d'actions. En effet, 78% des collectivités sous PLP ont déclaré avoir mené des actions de promotion du compostage en 2013 contre 38% des collectivités n'étant pas engagées dans un PLP. Cependant, il est tout de même intéressant de noter que ces dernières ont choisi de mener des actions de prévention des déchets de manière volontaire (hors PLP).

Graph. 1- Déploiement des actions de promotion du compostage domestique en 2013 en fonction des territoires sous PLP



Graph. 2 - Évolution du déploiement des collectivités à compétence *Collecte* ayant mis en place des actions de promotion du compostage domestique



En Île-de-France, on commence également à observer des collectivités qui travaillent en partenariat étroit avec des bailleurs afin de développer le compostage partagé en pied d'immeuble ou en établissements, principalement des établissements scolaires. 20% des collectivités ayant la compétence *Collecte* ont déclaré avoir mené des actions de compostage partagé en pied d'immeuble en 2013. Ce sont majoritairement des collectivités engagées en PLP qui déploient ce genre d'actions sur leur territoire.



Il est également intéressant de constater que depuis 1995, le nombre de collectivités ayant déployé des actions de promotion du compostage domestique est en perpétuelle augmentation. On remarquera par ailleurs que c'est en 2010 que l'on observe la plus grande ampleur dans le déploiement de ces actions par de nouvelles collectivités. Ceci pourrait notamment s'expliquer du fait de la mise en place des PLP sur le territoire francilien. En effet, les premiers contrats ont été lancés en 2009. La première année correspond à une année de diagnostic, et c'est à partir de la deuxième année que les collectivités ont commencé à mettre en place des actions de prévention. 2010 constitue donc la deuxième année de PLP sur une grande partie de notre territoire. De fait, on peut aisément imaginer que la mise en place de ces programmes a nettement favorisé le déploiement d'actions de prévention telles que la promotion du compostage domestique.

2. Le réemploi et la réutilisation

Le réemploi consiste en « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »¹. Dans ce sens, le réemploi est une action de prévention. Le réemploi peut se pratiquer par la vente d'occasion grâce aux vide-greniers, aux sites internet de dons, d'échange ou de vente, etc. Le don représente également une opération de réemploi.

La réutilisation correspond à « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »². Par exemple, un vêtement déposé dans une borne d'apport volontaire qui est revendu est une opération de réutilisation. L'opération éventuelle de nettoyage du vêtement, avant sa vente, est une opération de préparation à la réutilisation. Si ce vêtement avait été directement déposé dans une structure de vente de produits d'occasion, alors cette action aurait été une opération de réemploi et non de réutilisation.

Il existe des circuits spécifiques permettant de détourner des tonnages de déchets vers des filières de réemploi et de réutilisation : ressourceries/recycleries, Emmaüs, associations locales, etc. Les déchets concernés sont principalement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC), des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mais aussi des déchets d'activités économiques (DAE).

Afin de favoriser les possibilités locales de réemploi et de réutilisation de certains produits ou déchets, de nouvelles structures ont vu le jour : les ressourceries ou recycleries. Ces structures ont quatre fonctions :

- ▶ Collecter séparément les biens ou déchets (DEA, DEEE, TLC, DAE) en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation pour réemploi/réutilisation
- ▶ Valoriser les objets récupérés en les triant, contrôlant, nettoyant et/ou réparant afin de leur rendre toute leur valeur et effectuer un premier niveau de démantèlement des objets non réemployables/réutilisables afin de les orienter vers des filières de traitement adéquates
- ▶ Vendre et/ou redistribuer les produits pour les activités de réemploi/réutilisation
- ▶ Sensibiliser le grand public à l'environnement, et notamment à la gestion et à la prévention des déchets

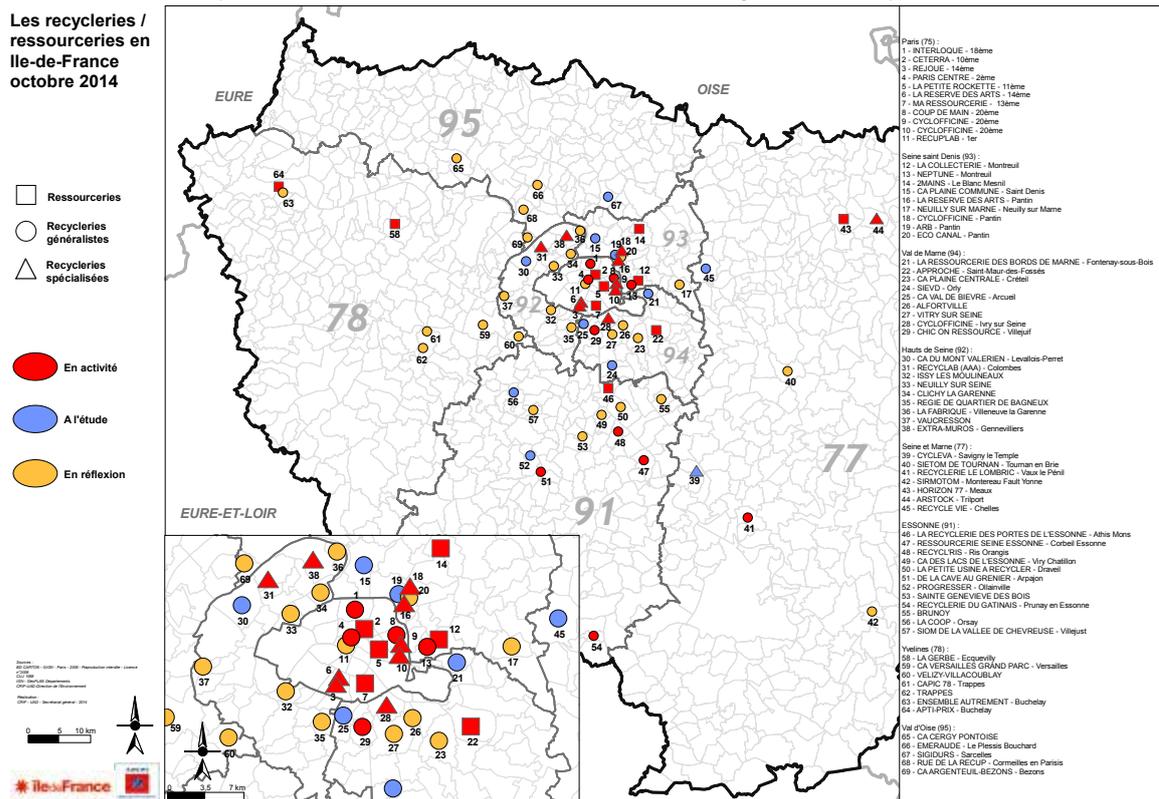
De par ces missions, elles sont amenées à signer des partenariats avec les collectivités territoriales, des organismes institutionnels, des entreprises ou encore des associations. La collecte des déchets peut s'effectuer directement en porte-à-porte sur rendez-vous, en apport volontaire ou encore sur les déchèteries.

Les Franciliens disposent donc désormais de solutions locales pour réemployer/réutiliser leurs objets puisqu'on recense en octobre 2014 sur l'ensemble de la région :

- ▶ 30 ressourceries/recycleries en activité
- ▶ 11 ressourceries/recycleries à l'étude
- ▶ 28 ressourceries/recycleries en réflexion

Carte 4 - Recensement des ressourceries/recycleries en Île-de-France en 2014

(Source : Service de Prévention et de Gestion des Déchets du Conseil Régional d'Île-de-France)



1 Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Commissariat Général du Développement Durable, Mai 2012

2 Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Commissariat Général du Développement Durable, Mai 2012

Au niveau régional, toutes ces structures ont la possibilité de se regrouper au sein du REFER – le réseau francilien des acteurs du réemploi agissant dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Le REFER a en effet pour mission principale de mettre en réseau les acteurs du réemploi en Ile-de-France afin de mutualiser les moyens que ces derniers déploient au sein de leurs activités. Il s'agit également d'une plateforme permettant de faciliter les échanges et les négociations avec les partenaires institutionnels et privés. Le REFER sert de support technique aux acteurs du réemploi et participe à la création, au développement et à la consolidation de structures dans ce secteur. Ce réseau a également un rôle de relais auprès du grand public afin de le sensibiliser aux changements de comportement. Toute structure menant des actions de réemploi dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire peut se porter candidate pour adhérer au REFER. De fait, les ressourceries ne sont pas les seuls acteurs concernés dans ce cas.

En revanche, à l'échelle nationale, le réseau national des ressourceries regroupe lui uniquement les structures labellisées «*ressourceries*». Ces structures répondent à un cahier des charges plus strict qui leur permet de se définir comme ressourcerie. En novembre 2014, 12 structures franciliennes étaient adhérentes de ce réseau national, dont 11 ressourceries. Ce réseau exerce notamment une mission de suivi à l'échelle nationale au travers de son observatoire qui réalise des enquêtes annuelles. Il nous a donc transmis les chiffres observés en 2013 sur la région Île-de-France. Ces chiffres concernent l'activité de 10 ressourceries.

Tab.1 - Liste des ressourceries ayant répondu au questionnaire de l'Observatoire pour les données 2013

Approche
La Collecterie
La Maison du Canal (Ceterra)
La Petite Rockette
Aptima (aptiprix)
La Gerbe
2mains
La Recyclerie des Portes de l'Essonne
Horizon
Ma Ressourcerie

Ces 10 structures sont des associations et sont organisées de la façon suivante :

- ▶ 6 Ateliers Chantiers d'Insertion ;
- ▶ 3 structures d'emplois pérennes ;
- ▶ 1 à la fois Atelier Chantier d'Insertion et Entreprise d'Insertion.

Elles ont permis de contractualiser 58 personnes en CDI, 14 en CDD hors insertion et 125 en contrats d'insertion.

D'après les réponses à l'enquête, elles interviennent sur un territoire constitué de 87 communes qui comptent 1 149 411 habitants.

Comme expliqué précédemment, il existe plusieurs manières de collecter les déchets pour les ressourceries. En Île-de-France, on a observé que :

- ▶ 4 ressourceries sur les 10 ayant répondu effectuent une collecte en déchèterie ;
- ▶ 8 sur les 10 collectent sur rendez-vous ;
- ▶ les 10 ressourceries répondantes collectent en apport volontaire.

Les 10 ressourceries ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir collecté les tonnages suivants pour l'année 2013 :

Tab. 2 - Tonnages collectés par les 10 ressourceries franciliennes répondantes

DEA ménagers	226 t.
DEA des professionnels	53 t.
TLC	313 t.
DEEE ménagers	118 t.
DEEE des professionnels	2 t.
Autres encombrants	351 t.
DAE	44 t.
Autres (déchets verts, verre, etc.)	772 t.
Tonnage total collecté	1879 t.

Lorsque l'on s'intéresse aux filières de traitement finales de ces tonnages collectés, on constate que :

- ▶ 33% ont été revendus ou redistribués en vue d'une réutilisation/réemploi
- ▶ 41% ont été orientés vers des filières de recyclage
- ▶ 26% ont été orientés vers l'incinération ou le stockage

Il est important de noter ici que ces taux de traitement intègrent des flux de déchets tels que les déchets d'activités économiques (DAE) ou encore des déchets dits «*autres*» tels que les déchets verts ou le verre qui ne sont par nature pas réemployables ou réutilisables. De fait, on peut imaginer qu'en ôtant ces déchets, nous aurions obtenu des taux de valorisation (réemploi, réutilisation et recyclage) plus élevés encore.

À l'occasion de l'enquête, les dix structures ont renseigné les champs concernant la vente en magasin. Il en ressort que, sur 11 magasins concernés, les recettes générées se sont élevées à hauteur de 1 016 061 €. Huit des dix structures ont par ailleurs déclaré le nombre de clients reçus au cours de l'année, et il apparaît que 95 338 clients ont été reçus au total en 2013.

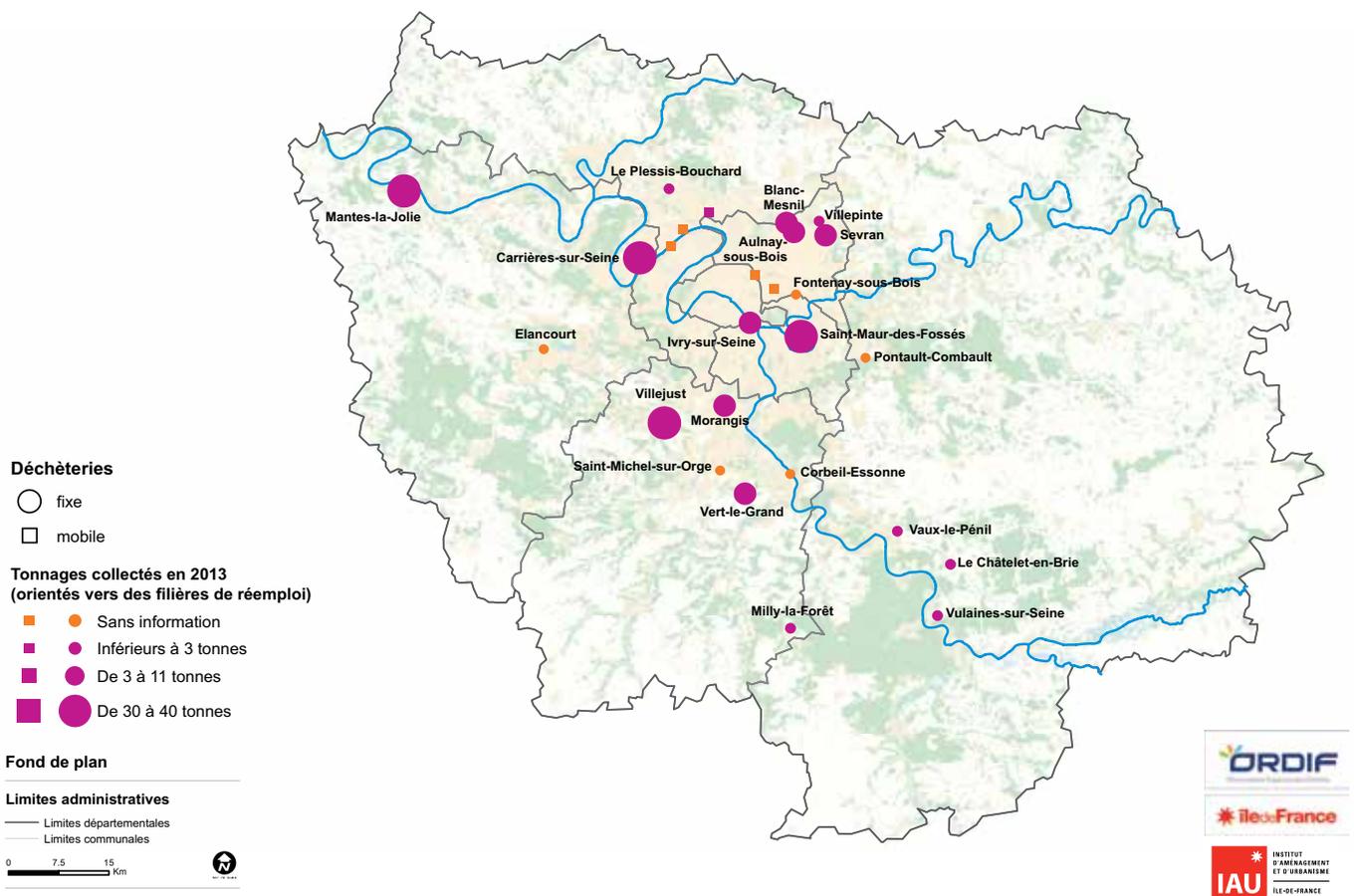
Enfin, on notera que les 10 structures répondantes ont déclaré avoir mené 244 actions de sensibilisation sur leur territoire en 2013. 6 170 personnes ont participé à ces actions particulières et ont donc ainsi pu être sensibilisées. Bien évidemment cela ne prend pas en compte le nombre de personnes n'ayant pas participé et ayant pu être sensibilisées par ailleurs, notamment via des actions de communication (presse, Internet, etc.).

Le réemploi en déchèterie

En 2013, 21 des 173 déchèteries fixes (soit 12%) et 3 déchèteries mobiles sur 15 avec 14 points de collecte sur les 77 points de collecte existants disposaient de caissons dédiés au réemploi. En 2011, seulement 11 déchèteries fixes avaient mis en place ce dispositif. Ces caissons permettent aux utilisateurs des déchèteries de distinguer au moment de l'abandon si leur produit peut encore être utilisé, ou au contraire s'il ne fonctionne plus. Dans le premier cas, l'utilisateur déposera dans un caisson dédié au réemploi son produit qui sera ensuite pris en charge par une structure spécialisée (le plus souvent une structure de l'Économie Sociale et Solidaire - ESS). Dans le second cas, l'utilisateur déposera son déchet dans la benne adaptée à la nature du déchet jeté (DEEE, ferrailles, etc.) afin qu'il bénéficie d'un traitement approprié.



Carte 5 - Le déploiement des zones dédiées au réemploi sur les déchèteries franciliennes en 2013



En 2013, près de 200 tonnes de produits ont été détournées vers des circuits de réemploi grâce aux caissons implantés dans les déchèteries franciliennes. Dans la plupart des cas, afin de valoriser ces tonnages, les collectivités réalisent des partenariats avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire telles qu'Emmaüs, des ressourceries/recycleries ou autres associations locales. Ces dernières récupèrent les objets collectés dans les caissons, les rénovent si besoin et les revendent via leurs circuits traditionnels. Il s'agit d'un partenariat mutualiste puisque ces structures récupèrent les produits afin de les revaloriser et ont la possibilité de se débarrasser gratuitement des déchets issus de

leur propre activité auprès de la collectivité ; à savoir les biens qu'ils n'ont pas pu revendre ou revaloriser via leurs circuits traditionnels. La mise en place de ces caissons dédiés au réemploi est en train de se développer sur le territoire francilien. Ceci fait désormais partie intégrante du cahier des charges pour la construction de nouvelles déchèteries.

Cela traduit la volonté des collectivités de développer des solutions de réemploi/réutilisation de proximité pour les ménages. Il s'agit également d'un outil de sensibilisation du grand public à la prévention des déchets.

Tab. 3 - Liste des déchèteries franciliennes ayant mis en place un caisson dédié au réemploi en 2013

Nom de la déchèterie	Maître d'Ouvrage	Département	Tonnages détournés vers le réemploi en 2013	Structure enlevant les tonnages
Déchèterie de Pontault-Combault	Commune de Pontault-Combault	77	NR	NR
Déchèterie des Closeaux	CAMY	78	33,01 t	APTIMA
Déchèterie de Vaux-le-Pénil	SMITOM LOMBRIC	77	1,402 t	AIP REFON
Déchèterie de Vulaines-sur-Seine	SMITOM LOMBRIC	77	0,313 t	AIP REFON
Déchèterie de Châtelet-en-Brie	SMITOM LOMBRIC	77	1,977 t	AIP REFON
Déchèterie d'Ivry-sur-Seine	SYCTOM	94	7 t	Emmaüs Val-de-Marne
Déchèterie du Plessis-Bouchard	SYNDICAT EMERAUDE	95	2,8 t	Emmaüs
Déchèterie d'Elancourt	Commune d'Elancourt	78	0 t	NR
Déchèterie de Corbeil-Essonne	SIREDOM	91	0 t	NR
Déchèterie de Milly-la-Forêt	SIREDOM	91	2,69 t	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais
Déchèterie de Morangis	SIREDOM	91	3,730 t	Recyclerie des Portes de l'Essonne
Déchèterie de Vert-le-Grand	SIREDOM	91	5,636 t	Partenariat avec la recyclerie du Gâtinais
Déchèterie de Carrières-sur-Seine	SITRU	78	39,66 t	Emmaüs
Déchèterie de Villejust	SIOM de la Vallée de Chevreuse	91	34,3 t	Emmaüs
Déchèterie d'Aulnay-sous-Bois	Commune d'Aulnay-sous-Bois	93	4,673 t	Ressorcerie 2mains
Déchèterie du Blanc-Mesnil	SEAPFA	93	10,69 t	Ressorcerie 2mains
Déchèterie de Sevran	SEAPFA	93	4,584 t	Ressorcerie 2mains
Déchèterie de Villepinte	SEAPFA	93	0,55 t	Ressorcerie 2mains
Déchèterie de Fontenay-sous-Bois	Commune de Fontenay-sous-Bois	94	Tonnage non connu	Emmaüs
Déchèterie de Sait-Maur-des-Fossés	Commune de Saint-Maur des Fossés	94	36 t	Association Approche (ressourcerie)
Déchèterie de Saint-Michel-sur-Orge	SIREDOM	91	0 t	NR
Déchèterie mobile d'Argenteuil (8 points de collecte sur Argenteuil + 3 points de collecte sur Bezons)	Syndicat AZUR	95	Tonnage non connu	Emmaüs
Déchèterie mobile Est-Ensemble (1 point de collecte sur Montreuil + 1 point de collecte sur le Pré-Saint-Gervais)	CA Est-Ensemble	93	NR	Echange : les gens récupèrent ce qui les intéresse
Déchèterie mobile d'Enghien-les-Bains (1 point de collecte sur Enghien-les-Bains)	Syndicat Emeraude	95	0,26t	Emmaüs

Par ailleurs, à l'occasion de la construction d'une nouvelle déchèterie, de plus en plus de collectivités franciliennes envisagent également d'y implanter une ressourcerie jumelée. Cela illustre également la volonté des collectivités de développer des solutions de réemploi de proximité pour les ménages. Il s'agit par ailleurs aussi d'un outil de sensibilisation du grand public à la prévention des déchets.





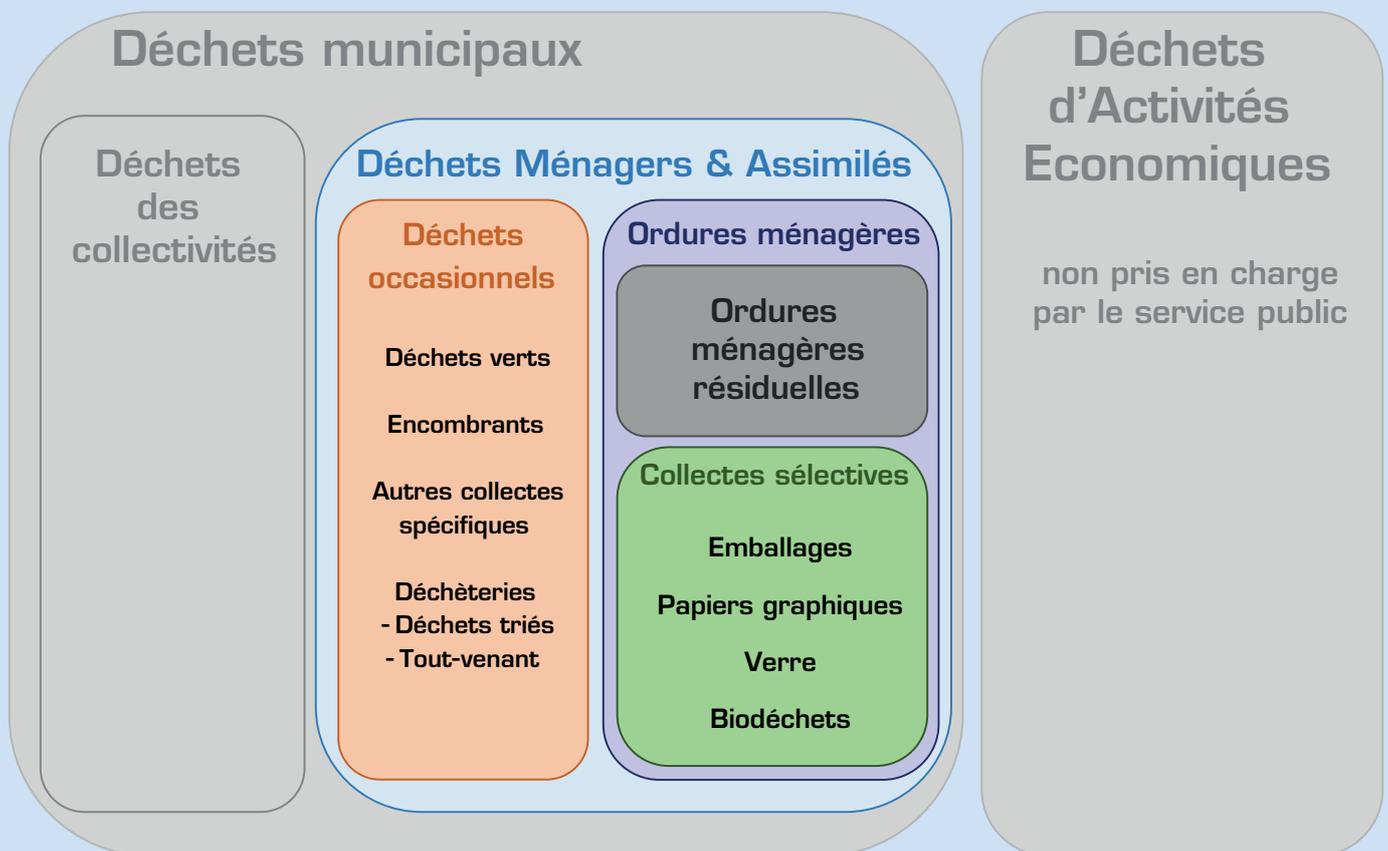
Périmètre de l'enquête: les Déchets Ménagers & Assimilés



III. Périmètre de l'enquête : les Déchets Ménagers & Assimilés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) désignent les déchets produits par les ménages ainsi que les déchets de professionnels collectés par les collectivités en mélange avec ceux des ménages – sans sujétion technique particulière – que l'on appelle « assimilés ». Les déchets des collectivités tels que ceux produits à l'occasion des marchés, par les activités des services municipaux, dans le cadre de l'assainissement collectif, ou encore du nettoyage des rues par exemple ne relèvent pas de ce périmètre. De même, cette enquête ne s'intéresse pas aux déchets des professionnels non pris en charge par le service public.

Fig. 1 - Champ des déchets appréhendé par l'enquête DMA



Les déchets ménagers et assimilés comprennent deux grands types de flux : les ordures ménagères et assimilés qui sont les déchets produits quotidiennement par les ménages et les déchets occasionnels qui sont eux produits de manière plus sporadique.

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) sont constitués de déchets quotidiens en mélange – les ordures ménagères résiduelles – et de déchets quotidiens triés à la source tels que les emballages et papiers graphiques, ou encore les biodéchets. Ces déchets sont collectés via des services au porte-à-porte ou en apport volontaire.

Les déchets occasionnels correspondent à des déchets produits de manière plus épisodique tels que les encombrants, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets dangereux, le bois, les déchets de construction et de démolition, etc. Ils peuvent être collectés à l'occasion de collectes en porte-à-porte, via des points d'apport volontaire ou bien en déchèterie.

L'enquête DMA permet d'appréhender chacun de ces flux afin de connaître les tonnages collectés chaque année en Île-de-France, leurs modes de collecte ainsi que leurs différentes destinations de traitement.



Les Ordures Ménagères et Assimilés



IV. Les Ordures Ménagères & Assimilées

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

Parfois appelés « poubelle grise », les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) correspondent à l'ensemble des déchets jetés quotidiennement par les ménages en mélange dans le même bac. La composition des OMR varie selon les typologies d'habitat et les autres collectes sélectives mises à disposition des ménages.

En effet, on constate par exemple que les tonnages d'OMR sont plus importants dans les zones urbaines denses qu'en zone rurale. Cela s'explique en partie par le fait que l'on trouve davantage d'activités économiques en zone urbaine (commerces de proximité, artisans, etc.) qui génèrent davantage de déchets assimilés jetés en mélange avec les déchets ménagers dans la poubelle d'OMR. Par ailleurs, on peut également noter que les ménages vivant en zone urbaine dense disposent a priori de moins d'espace au sein de leur logement qu'en zone rurale pour mettre en place plusieurs bacs de déchets séparés dans le cadre des collectes sélectives.

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les OMR

Objectif du PREDMA: À l'horizon 2019, le plan prévoit que plus aucune tonne d'OMR ne soit enfouie en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) hors aléas de gestion (incidents techniques, grèves, etc.)

En 2013, 3,53 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en Île-de-France contre 3,61 millions de tonnes en 2012. Sur ce flux spécifique, on enregistre une baisse moyenne régionale de 8 kg/hab. par rapport à 2012.

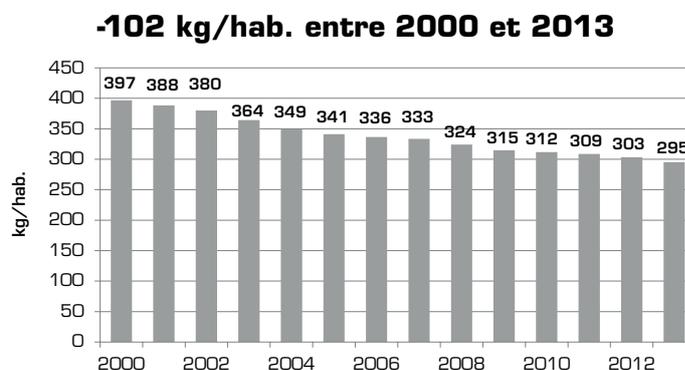
Le département des Hauts-de-Seine a enregistré une baisse plus significative que les autres départements entre ces deux années, passant de 299 kg/hab. à 278 kg/hab. Cela s'explique notamment par l'instauration d'une redevance spéciale entre 2012 et 2013 sur le territoire d'une Communauté d'Agglomération à l'origine d'un détournement de déchets assimilés vers un flux de déchets d'activités économiques clairement identifié comme tel. Par ailleurs, une commune des Hauts-de-Seine a fait évoluer sa méthode de comptage des flux et depuis 2013 a pu ôter les tonnages de déchets de balayure de rues du flux OMR.

Tab. 4 - Quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en Île-de-France en 2013

Ordures ménagères résiduelles				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	2 101 540	-2,7%	312	-3,0%
Paris	803 409	-2,3%	358	-2,3%
Hauts-de-Seine	442 954	-6,6%	278	-7,0%
Seine-Saint-Denis	484 668	-1,0%	313	-1,5%
Val-de-Marne	370 509	-0,9%	275	-1,4%
Grande Couronne	1 427 439	-1,6%	273	-2,2%
Seine-et-Marne	394 939	-0,8%	289	-1,8%
Yvelines	360 694	-2,8%	255	-2,9%
Essonne	322 489	-1,2%	259	-1,9%
Val d'Oise	349 316	-1,5%	293	-2,0%
Région Ile-de-France	3 528 978	-2,2%	295	-2,7%

Il est intéressant de noter que le flux d'OMR – déchets quotidiens en mélange – a diminué de 102 kg/hab. entre 2000 et 2013. Cela correspond à une baisse de 845 000 tonnes sur cette même période sur la région Île-de-France. Cela montre que le flux de déchets produits en mélange par les ménages au quotidien est en baisse constante. On peut imaginer que ceci est lié à une diminution de la production des déchets des ménages. Toutefois, il est également fort probable qu'il s'agisse de déchets détournés vers des flux triés à la source et dès lors collectés sélectivement.

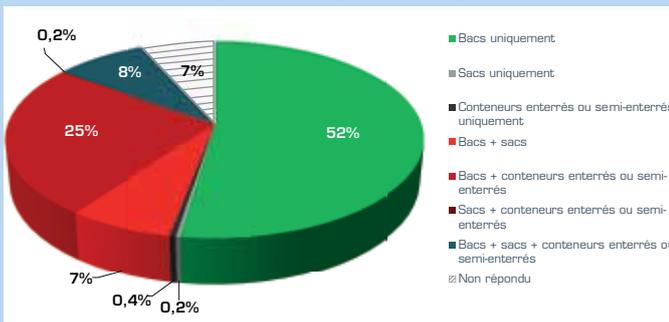
Graph. 3 - Évolution des quantités d'OMR collectées en Île-de-France entre 2000 et 2013 (en kg/hab./an)



Focus sur la pré-collecte des OMR

Dans le cadre de l'enquête 2013, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer quelles étaient les conditions de pré-collecte de leurs OMR. 91% d'entre elles, représentant 93% de la population francilienne, ont répondu à cette question, indiquant que 52% des Franciliens ont à leur disposition uniquement des bacs de collecte quand 41% disposent sur leur territoire de solutions multiples de collecte (bacs + conteneurs + sacs, etc.).

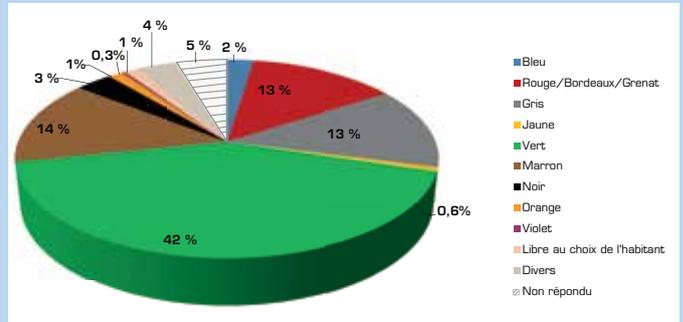
Graph.4 - Dispositifs de pré-collecte des OMR (en % de la population)



D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte des OMR d'indiquer la couleur de ces bacs. Dans cette analyse, nous prendrons comme population de référence la population francilienne pour laquelle les collectivités ont effectivement déclaré disposer d'un bac de collecte pour le flux OMR et non la population francilienne totale. De fait, on note que 93% des collectivités ayant indiqué proposer un bac de collecte pour les OMR ont répondu à la question portant sur la cou-

leur du bac de collecte. Les réponses montrent que la couleur des bacs utilisés pour collecter les OMR varie beaucoup d'une collectivité à l'autre.

Graph.5 - Couleur des bacs de collecte des OMR (en % de la population disposant d'un bac de collecte)



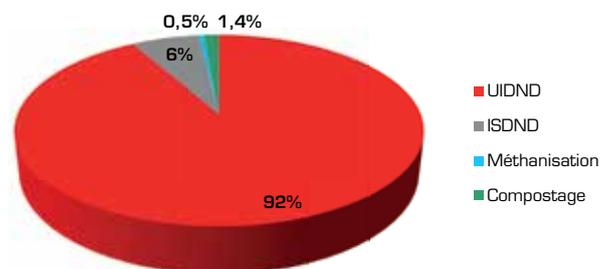
On constate néanmoins que la majorité des Franciliens disposant d'un bac de collecte pour leurs OMR ont des bacs de collecte avec un couvercle vert. Cependant, c'est principalement la population parisienne qui fait gonfler cette proportion. Viennent ensuite le marron, le rouge/bordeaux/grenat et le gris. D'autres couleurs peuvent être utilisées de façon plus marginale (bleu, noir, orange, etc.). On notera que certaines collectivités laissent les habitants s'équiper de bacs de pré-collecte, et que dans ce cas le choix de la couleur du bac reste aux habitants. Cette répartition n'est pas exhaustive car elle ne couvre que la population des collectivités ayant à la fois déclaré disposer de bacs de collecte pour les OMR et répondu à la question portant sur la couleur de ces bacs, mais elle permet néanmoins d'avoir une idée de la dispersion des couleurs des bacs de collecte des OMR sur la région.

Il existe deux manières d'appréhender le traitement des déchets. On peut en effet s'intéresser à la destination première de traitement d'un flux – à savoir la première orientation du flux – ou au traitement effectif de ce flux, c'est-à-dire après avoir pris en compte les refus liés à certaines activités de traitement des déchets.

Pour le flux OMR, on constate qu'en 2013 92% des tonnages collectés ont été orientés en premier lieu vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) quand 6% ont été orientés vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). On notera également que certaines collectivités ont choisi d'autres modes de traitement de leurs OMR puisque l'on observe que 0,5% de ce flux a été orienté vers une installation de méthanisation et que 1,4% est parti vers des plateformes de compostage. Il s'agit cependant encore de cas marginaux en Île-de-France au vu des quantités orientées vers ces installations. Par ailleurs, 2013 a été une année particulière au regard de ces deux modes de traitement sur la région puisqu'une plateforme de compostage et l'installation de méthanisation ont chacune suspendu leur fonctionnement

sur une période d'un semestre du fait de problèmes techniques. On ne relève pas d'évolution majeure en matière de destination de traitement des OMR en Île-de-France entre 2012 et 2013.

Graph.6 - Destinations de traitement des OMR en 2013



Les « destinations de traitement » sont évaluées à partir des tonnages entrants sur chaque installation sans tenir compte de l'aval des filières, et notamment du traitement des refus en sortie d'installation. Si l'on s'intéresse au traitement effectif des déchets,

en tenant compte du traitement des refus issus des installations de compostage et de méthanisation, on observe que 92% des OMR ont été effectivement traitées en UIDND quand 7% l'ont été en ISDND. Il s'agit donc des mêmes proportions que celles relevées à l'occasion de l'analyse des destinations de traitement. On note une légère baisse sur les flux traités en installations de méthanisation et de compostage du fait des refus qui ont, eux, été envoyés vers l'incinération ou le stockage.

Graph.7 - Traitement des OMR en 2013

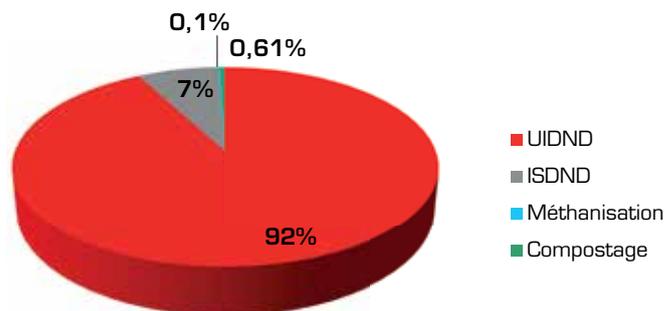
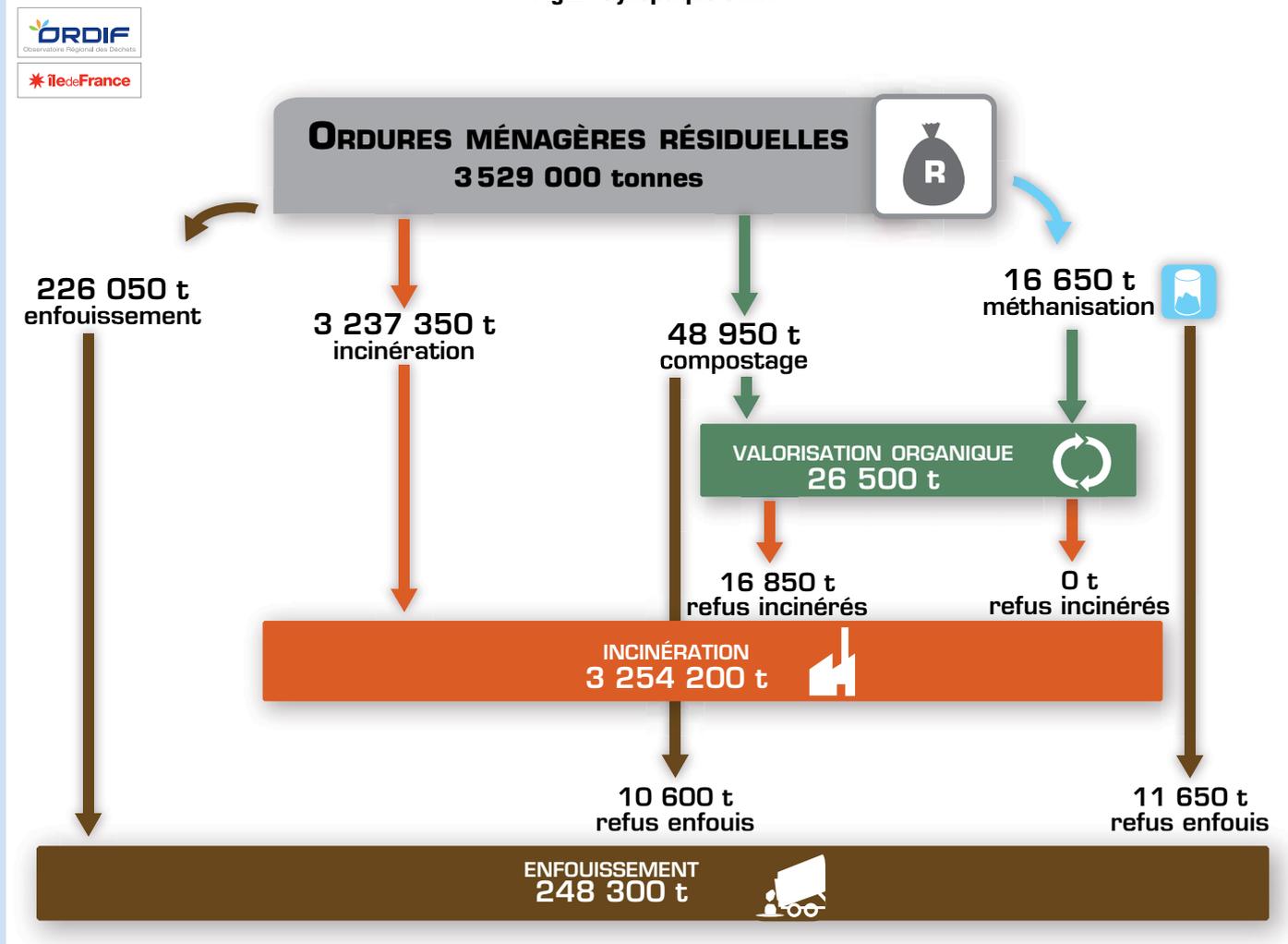


Fig.2 - Synoptique OMR



Comme vu précédemment, les OMA sont constituées de déchets quotidiens en mélange mais aussi de déchets produits quotidiennement qui sont triés à la source ; il s'agit notamment des emballages et des papiers graphiques.

2. Les emballages (hors verre) et les papiers graphiques

Les emballages (hors verre) et les papiers graphiques – aussi appelés « recyclables secs » – désignent les déchets produits quotidiennement par les ménages et triés à la source grâce à un service de collecte sélective. En Île-de-France, la quasi-totalité des Franciliens disposent de solutions de collecte spécifique de ces déchets, que ce soit à travers des services de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les emballages (hors verre) et les journaux-revues-magazines

Objectifs du PREDMA:

- Atteindre des ratios de collecte des emballages hors verre de 23,6 kg/hab. en 2014 et de 25,6 kg/hab. en 2019
- Atteindre des ratios de collecte des journaux-revues-magazines de 22 kg/hab. en 2014 et en 2019

En 2013, près de 408 870 tonnes d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques ont été collectées en Île-de-France ; soit une baisse de près de 8 500 tonnes par rapport à 2012. Cela correspond à un ratio de collecte de 34 kg/hab. On ne note pas d'évolution majeure en Île-de-France des quantités et des ratios collectés depuis 2007 sur ce flux spécifique. Il existe donc un réel enjeu pour les collectivités franciliennes quant au fait de mobiliser des gisements d'emballages-papiers graphiques encore non triés par les ménages pour le moment. En effet, on peut noter à titre indicatif que, dans son rapport annuel sur la gestion du service public des déchets, la ville de Paris indique qu'en 2013 les OMR contiennent encore 19% de papiers graphiques, 18% de plastiques et 9% de cartons.

Entre 2012 et 2013, deux départements d'Île-de-France ont connu une évolution plus marquée des ratios de collecte d'emballages hors verre et de papiers graphiques : Paris et les Yvelines. Dans le cas de Paris, il s'agit en réalité principalement d'une évolution conjoncturelle dans le cadre de l'enquête DMA. En effet, en 2013, près de 600 tonnes de cartons des commerçants ont été ôtées du comptage des DMA car ils ont été identifiés comme étant des déchets d'activités économiques. Sans ces 600 t., Paris aurait vu diminuer son ratio de collecte de 3,8%. La baisse du ratio de collecte dans les Yvelines est due à une baisse généralisée sur la quasi-totalité du territoire départemental. Il n'y a pas d'explication précise. Cependant, on peut noter que les syndicats de traitement de ce département ont également constaté cette baisse.

Globalement, on remarque que les quantités de recyclables secs collectées par habitant en zone centrale (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) sont inférieures à celles collectées en Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise). En effet, alors que l'on a collecté 31 kg/hab. d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques en zone centrale en 2013, les performances de la Grande Couronne s'élèvent à 38 kg/hab. Cet écart peut s'expliquer de deux façons :

- ▶ d'une part, les typologies d'habitat jouent un rôle dans les performances de collecte. Il semble que les habitants soient moins enclins à trier leurs déchets en zone urbaine dense (comme c'est le cas en zone centrale) du fait d'un manque d'espace. En effet, bien que des solutions de collecte existent, il faut pouvoir mettre en place plusieurs poubelles chez soi pour trier ses recyclables secs de ses OMR ;
- ▶ d'autre part, les comportements de consommation peuvent varier d'un territoire à un autre. Une caractérisation sur le flux d'OMR réalisée par le SITOM93 sur la période 2011-2012 a montré par exemple que les séquanodionysiens avaient moins d'emballages en verre dans leur poubelle que la moyenne nationale et plus d'ELA (emballages de liquides alimentaires).

Tab.5 - Quantités d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques collectées en Île-de-France en 2013

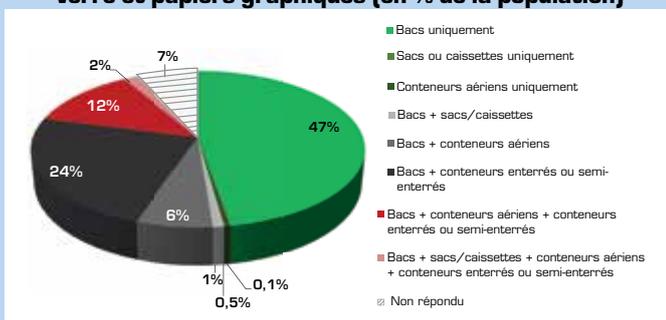
Emballages hors verre et papiers graphiques				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	209 374	-2,9%	31	-3,2%
Paris	77 870	-4,5%	35	-4,5%
Hauts-de-Seine	52 158	-2,2%	33	-2,7%
Seine-Saint-Denis	35 517	-0,9%	23	-1,4%
Val-de-Marne	43 829	-2,3%	32	-2,8%
Grande Couronne	199 494	-1,1%	38	-1,7%
Seine-et-Marne	51 723	-1,0%	38	-1,9%
Yvelines	56 375	-3,6%	40	-3,7%
Essonne	51 993	-0,6%	42	-1,4%
Val d'Oise	39 403	1,7%	33	1,2%
Région Ile-de-France	408 868	-2,0%	34	-2,5%

Focus sur la pré-collecte des emballages hors verre et des papiers graphiques

Dans le cadre de l'enquête 2013, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer les conditions de pré-collecte de leurs emballages hors verre et de leurs papiers graphiques.

89% d'entre elles, représentant 93% de la population francilienne, ont répondu à cette question. Près de la moitié de la population n'est dotée que de bacs de collecte mais de nombreuses collectivités proposent des solutions de collecte complémentaires (conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés, sacs ou caissettes).

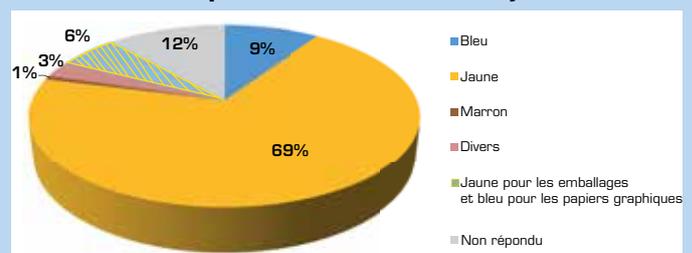
Graph.8 - Dispositifs de pré-collecte des emballages hors verre et papiers graphiques (en % de la population)



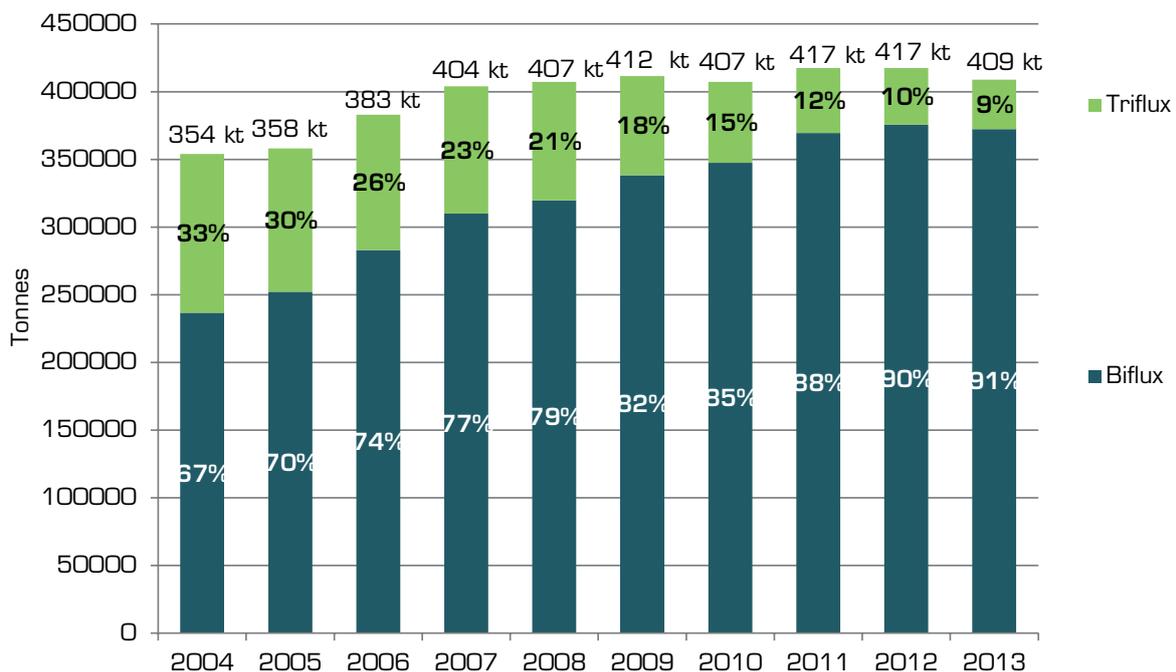
D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte pour les emballages hors verre et les papiers graphiques d'indiquer la couleur de ces bacs. Dans cette analyse, nous avons choisi de nous intéresser au pourcentage de la population disposant effectivement d'un bac de

collecte. En effet, il est plus intéressant d'étudier la part de la population bénéficiant réellement d'un bac plutôt que de prendre comme référence la population totale francilienne en incluant dans cette analyse les collectivités ayant déclaré ne pas disposer de bacs de collecte pour ce flux spécifique. 91% des collectivités ayant déclaré disposer d'un bac de collecte pour les emballages-papiers ont répondu à la question portant sur la couleur des bacs. Cela représente 88% de la population disposant de bacs. On remarque que près de 70% de la population disposant de bacs possèdent des bacs de collecte à couvercle jaune. Là encore, la population parisienne représente un poids important de cette proportion. La seconde couleur la plus répandue est le bleu. On notera que 6% de la population disposant de bacs bénéficient de deux bacs de couleurs différentes pour la collecte séparée des emballages hors verre en jaune d'une part et des papiers graphiques en bleu d'autre part.

Graph.9 - Couleur des bacs de collecte des emballages hors verre et papiers graphiques (en % de la population disposant d'un bac de collecte)



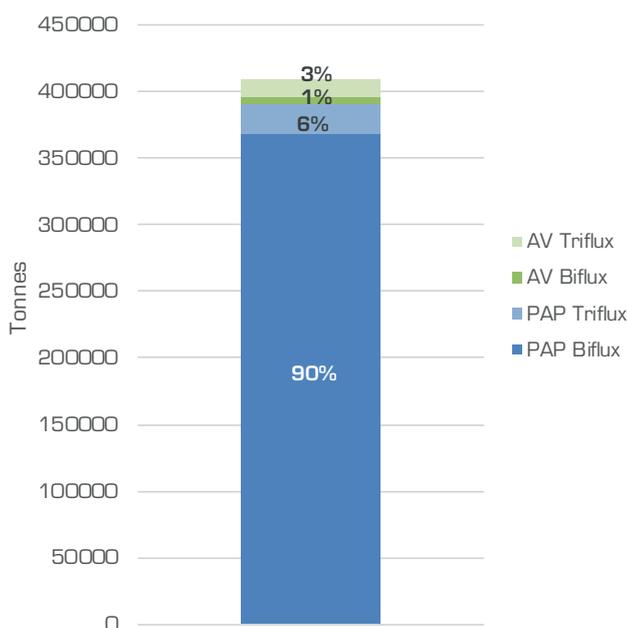
Graph. 10 - Évolution des quantités et des modalités de collecte des emballages (hors verre) et des papiers graphiques en Île-de-France



La collecte en biflux est une collecte constituée de deux flux distincts: les emballages en verre d'un côté et le mélange des emballages hors verre et des papiers graphiques de l'autre. En revanche, la collecte en triflux est une collecte réalisée avec trois flux bien séparés: les emballages en verre, les emballages hors verre et enfin les papiers graphiques seuls.

En Île-de-France, les emballages hors verre et les papiers graphiques sont très majoritairement collectés en mélange puisqu'en 2013 91% des tonnages ont été collectés en biflux quand seulement 9% d'entre eux l'ont été en triflux. Bien que les tonnages collectés n'aient pas significativement évolué depuis 2008 sur ce flux spécifique, on remarque qu'en revanche les modalités de collecte ont, elles, plutôt tendance à favoriser de plus en plus la collecte en biflux ; c'est-à-dire la collecte en mélange des emballages hors verre avec les papiers graphiques.

Graph. 11 - Répartition des modes de collecte des emballages-papiers graphiques en 2013 en Île-de-France



Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse aux différents modes de collecte, il est intéressant d'observer que 96% des emballages hors verre et papiers graphiques ont été collectés en porte-à-porte en 2013 et que seulement 4% l'ont été en apport volontaire. De plus, on note que la collecte en porte-à-porte a plutôt tendance à favoriser une collecte en biflux – 90% des tonnages contre 6% en triflux – tandis que la collecte en apport volontaire favorise a priori plutôt une collecte en triflux puisque 3% des 4% de tonnages collectés en apport volontaire l'ont été en triflux.

Enfin, on notera qu'en Île-de-France en 2013 on a observé en sortie de centres de tri un taux moyen de refus de tri de 24,3%. Cela ne constitue pas de changement par rapport à 2012 où l'on observait un taux moyen de refus de tri de 24,6%. Depuis 2004, les taux de refus de tri oscillent systématiquement entre 24% et 27%.

3. Les emballages en verre

On désigne par emballages en verre l'ensemble des bouteilles et des bocaux constitués de verre coloré ou incolore qui rentrent dans les consignes de tri définies par l'éco-organisme Eco-Emballages et relayées par les collectivités en charge de la compétence *Collecte* des déchets ménagers.

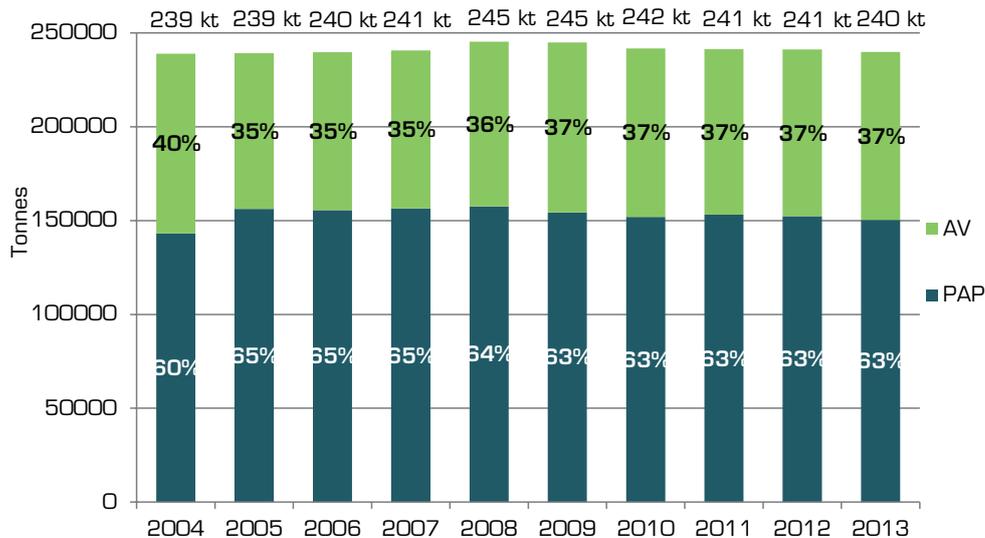
Repère : Objectifs réglementaires portant sur les emballages en verre

Objectifs du PREDMA : Atteindre un ratio de collecte des emballages en verre de 23,9 kg/hab. en 2014 et de 30,3 kg/hab. en 2019

En 2013, les collectivités franciliennes ont collecté 239 900 tonnes d'emballages en verre ; soit 1 300 tonnes de moins qu'en 2012. Cela correspond à un ratio moyen de collecte de 20 kg/hab. sur la région. Si l'on exclut Paris, on observe des ratios de collecte légèrement plus élevés en Grande Couronne qu'en zone centrale. La ville de Paris enregistre un ratio de collecte du verre bien supérieur à la moyenne régionale du fait notamment du verre issu des gros producteurs – principalement de la restauration – et collecté dans le cadre des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Tab. 6 - Quantités d'emballages en verre collectés en Île-de-France en 2013

Emballages en verre				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	131 173	0,2%	19	-0,1%
Paris	66 890	0,8%	30	0,7%
Hauts-de-Seine	27 722	-0,3%	17	-0,8%
Seine-Saint-Denis	15 281	0,8%	10	0,3%
Val-de-Marne	21 280	-1,1%	16	-1,6%
Grande Couronne	108 729	-1,5%	21	-2,0%
Seine-et-Marne	29 672	-3,8%	22	-4,7%
Yvelines	33 046	-1,8%	23	-1,9%
Essonne	25 095	-1,1%	20	-1,8%
Val d'Oise	20 916	2,0%	18	1,5%
Région Ile-de-France	239 902	-0,5%	20	-1,0%

Graph. 12 - Évolution des quantités et des modalités de collecte des emballages en verre en Île-de-France

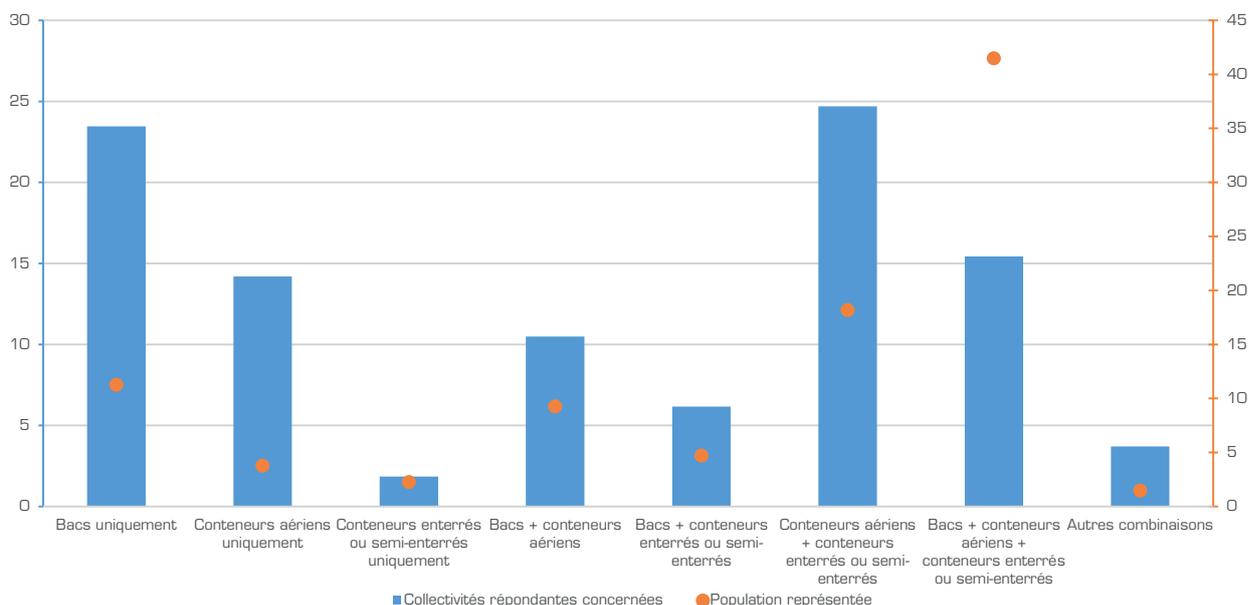
Depuis 2004, nous n'avons pas connu d'évolution majeure des tonnages d'emballages en verre collectés en Île-de-France. De même, si l'on s'intéresse aux différents modes de collecte, on ne note pas non plus de changement significatif puisque depuis 2005 on observe qu'un tiers des emballages en verre sont collectés via un service d'apport volontaire quand deux tiers de ces déchets le sont via une collecte au porte-à-porte.

Focus sur la pré-collecte des emballages en verre

Dans le cadre de l'enquête 2013, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer les conditions de pré-collecte de leurs emballages en verre.

88% d'entre elles, représentant 92% de la population francilienne, ont répondu à cette question. 15% des collectivités répondantes ont indiqué que les Franciliens disposent majoritairement (pour 41% d'entre eux) d'un assortiment de bacs, de

conteneurs aériens et de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. C'est notamment la ville de Paris qui pèse lourd sur la population représentée dans ce cas précis. En effet, en s'intéressant au pourcentage de collectivités représentées cette fois, on s'aperçoit que ce sont deux autres cas de figure qui prédominent. 25% des collectivités ayant répondu disposent seulement de conteneurs aériens et enterrés ou semi-enterrés quand 23% d'entre elles disposent simplement de bacs de collecte.

Graph. 13 - Dispositifs de pré-collecte des emballages en verre (en % du nombre de collectivités répondantes et en % de la population)

D'autre part, il a été demandé aux collectivités qui proposent des bacs de collecte des emballages en verre d'indiquer la couleur de ces bacs. 88 collectivités (soit 48% des collectivités enquêtées), représentant 64% de la population francilienne, ont répondu à cette question. On observe que pour un très grand nombre de collectivités les bacs de collecte du verre sont de couleur verte, soit 93% des collectivités répondantes, représentant 42% de la population

régionale. En revanche, on note que même si seulement deux collectivités ont déclaré avoir des bacs de collecte blancs pour le verre, cela représente tout de même 20% de la population francilienne. Cela est dû à la ville de Paris qui fait partie de ces deux collectivités et qui représente 19% de la population francilienne à elle seule.

Graph. 14 - Couleur des bacs de collecte du verre
(en % du nombre de collectivités répondantes et en % de la population)

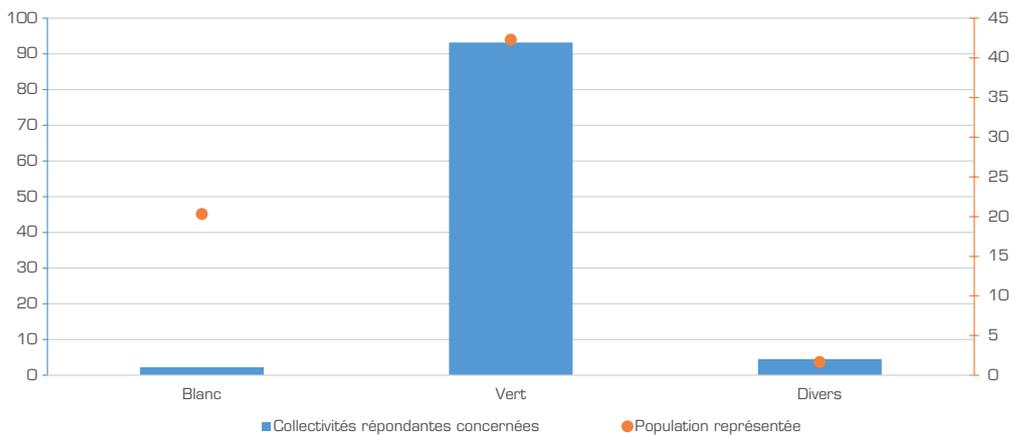
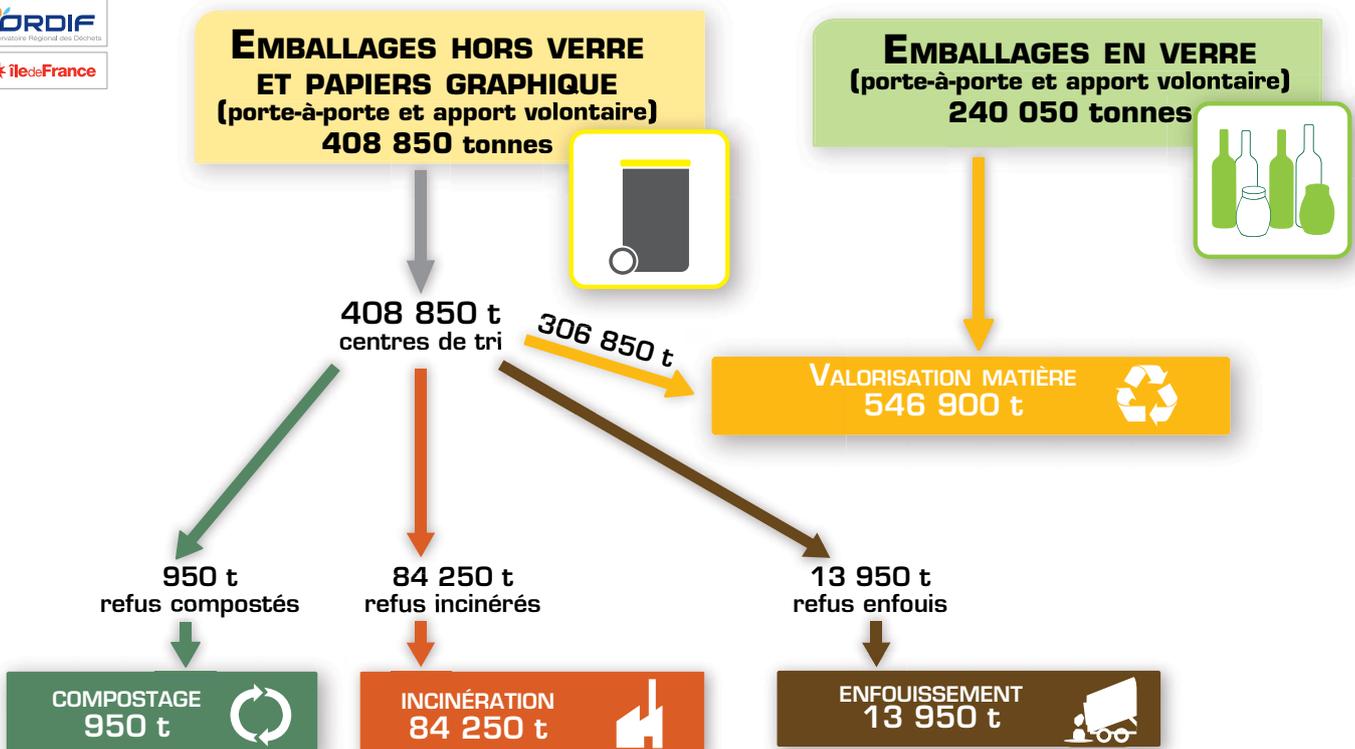


Fig.3 - Synoptique Emballages (en et hors verre) et papiers graphiques



* L'écart de 2850 tonnes entre les quantités collectées et les tonnages traités correspond à du stock en centre de tri

** Les écarts de tonnages collectés observés entre la description du rapport et ce synoptique proviennent des tonnages d'emballages-papiers graphiques et de verre collectés en déchèterie et réaffectés ici aux flux correspondants

Sur ce synoptique, on note que les tonnages indiqués ne correspondent pas exactement aux tonnages décrits précédemment pour chaque flux. Cela est dû au fait que des flux d'emballages-papiers graphiques et de verre peuvent être collectés en apport volontaire sur les déchèteries. Cependant, comme cela est marginal – moins de 400 tonnes au total sur la région en 2013 – nous le considérons comme un service supplémentaire de collecte en apport volontaire au sein de la collectivité. De fait, sur ce synoptique, nous avons ajouté ces tonnages collectés en déchèterie aux tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire décrits précédemment car les flux collectés en déchèterie sont de même nature et suivent exactement les mêmes filières de traitement que les autres flux collectés.

4. Les biodéchets

D'après la définition de l'ADEME, les biodéchets désignent les déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages, d'industries agro-alimentaires, de professionnels des espaces verts publics et privés, d'horticulteurs, de commerçants et supermarchés, de cantines scolaires et restaurants, etc.

On parlera uniquement dans cette partie des biodéchets des ménages aussi appelés «Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)».

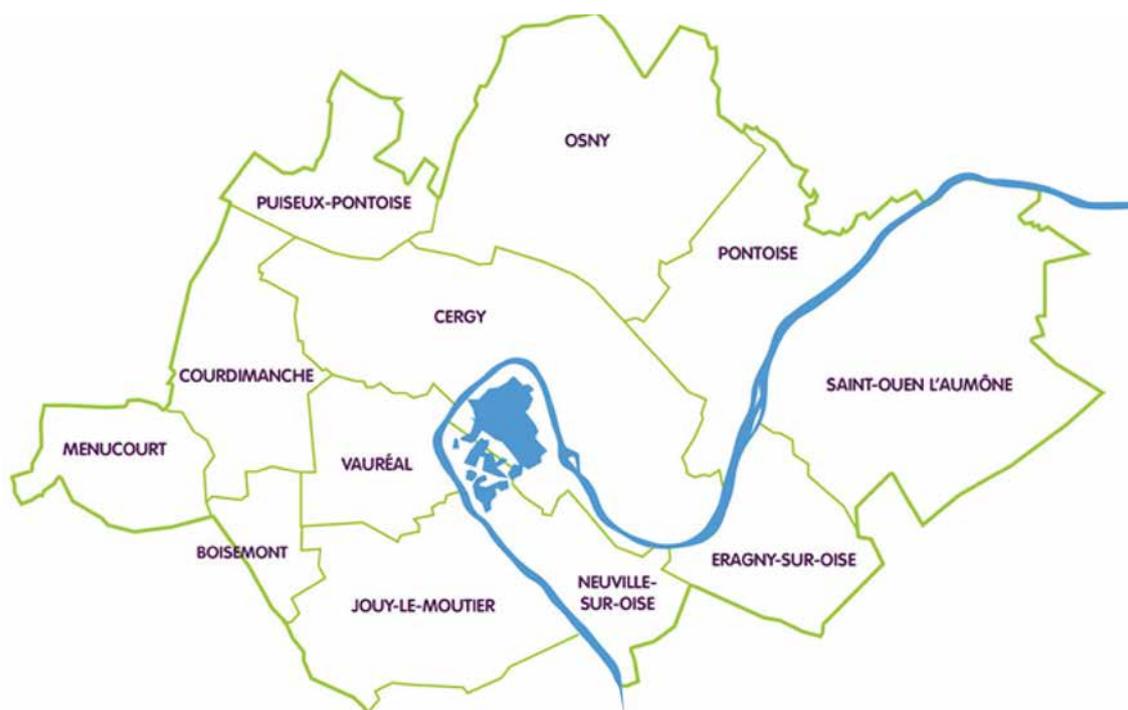
Ces déchets comprennent les déchets alimentaires (restes de repas ou de préparation de repas), les déchets verts ou déchets de jardin, les papiers et les cartons non imprimés.

En Île-de-France, la collecte des biodéchets est anecdotique puisqu'elle ne concerne qu'une seule collectivité – la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise – qui propose à ses administrés un service de collecte en porte-à-porte des biodéchets.

En 2013, la CA de Cergy-Pontoise a collecté près de 6 800 tonnes de biodéchets sur son territoire. Si l'on ramène ce tonnage à la population concernée, cela nous donne un ratio de collecte de 35 kg/hab. Il est en effet peu pertinent de s'attacher au ratio moyen régional de 0,6 kg/hab. – soit 6 800 tonnes réparties sur près de 12 millions de Franciliens – qui ne représente que peu de choses au regard du ratio global de DMA.

Les biodéchets collectés sur ce territoire sont orientés vers le centre de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône destiné à recevoir des biodéchets ménagers collectés sélectivement. Sur ce centre, les biodéchets sont broyés, criblés et déposés en andains. Des déchets verts peuvent être ajoutés comme structurant s'il n'y en a pas suffisamment dans le gisement collecté.

**Carte 6 - Territoire concerné par la collecte en porte-à-porte des biodéchets en Île-de-France
(Source : Service Déchets de la CA Cergy-Pontoise)**



5. Bilan sur les Ordures Ménagères et Assimilés

L'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement introduit le concept d'ordures ménagères et assimilés (OMA). Les OMA sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets :

- ▶ Ordures Ménagères Résiduelles
- ▶ Emballages (en et hors verre) et papiers graphiques collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire
- ▶ Biodéchets

En sont exclus les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages – déchets verts, déchets d'encombrants, déchets dangereux, déblais et gravats, etc. – et ce quel que soit le mode de collecte.

Les OMA comprennent également des déchets dits « assimilés ». Ces déchets regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères¹.

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les OMA

Objectif du Grenelle: Réduire de 7% la production d'OMA par habitant entre 2008 et 2013²

En 2013, on a collecté 4,18 millions de tonnes d'OMA en Île-de-France ; soit près de 91 000 tonnes de moins qu'en 2012 et 578 000 tonnes de moins qu'en 2000. Ainsi, en moyenne en 2013, on a collecté 350 kg/hab. d'OMA sur la région contre 359 kg/hab. en 2012

Tab. 7 - Quantités d'ordures ménagères & assimilés collectées par flux en Île-de-France en 2013

Ordures Ménagères et Assimilés				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
OM Résiduelles	3 528 978	-2,2%	295	-2,7%
Recyclables secs	648 770	-1,5%	54	-1,9%
Emballages (hors verre) et papiers graphiques	408 868	-2,0%	34	-2,5%
Emballages en verre	239 902	-0,5%	20	-1,0%
Biodéchets	6 772	0,3%	0,6	-0,1%
Total Ordures ménagères et assimilés	4 184 520	-2,1%	350	-2,6%

Tab. 8 - Quantités d'ordures ménagères & assimilés collectées par département en Île-de-France en 2013

Ordures ménagères et assimilés				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	2 442 086	-2,6%	363	-2,9%
Paris	948 169	-2,3%	423	-2,3%
Hauts-de-Seine	522 834	-5,8%	328	-6,3%
Seine-Saint-Denis	535 466	-0,9%	346	-1,4%
Val-de-Marne	435 618	-1,0%	323	-1,6%
Grande Couronne	1 742 434	-1,5%	334	-2,1%
Seine-et-Marne	476 335	-1,0%	348	-2,0%
Yvelines	450 115	-2,8%	318	-2,9%
Essonne	399 576	-1,1%	320	-1,9%
Val d'Oise	416 408	-1,0%	349	-1,5%
Région Ile-de-France	4 184 520	-2,1%	350	-2,6%

Entre 2012 et 2013, l'ensemble du territoire francilien a connu une baisse de ses ratios de collecte d'OMA. On note que cette dernière est un peu plus significative sur trois départements: Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Ces évolutions ont déjà été évoquées à l'occasion de la description de chacun des flux d'OMA. On rappellera donc que les Yvelines et Paris ont vu leurs ratios de collecte d'emballages hors verre et de papiers graphiques diminuer par rapport à 2012. La baisse la plus importante dans les Hauts-de-Seine s'explique par la diminution des tonnages d'OMR collectés entre 2012 et 2013 (cf. Chapitre « Ordures Ménagères Résiduelles »). Cependant, il est important de souligner ici que les évolutions observées d'une année à l'autre ne sont que très relatives et qu'une diminution de l'ordre de -5% ne reflète pas un changement drastique des comportements des ménages en matière de déchets. C'est l'évolution des tonnages et des ratios de collecte sur un plus long terme – de 2000 à 2013 par exemple – qui permet de mieux appréhender les changements opérés sur un territoire.

Les ratios de collecte d'OMA sont plutôt homogènes sur l'ensemble des départements franciliens, excepté pour Paris qui enregistre un ratio plus élevé que les autres départements. Cela s'explique principalement par le fait que des quantités plus importantes d'assimilés sont collectées en mélange aux déchets des ménages sur ce département qui enregistre davantage d'activités économiques que les autres territoires. Cela a d'ailleurs été expliqué précédemment à l'occasion des flux d'OMR et d'emballages en verre.

¹ Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Commissariat Général du Développement Durable, Mai 2012

² Déclinaison des objectifs « déchets » du Grenelle de l'environnement au niveau local, Commissariat Général du Développement Durable, Décembre 2011

Quid des objectifs Grenelle ?

La loi Grenelle avait fixé pour objectif d'atteindre une baisse de 7% de la production d'OMA entre 2008 et 2013 à l'échelle nationale.

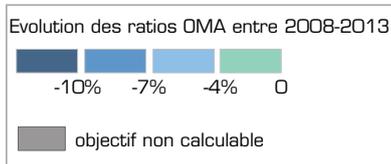
Carte 7 - Évolution des ratios d'OMA collectés en Île-de-France entre 2008 et 2013

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Bievre
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUVM
- 12 SMITOM Nord-Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL
- 14 SYTRADEM

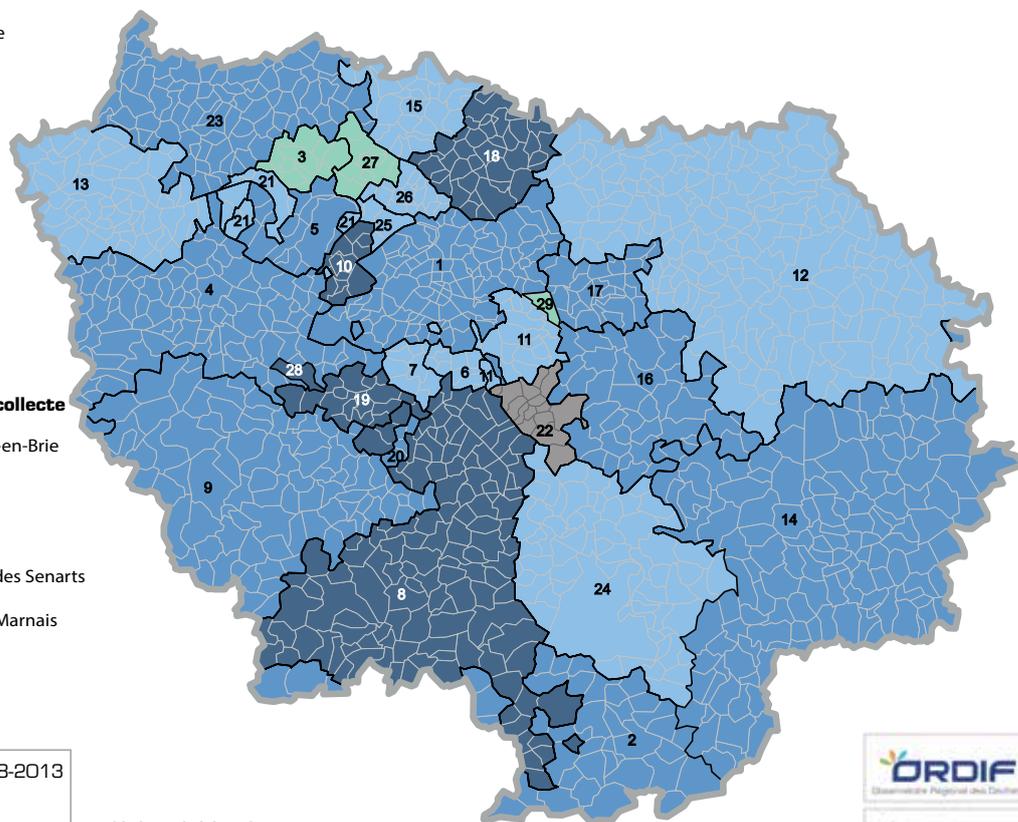
EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 18 SIGIDURS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montlhéry
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SMIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZUR
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION
- 28 Magny-les-Hameaux
- 29 Noisy-le-Grand



Limites administratives

- Limites régionales
 - Limites EPCL
 - Limites communales
- 0 7,5 15 Km



sources : ORDIF 2013

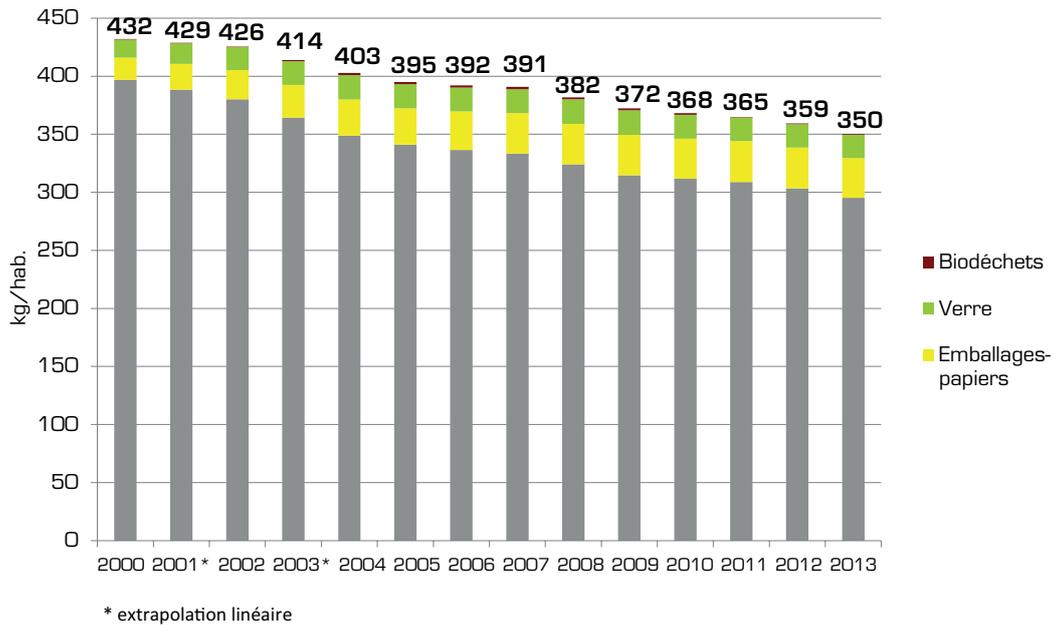
La carte reprenant l'évolution des ratios d'OMA entre 2008 et 2013 en Île-de-France a été réalisée à l'échelle des syndicats de traitement. Cette échelle a été préférée à celle correspondant aux collectivités ayant la compétence *Collecte* car en Île-de-France, entre 2008 et 2013, de profonds changements de périmètre de ces dernières ont été opérés. De fait, avec la réorganisation territoriale, nous aurions été dans l'obligation de faire des calculs approximatifs sur la base des nouveaux territoires ayant la compétence *Collecte*. Puisque le champ de la compétence *Traitement* a, lui, évolué dans une moindre mesure, nous avons donc préféré nous en tenir à ce périmètre pour étudier l'évolution des ratios de collecte des OMA entre 2008 et 2013.

Cela dit, il est intéressant de noter que la totalité du territoire francilien a connu une baisse du ratio de collecte d'OMA entre 2008 et 2013 ; même s'il existe des contrastes dans l'ampleur de cette diminution selon les territoires. On observe une baisse régionale moyenne de 8% du ratio de collecte des

OMA entre 2008 et 2013. Cependant, il faut bien rappeler ici que l'objectif Grenelle de -7% était relatif à une moyenne nationale et non régionale.

Enfin, on notera qu'il n'a pas été possible de calculer l'évolution de ce ratio sur le territoire du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts car ce syndicat avait mis en place une collecte en porte-à-porte des biodéchets qu'il a interrompue fin 2010 à cause d'une mauvaise qualité des gisements collectés. Puisque le flux de biodéchets est comptabilisé dans les OMA, la rupture de ce service de collecte entre 2010 et 2011 aurait entraîné une baisse importante des ratios qui n'aurait été que conjoncturelle et non réelle. En effet, la collecte des biodéchets sur ce territoire était constituée du mélange des déchets fermentescibles des ménages et de leurs déchets verts. Or, les déchets verts n'entrent pas dans le périmètre des OMA, et on ne peut donc pas considérer que l'ensemble du flux « biodéchets » a été réaffecté au flux « ordures ménagères résiduelles ».

Graph. 15 - Évolution des ratios de collecte d'OMA en Île-de-France entre 2000 et 2013 (en kg/hab.)

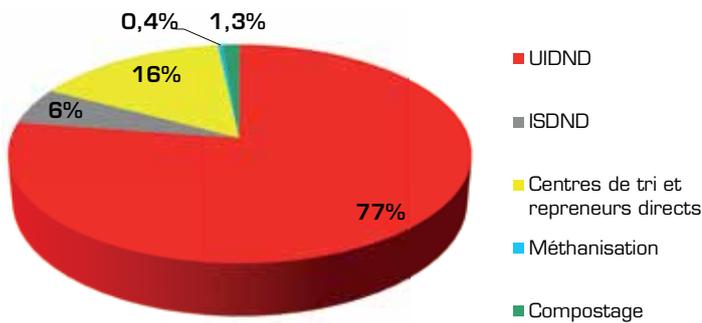


En Île-de-France, entre 2000 et 2013, nous avons observé une baisse de 82 kg/hab. du ratio d'OMA collectés. Divers facteurs peuvent être à l'origine de cette situation :

- ▶ En premier lieu, le déploiement de services de collecte spécifique dédiés aux déchets occasionnels (principalement via les déchèteries) a pu contribuer à détourner certains flux de déchets des OMA. À noter qu'en parallèle, entre 2000 et 2013, le ratio de déchets occasionnels collectés sur la région a lui augmenté de 37 kg/hab. ;
- ▶ Dans un second temps, on peut imaginer que les efforts de sensibilisation menés par les collectivités franciliennes – notamment dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention – peuvent favoriser une prise de conscience des ménages sur la gestion de leurs déchets. Par ailleurs, nombre de collectivités mènent en parallèle des actions de communication et de sensibilisation au tri auprès des ménages grâce à des postes d'ambassadeurs du tri. Le tri des déchets serait en effet considéré par les ménages comme étant l'un des gestes les plus simples à mettre en œuvre en faveur de l'environnement ;
- ▶ D'autre part, le secteur des déchets a vu arriver de nouveaux acteurs ces dernières années avec le déploiement des filières REP. Or certains déchets soumis aux périmètres des REP peuvent dorénavant être collectés hors service public par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou par des distributeurs privés. Cela contribue à détourner certains tonnages auparavant collectés dans les OMA ;

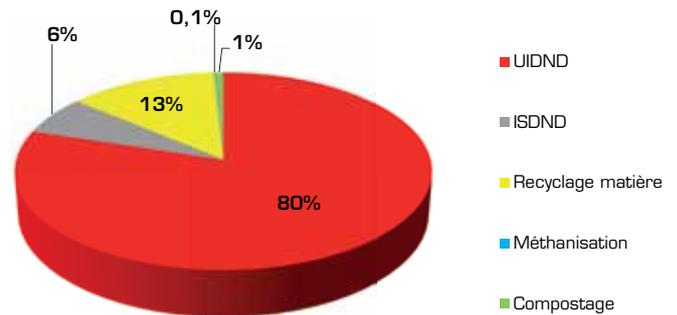
- ▶ De la même façon, il est possible que l'instauration de la redevance spéciale sur un territoire incite les professionnels à se faire collecter non plus par les collectivités mais par des prestataires privés, détournant de fait une partie des déchets assimilés ;
- ▶ Par ailleurs, les méthodes de comptage des tonnages de déchets collectés par les collectivités évoluent pour devenir de plus en plus précises quant au champ d'origine concerné. De fait, certaines collectivités ont pu identifier des flux historiquement comptabilisés dans les OMA comme étant en réalité issus ou pris en charge dans le cadre des activités de la collectivité elle-même (déchets de voirie, dépôts sauvages, etc.) et ont donc pu les ôter des tonnages de déchets ménagers ;
- ▶ Enfin et plus récemment, la crise économique a pu jouer un rôle en impactant le comportement de consommation des ménages (et donc les quantités de déchets jetés) et les activités économiques (et donc les quantités d'assimilés produites).

Si l'on parvient à identifier des facteurs explicatifs de la baisse continue des OMA collectés depuis 2000, il est toutefois très difficile de mesurer la part de leur contribution respective.

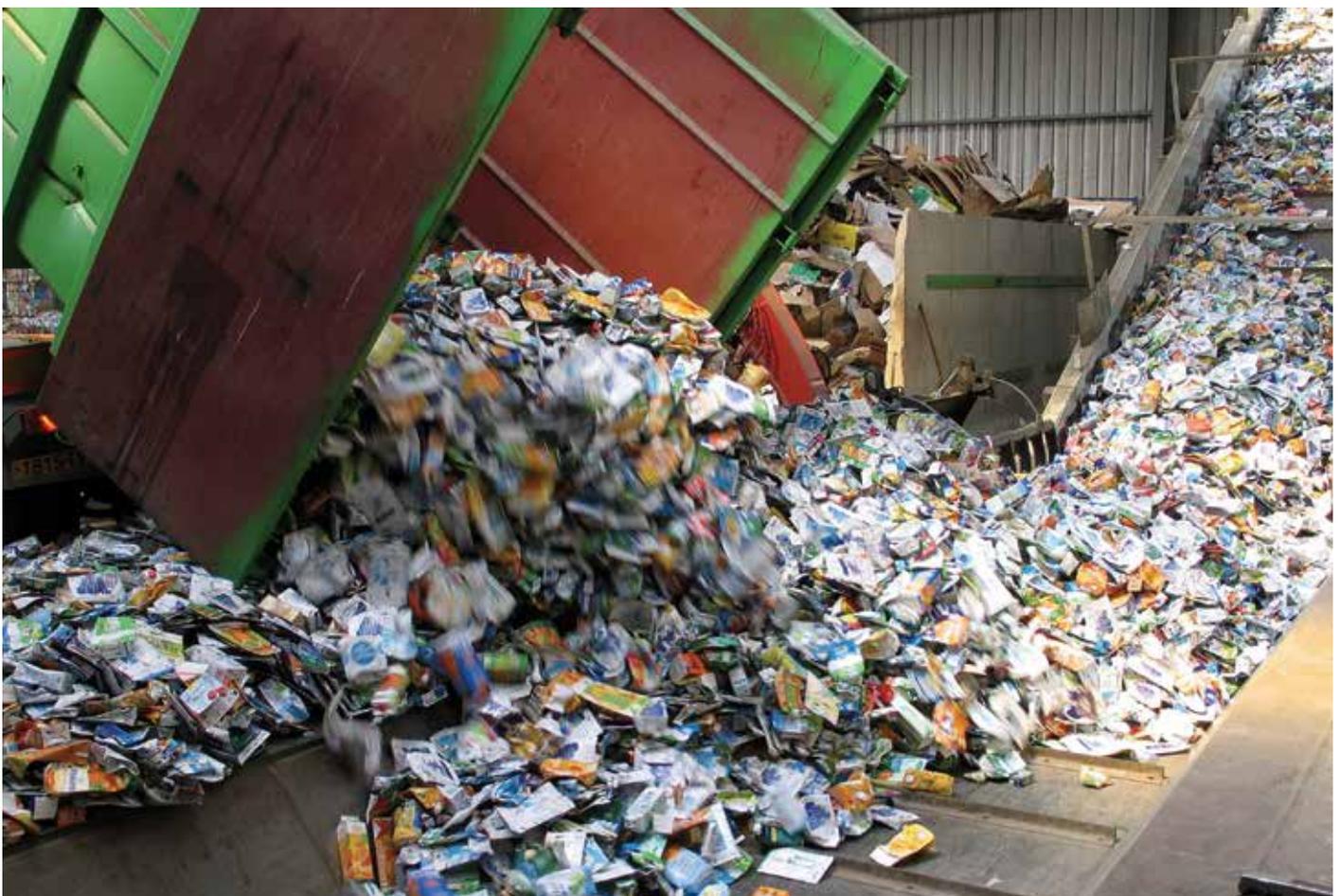
Graph. 16 - Destinations de traitement des OMA en 2013

En Île-de-France, en 2013, 77% des OMA collectés ont été orientés vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND). C'est la part d'OMR orientée vers cette même destination qui pèse relativement lourd sur ce flux. Par ailleurs, 6% ont été orientés vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), 16% vers des centres de tri et repreneurs directs correspondant aux flux d'emballages et de papiers graphiques, 0,4% vers la méthanisation et 1,3% vers le compostage.

Nous n'avons pas noté d'évolution des destinations de traitement des OMA par rapport à 2012.

Graph.17 - Traitement des OMA en 2013

Les destinations de traitement comptabilisent les tonnages entrants sur les installations de traitement. Après avoir tenu compte des différents taux de refus, on s'aperçoit que finalement 80% des OMA ont été incinérés quand 6% ont été stockés. On enregistre que 13% des tonnages collectés d'OMA ont été effectivement envoyés vers des filières de recyclage où la matière a été revalorisée. La différence entre les 16% d'OMA (emballages et papiers graphiques) ayant été envoyés vers des centres de tri et des repreneurs directs et les 13% de valorisation matière effective est due aux refus de tri sur les centres de tri. En effet, en 2013, on a observé un taux de refus de tri moyen de 24,3% en Île-de-France pour les flux d'emballages hors verre et de papiers graphiques.





Les déchets occasionnels



V. Les déchets occasionnels

Après avoir étudié flux par flux les ordures ménagères et assimilés, une description des différents flux de déchets occasionnels est proposée.

1. Les encombrants collectés hors déchèterie

On désigne par «encombrants» l'ensemble des déchets produits ponctuellement par les ménages et qui, en raison de leur volume ou de leur taille, ne peuvent pas être collectés en mélange avec les ordures ménagères et assimilés. Au sens du PREDMA, les encombrants ne comprennent pas les DEEE, les déchets verts, les déchets dangereux, ni les déchets de construction et de démolition.

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les encombrants

Objectifs du PREDMA:

- Atteindre un ratio de collecte des encombrants (en et hors déchèterie) de 50 kg/hab. en 2014 et le maintenir en 2019
- Traiter en 2019 25% des encombrants en recyclage matière, 5% en incinération et 70% en ISDND

En 2013, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté un peu plus de 296 000 tonnes d'encombrants hors déchèterie. Cela correspond à un ratio de collecte de 25 kg/hab. en moyenne sur la région.

Tab. 9 - Quantités d'encombrants collectés hors déchèterie en 2013

Encombrants hors déchèterie				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	190 718	-11%	28	-11%
Paris	86 964	-1%	39	-1%
Hauts-de-Seine	35 465	-8%	22	-9%
Seine-Saint-Denis	31 478	-39%	20	-39%
Val-de-Marne	36 811	0,3%	27	0%
Grande Couronne	105 404	-6%	20	-7%
Seine-et-Marne	20 660	-7%	15	-7%
Yvelines	30 120	-7%	21	-7%
Essonne	23 165	-11%	19	-12%
Val d'Oise	31 459	-0,4%	26	-1%
Région Ile-de-France	296 123	-9%	25	-10%

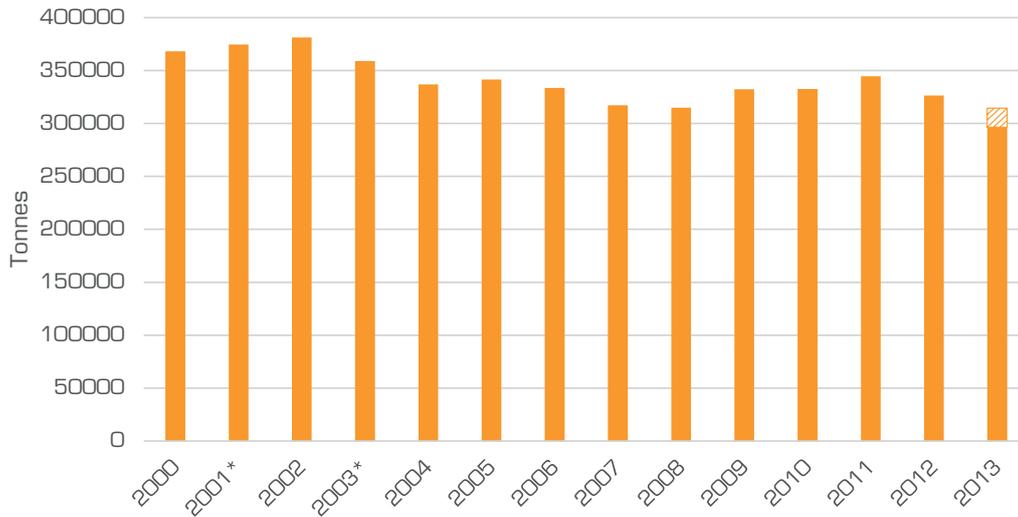
Il faut noter qu'en 2013 nous avons observé une rupture dans le suivi du flux encombrants sur le département de la Seine-Saint-Denis du fait de l'évolution des méthodes de comptage des tonnages de déchets collectés de certaines collectivités. En effet, notamment une collectivité qui identifiait les dépôts sauvages dans le flux encombrants en porte-à-porte jusqu'en 2012 a pu les extraire de son suivi des données 2013. Cela représente déjà près de 15 000 tonnes de déchets uniquement pour ce territoire. C'est pour cette raison que l'on observe une diminution de 39% des tonnages d'encombrants sur ce département entre 2012 et 2013. Dans le tableau suivant, nous avons laissé l'ensemble de ces tonnages dans les encombrants de la Seine-Saint-Denis afin de se rendre compte de l'évolution réelle des tonnages des ménages collectés. On obtient dès lors une diminution mineure de 2% des tonnages d'encombrants collectés sur ce même territoire. À l'échelle régionale, cette modification impacte le ratio de collecte de 1 kg/hab. puisque l'on observe 25 kg/hab. quand on aurait enregistré 26 kg/hab. en comptant les quelques 18 500 tonnes concernées.

Tab. 10 - Quantités d'encombrants collectés hors déchèterie en 2013 en se basant sur un mode de comptage similaire à celui de 2012 en Seine-Saint-Denis

Encombrants hors déchèterie				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	209 265	-2%	31	-3%
Paris	86 964	-1%	39	-1%
Hauts-de-Seine	35 465	-8%	22	-9%
Seine-Saint-Denis	50 025	-2%	32	-3%
Val-de-Marne	36 811	0,3%	27	-0,2%
Grande Couronne	105 404	-6%	20	-7%
Seine-et-Marne	20 660	-7%	15	-7%
Yvelines	30 120	-7%	21	-7%
Essonne	23 165	-11%	19	-12%
Val d'Oise	31 459	-0,4%	26	-1%
Région Ile-de-France	314 670	-4%	26	-4%

Le graphe n°18 montre l'évolution depuis 2000 des tonnages d'encombrants collectés hors déchèterie en Île-de-France. On constate globalement une baisse de ces tonnages sur cette période bien qu'elle ne soit pas linéaire. La zone hachurée en 2013 correspond aux tonnages de Seine-Saint-Denis désormais comptabilisés comme étant des dépôts sauvages. Ils ont été ajoutés ici afin de mieux visualiser l'ampleur de la discontinuité entre 2012 et 2013.

Graph. 18 - Évolution des tonnages d'encombrants collectés hors déchèterie en Île-de-France entre 2000 et 2013



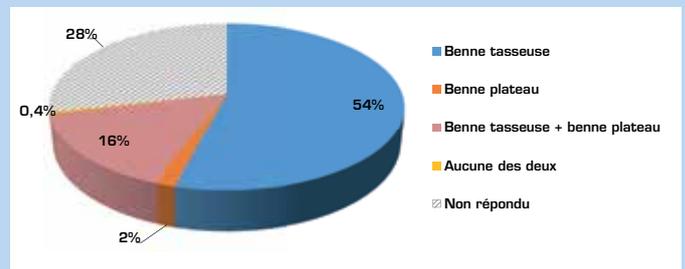
* extrapolation linéaire

En ne tenant pas compte de cette discontinuité conjoncturelle, on n'observe pas d'évolution majeure réelle des ratios de collecte des encombrants hors déchèterie entre 2012 et 2013. Bien que la quasi-totalité des Franciliens bénéficie d'un service de collecte en porte-à-porte des encombrants, on note qu'en moyenne, ces ratios sont plus élevés en zone centrale qu'en Grande Couronne ; et plus particulièrement sur Paris. Cela peut s'expliquer par le fait que l'on a moins de déchèteries en zone centrale où la pression foncière est plus élevée qu'en Grande Couronne. Le nombre plus limité de déchèteries est donc compensé par des services de collecte des encombrants en porte-à-porte plus fréquents et collectant davantage de tonnages. Pour le cas précis de Paris, on notera également que la totalité des encombrants collectés en porte-à-porte sont acheminés sur les déchèteries parisiennes qui servent de quai de transit. De fait, les services de la ville ne sont pas en mesure d'identifier précisément les tonnages de déchets issus spécifiquement de la collecte en porte-à-porte des encombrants et de la collecte en déchèterie. Le flux est donc attribué au flux « encombrants collectés en porte-à-porte ». Ceci explique donc également pourquoi ces tonnages sont beaucoup plus élevés pour la ville de Paris que pour les autres départements franciliens.

Focus sur les dispositifs de collecte des encombrants en porte-à-porte

Dans le cadre de l'enquête 2013, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer les conditions de collecte des encombrants au porte-à-porte.

Graph. 19 - Dispositifs de collecte des encombrants en porte-à-porte (en % de la population)

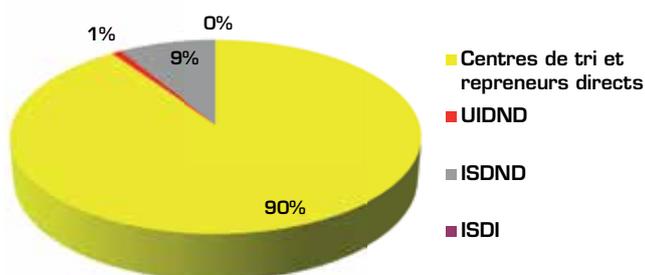


81% d'entre elles, représentant 72% de la population francilienne, ont répondu à cette question. Il apparaît que plus de la moitié des collectivités répondantes opèrent cette collecte à l'aide d'un dispositif de benne tasseuse (ou compactrice) seul. Pour 16% de la population, on utilise à la fois un système de benne tasseuse et de benne plateau. En revanche, on observe que pour seulement 2% des Franciliens les collectivités utilisent un dispositif de benne plateau seul. On notera que ces chiffres constituent des minimums puisque 19% des collectivités franciliennes, représentant 28% de la population régionale, n'ont pas répondu à cette question.



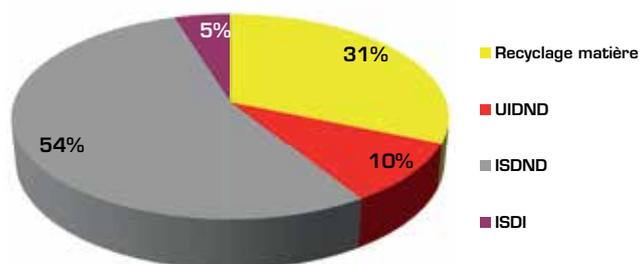
En 2013, 90% des encombrants collectés hors déchèterie ont été orientés vers des centres de tri et des repreneurs directs. Cela constitue une évolution importante par rapport à 2012 où 83% des tonnages avaient suivi cette destination. Cependant, là encore il s'agit plutôt d'une évolution dans la méthode de comptage car en 2012, une partie des encombrants avaient été indiqués comme étant orientés dès le départ vers des Installations de Stockage de Déchets Inertes (4%) alors qu'en 2013, ils ont été comptés comme entrants d'abord sur un centre de tri. Ces 90% sont donc à comparer à 87% des tonnages d'encombrants collectés en 2012. Par ailleurs, on note que 10% des encombrants collectés ont été directement orientés vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) quand 3% l'ont été directement vers des Unités d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND).

Graph. 20 - Destinations de traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2013



Les destinations de traitement sont calculées en sommant les tonnages entrants sur les installations sans tenir compte des refus en sortie de centres de tri. Or il se trouve que le taux de refus sur les centres de tri d'encombrants est encore très élevé puisque l'on a observé un taux moyen de refus de tri des encombrants collectés hors déchèterie de 65% sur la région en 2013. De fait, seulement 31% des tonnages ont été finalement envoyés vers des filières de recyclage quand 59% ont été stockés – 54% en ISDND et 5% en ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) – et 10% incinérés.

Graph. 21 - Traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2013



Comme l'année passée, nous pouvons constater que la part d'encombrants stockée est en baisse par rapport à l'année précédente puisque l'on passe de 64% à 59% (ISDND et ISDI comprises) ; et cela au profit de l'incinération qui a augmenté de 2 points

par rapport à 2012 et du recyclage matière ayant augmenté de 3 points. La hausse de la part orientée en UIDND peut s'expliquer par le fait que de plus de plus de collectivités s'équipent de broyeurs pour encombrants. Cela leur permet de stocker ces déchets plus facilement et de les incinérer si besoin. Cette méthode contribue à augmenter les performances de valorisation énergétique des syndicats de traitement. Par ailleurs, de plus en plus de collectivités s'engagent à augmenter la part d'encombrants effectivement recyclée ; et ce notamment dans le cadre de la nouvelle filière REP portant sur les déchets d'équipements d'ameublement (DEA). Le stockage devrait donc être amené à continuer de diminuer au profit de l'incinération et du recyclage matière dans les années à venir.

2. Les déchets verts collectés hors déchèterie

Selon l'ADEME, les déchets verts désignent les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Dans le cadre de l'enquête, on ne s'intéresse qu'aux déchets verts issus de l'entretien des jardins des ménages. Ces déchets peuvent être collectés en porte-à-porte ou en déchèterie. Dans cette partie, nous ne traiterons que des déchets verts collectés hors déchèterie. En 2013, 699 des 1 281 communes franciliennes disposaient d'un service de collecte en porte-à-porte des déchets verts. De plus, 12 communes proposaient un service de collecte en porte-à-porte des biodéchets en mélange avec des déchets verts. A priori seuls les habitats pavillonnaires bénéficient de ce service, mais il est toutefois difficile d'évaluer avec précision la population réellement desservie par une collecte de déchets verts en porte-à-porte sur un territoire donné.

En 2013, 235 500 tonnes de déchets verts ont été collectées hors déchèterie ; soit près de 1 300 tonnes de plus qu'en 2012. Cela correspond à un ratio régional moyen de 20 kg/hab. qui n'est sensiblement pas différent de celui calculé en 2012. Toutefois il faut noter que cette moyenne cache des réalités tout à fait hétérogènes puisque l'on peut déjà signaler que la ville de Paris ne dispose pas de service de collecte en porte-à-porte des déchets verts, et qu'en moyenne la zone centrale enregistre un ratio de collecte de 7 kg/hab. En Grande Couronne, on observe un ratio de collecte moyen de 37 kg/hab. qui cache lui aussi des situations très contrastées puisque certaines collectivités peuvent enregistrer des ratios de collecte de près de 100 kg/hab. sur le flux de déchets verts collectés hors déchèterie. Nous ne présenterons pas ici les évolutions des quantités collectées par habitant à l'échelle départementale par manque de connaissance de la population réellement desservie sur ces territoires d'une année à l'autre par une collecte de déchets verts en porte-à-porte.

Tab. 11 - Quantités de déchets verts collectés hors déchèterie en 2013

Déchets verts hors déchèterie		
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013
Paris-Petite Couronne	44 140	0,1%
Paris	0	0,0%
Hauts-de-Seine	9 530	5,2%
Seine-Saint-Denis	11 844	1,5%
Val-de-Marne	22 766	-2,5%
Grande Couronne	191 380	0,6%
Seine-et-Marne	46 311	3,0%
Yvelines	56 462	-0,8%
Essonne	66 668	-1,2%
Val d'Oise	21 938	5,8%
Région Ile-de-France	235 520	0,5%

Les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte sont toujours plus importants en Grande Couronne qu'en zone centrale. Cela s'explique notamment du fait du taux d'habitat pavillonnaire plus élevé en Grande Couronne potentiellement à l'origine de plus de déchets verts issus de l'entretien des jardins individuels.

L'Essonne et les Yvelines sont les départements où l'on collecte le plus de déchets verts en porte-à-porte dans la région (respectivement 28% et 24% des tonnages totaux).

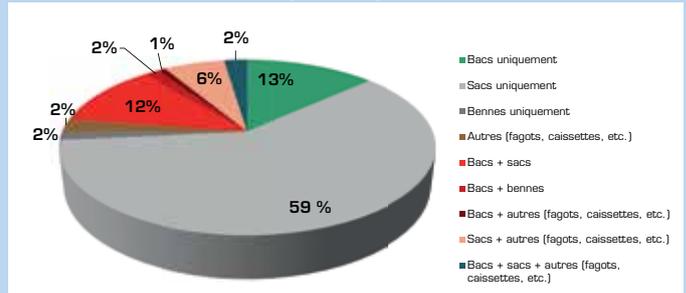
Il est difficile d'expliquer les évolutions observées sur la collecte des déchets verts en général. En effet, celle-ci dépend bien souvent de facteurs indépendants du service public de gestion des déchets et notamment de conditions météorologiques variables d'une année à l'autre.

Focus sur la pré-collecte des déchets verts

Dans le cadre de l'enquête 2013, l'ORDIF a demandé aux collectivités d'indiquer les conditions de pré-collecte de leurs déchets verts.

130 collectivités ont répondu à cette question. On ne présentera pas les résultats en termes de population représentée ici car on ne connaît pas la part de la population réellement desservie par une collecte en porte-à-porte des déchets verts.

Graph. 22 - Dispositifs de pré-collecte des déchets verts en porte-à-porte



On constate que la majorité des collectivités franciennes répondantes (59%) qui proposent un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte utilisent uniquement un dispositif de sacs pour collecter ces déchets. 22% des collectivités répondantes utilisent des dispositifs multiples de collecte des déchets verts.



3. Les déchèteries

Les déchèteries constituent pour les ménages une solution de tri à la source de leurs déchets occasionnels du fait de la diversité des flux pouvant être reçus sur de telles structures.

Contexte et objectifs régionaux

En Île-de-France, le parc de déchèteries s'agrandit tous les ans. Au 1^{er} janvier 2014, on compte 173 déchèteries fixes contre 150 en 2005. Le maillage de déchèteries est nettement moins élevé en Île-de-France que sur le reste du pays puisque l'on compte une déchèterie pour 69 000 habitants en Île-de-France contre une déchèterie pour 14 000 habitants en France (soit 5 fois plus).

La maîtrise d'ouvrage des déchèteries peut être assurée à différents niveaux. Sur le parc francilien, on observe que :

- ▶ 37 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- ▶ 32 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage d'un EPCL exerçant la compétence *Collecte* ;
- ▶ 104 déchèteries sont sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat de traitement.

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les déchèteries

Objectif du PREDMA: Atteindre 300 déchèteries en 2019

D'autre part, sur les 173 déchèteries fixes franciliennes, on observe que :

- ▶ 45 sont situées en zone centrale (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ;
- ▶ 128 se trouvent en Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise).

La pression foncière plus élevée en zone centrale limite plus fortement le déploiement de ces installations sur cette partie du territoire. Par ailleurs, la Grande Couronne se trouve étalée sur un territoire beaucoup plus vaste que celui de Paris-Petite Couronne. De fait, cela peut expliquer pourquoi 76% du parc de déchèteries fixes franciliennes se situe actuellement en Grande Couronne.

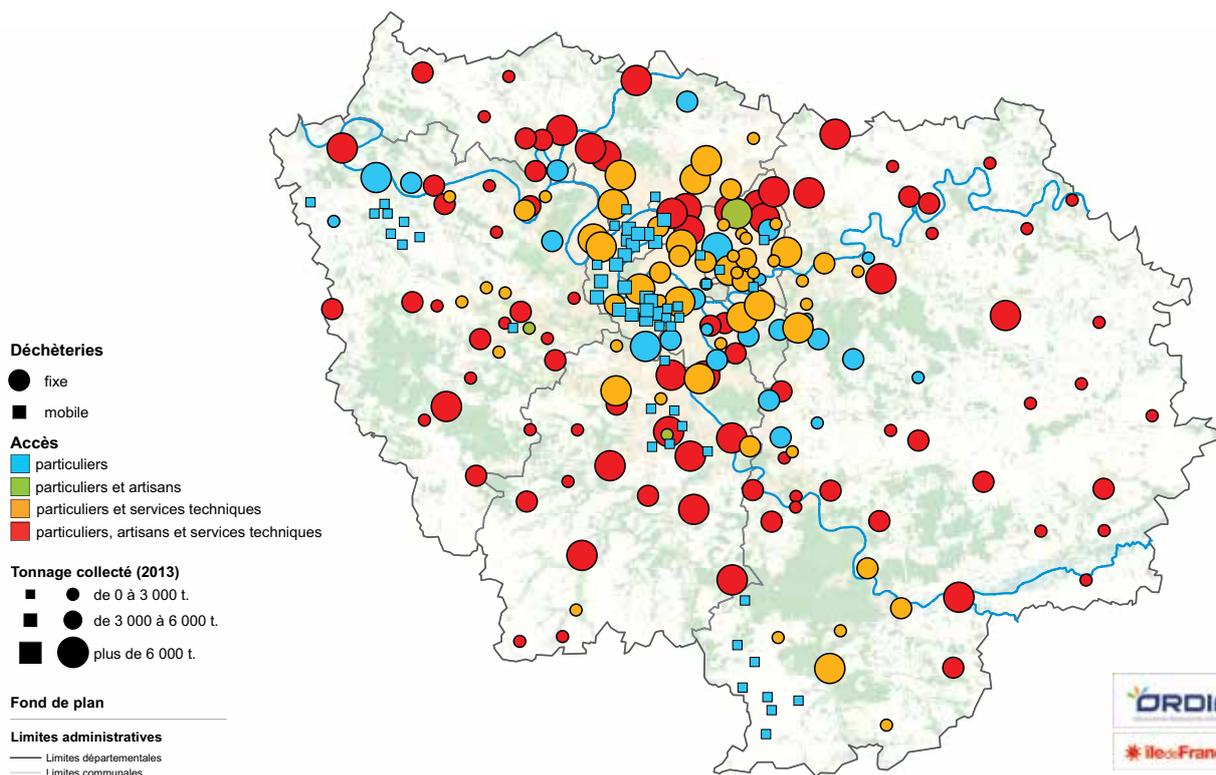
Évolutions observées en 2013

Au cours de l'année 2013, 3 nouvelles déchèteries fixes franciliennes ont ouvert :

- ▶ Ouverture de la déchèterie de Méré dans les Yvelines (78) sous maîtrise d'ouvrage du SIEED à la fin septembre 2013 ;
- ▶ Ouverture de la déchèterie de Michel-sur-Orge dans l'Essonne (91) sous maîtrise d'ouvrage du SIREDOM en décembre 2013 ;
- ▶ Ouverture de la déchèterie de Réau en Seine-et-Marne (77) sous maîtrise d'ouvrage du SMITOM Lombric au 1^{er} juillet 2013.

Ainsi, la région Île-de-France est passée de 170 déchèteries fixes au 1^{er} janvier 2013 à 173 déchèteries fixes au 1^{er} janvier 2014.

Carte 8 - Les déchèteries en Ile-de-France au 1^{er} janvier 2014



Comme indiqué sur la carte, les déchèteries peuvent accepter différentes origines de déchets : déchets des ménages, déchets des artisans et/ou déchets des services techniques.

Ainsi au 1^{er} janvier 2014, on observe que sur les 173 déchèteries publiques fixes :

- ▶ 24 ne sont ouvertes qu'aux ménages (en bleu sur la carte)
- ▶ 3 sont ouvertes aux ménages et aux artisans (en vert)
- ▶ 58 sont ouvertes aux ménages et aux services techniques (en orange)
- ▶ 88 sont ouvertes à la fois aux ménages, aux artisans et aux services techniques (en rouge)

Déchèteries mobiles

Pour pallier aux difficultés d'implantation de nouvelles installations – notamment en zone urbaine dense où le foncier fait défaut – de plus en plus de collectivités déploient une solution alternative aux déchèteries fixes : les déchèteries mobiles. Début 2014, 15 collectivités franciliennes proposaient ce service à leurs habitants sur 58 communes avec 77 points de collecte. Ce sont principalement des collectivités de la zone centrale – connaissant une pression foncière plus importante – qui ont choisi de développer ce service alternatif afin de faciliter l'accès des ménages à la déchèterie. Cependant, il est intéressant de noter que cela commence également à s'étendre de plus en plus à la Grande Couronne.

Dans la plupart des cas, la déchèterie mobile se traduit par la mise en place sur la voie publique de bennes spécifiques dédiées à chaque flux de déchets sur une période d'une demi-journée ou d'une journée par mois par exemple. Les déchèteries mobiles sont uniquement accessibles aux ménages et n'acceptent pas les déchets des professionnels. La fréquence des déchèteries mobiles et le nombre de bennes mises à disposition des usagers varient d'une collectivité à l'autre, et peut même varier sur un même territoire d'une fois à l'autre.

Au 1^{er} janvier 2014, les 15 collectivités franciliennes proposant ce service à leurs administrés sont :

Tab. 12 - Liste des collectivités proposant un service de déchèterie mobile en 2013

Maître d'Ouvrage	Département	Nombre de points de collecte
CA Est Ensemble	93	2
CA de Mantes en Yvelines	78	"7 (fermeture au 1 ^{er} janvier 2015)"
CA du Val de Bièvre	94	5
CC du Plateau de Lommoye	78	1
Commune de Bourg-la-Reine	92	1
Commune de Bry-sur-Marne	94	1
Commune de Clichy-sous-Bois	93	1
Commune de Rueil-Malmaison	92	1
Commune de Saint-Mandé	94	2
Commune de Trappes	78	1
Commune de Wissous	91	1
SIREDOM	77, 91	14
SYELOM	92	28
Syndicat AZUR	95	11
Syndicat Émeraude	95	1

Réglementation

Les déchèteries mobiles ne sont pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les déchèteries fixes en revanche peuvent l'être.

La réglementation concernant ces installations a été refondue en 2012 (réécriture de la rubrique 2710 des ICPE par le décret du 20 mars 2012). Cette refonte a apporté trois changements :

- ▶ Révision de l'intitulé. Au sens du décret, on ne parle plus de « déchèterie » mais d'« installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets » ;
- ▶ Détermination du régime juridique. Auparavant une déchèterie était soumise à déclaration ou autorisation selon sa superficie. Désormais, ce sont les seuils de déchets apportés (tonnages de déchets dangereux et volume de déchets non dangereux) qui conditionnent la nature du régime. Le régime de l'enregistrement a été introduit ;
- ▶ Révision des prescriptions techniques.



Quantités collectées

En 2013, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté pas loin de 785 000 tonnes de déchets en déchèterie (fixe ou mobile) ; soit près de 21 000 tonnes de plus qu'en 2012. Cela correspond à un ratio moyen de collecte de 66 kg/hab.

Tab. 13 - Quantités de déchets apportées en déchèterie en Île-de-France en 2013

Déchèteries				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	206 015	6%	31	6%
Paris	0	0%	0	0%
Hauts-de-Seine	21 857	0,3%	14	-0,2%
Seine-Saint-Denis	123 579	10%	80	9%
Val-de-Marne	60 579	2%	45	1%
Grande Couronne	578 504	0%	111	-1%
Seine-et-Marne	184 791	3%	135	2%
Yvelines	120 786	1%	85	1%
Essonne	154 516	-2%	124	-3%
Val d'Oise	118 411	-5%	99	-6%
Région Ile-de-France	784 519	1%	66	1%

On remarque que les apports en déchèterie sont globalement plus élevés en Grande Couronne qu'en zone centrale. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de cette situation. Dans un premier temps, on peut noter que 76% du parc francilien de déchèteries fixes se trouve en Grande Couronne. Par ailleurs, le taux de motorisation des habitants de la Grande Couronne est plus élevé. De fait, les ménages de la Grande Couronne ont a priori plus facilement accès au service de déchèterie. Enfin, les typologies d'habitat sont différentes et les déchets produits aussi. On recense par exemple davantage d'habitats pavillonnaires en Grande Couronne, générant plus de déchets verts, de déchets de bricolage, etc.

On notera également le cas particulier de Paris pour lequel on observe des tonnages nuls en déchèteries. Cela est lié au fonctionnement de la ville de Paris même. En effet, comme expliqué plus tôt dans le chapitre sur le flux «*encombrants*», leurs déchèteries servent également de quais de transfert pour les encombrants collectés en porte-à-porte. Pour le moment, les méthodes

de comptage existantes ne permettent pas d'identifier clairement la part collectée en porte-à-porte de la part apportée en déchèterie. C'est pourquoi les services de la ville ont souhaité regrouper l'ensemble des tonnages collectés dans la partie «*encombrants collectés en porte-à-porte*» détaillée plus haut.

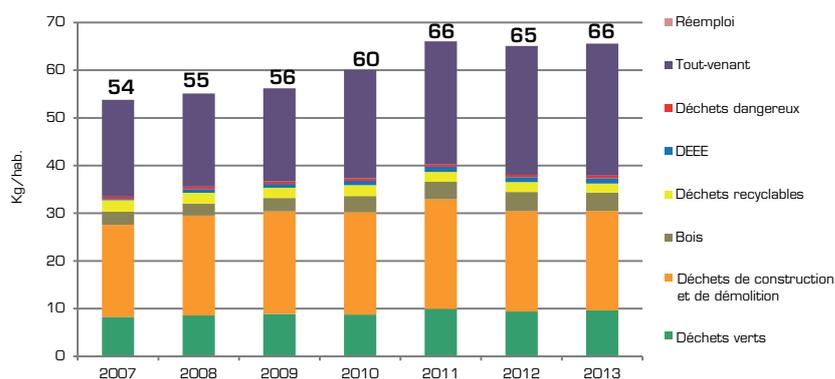
Depuis 2007, on a connu une nette augmentation des tonnages de déchets collectés en déchèterie passant de 624 000 tonnes à près de 785 000 tonnes en 2013 ; bien que depuis 2011 on observe plutôt une stagnation de ces tonnages. La hausse de ces tonnages a été particulièrement remarquable de 2010 à 2011. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- ▶ Le déploiement continu du parc de déchèteries sur la région. Plus le nombre d'installations progresse, plus les tonnages collectés en déchèteries augmentent ;
- ▶ Un effort de communication mené par les collectivités franciliennes pour faire connaître ces installations ;
- ▶ Sur certains territoires, le rôle des artisans. Il semblerait en effet que certains professionnels se fassent passer pour des ménages afin de se débarrasser de leurs déchets à moindre coût sur ces installations.

La stagnation des tonnages collectés depuis 2011 pourrait en partie être expliquée par le fait que les collectivités tentent de déployer des dispositifs de contrôle de plus en plus stricts à l'entrée des déchèteries afin d'empêcher les artisans de venir déposer de façon non réglementée, en se faisant passer pour des ménages, leurs déchets d'activités économiques. De fait, on peut imaginer que la part de déchets provenant de ces artisans est en baisse du fait de ces contrôles, ou du moins qu'elle a atteint un certain seuil. Si baisse effective il y a, on peut alors supposer que les tonnages apportés par les ménages continuent d'évoluer. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'estimer précisément la part de chacun de ces facteurs sur l'évolution des tonnages.

On remarquera que, depuis toujours, trois flux sont particulièrement représentés en déchèterie : le tout-venant (déchets collectés en mélange), les déchets de construction et de démolition et les déchets verts.

Graph. 23 - Evolution des quantités de déchets apportés en déchèterie entre 2007 et 2013 (en kg/hab./an)



pements électriques et électroniques, ou encore les déchets diffus spécifiques, les quantités collectées en déchèterie sont encore relativement faibles. On observe en effet un ratio d'environ 1 kg/hab. pour chacun de ces flux. En 2013, ce sont en moyenne 66 kg/hab. de déchets qui ont été collectés au total dans les déchèteries franciliennes.

Traitement

Concernant le traitement des déchets collectés en déchèterie, on constate sur le schéma suivant qu'en 2013 :

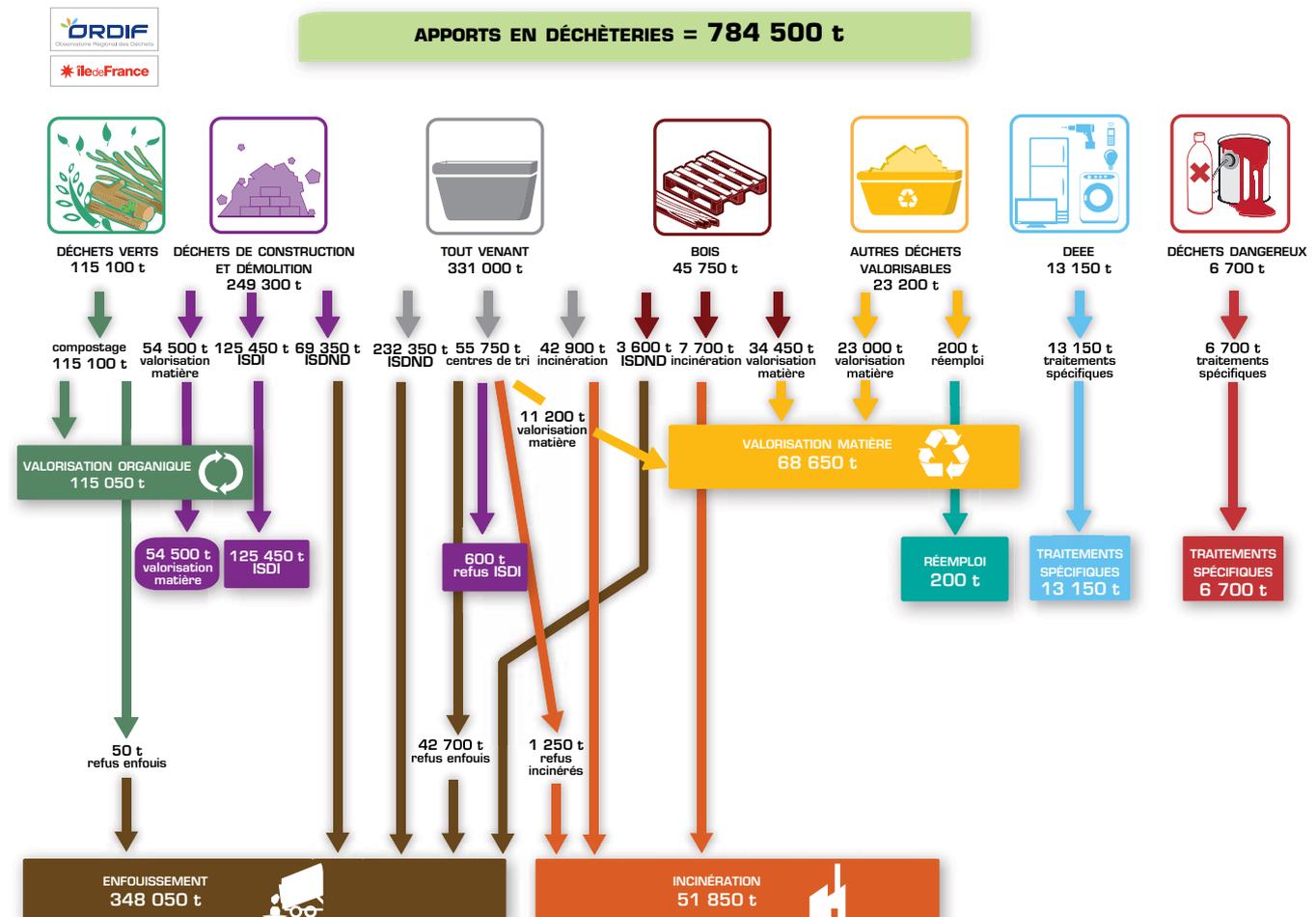
- ▶ 44% des déchets apportés en déchèteries ont été enfouis en ISDND
- ▶ 16% ont été enfouis en ISDI
- ▶ 16% ont bénéficié d'une valorisation matière
- ▶ 15% ont bénéficié d'une valorisation organique
- ▶ 7% ont été incinérés
- ▶ 3% ont bénéficié de traitements spécifiques (DEEE, déchets dangereux)
- ▶ 0,03% ont été détournés vers des filières de réemploi

Perspectives

Les déchèteries ont beaucoup évolué ces dernières années notamment du fait de la mise en place des filières REP. Pour chaque filière, il est nécessaire d'ins-

taller une benne dédiée sur chaque site. Cela modifie grandement l'organisation opérationnelle de ce service. On peut d'ailleurs noter que sur certaines déchèteries construites sur un espace limité, la mise en place de ces nouvelles bennes dédiées constitue parfois un frein de fonctionnement pour certaines collectivités. Cependant, ces filières favorisent nettement la revalorisation des déchets triés à la source à travers les différentes filières de recyclage associées. Elles représentent par ailleurs une source de financement non négligeable pour les collectivités. Le service en déchèterie est également amené à évoluer du fait de nouvelles attentes concernant le réemploi et la réutilisation de certains flux qui y sont collectés. En effet, de plus en plus de collectivités choisissent de disposer un caisson dédié au réemploi sur leurs déchèteries. La situation relative au réemploi en déchèterie en 2013 en Île-de-France a d'ailleurs été expliquée précédemment à l'occasion du chapitre sur le réemploi et la réutilisation. On a noté qu'en 2013, 21 des 173 déchèteries fixes (soit 12%) disposaient d'une zone dédiée à cet usage. Près de 200 tonnes de déchets collectés en déchèteries ont été réemployés en Île-de-France en 2013. Par ailleurs, de plus en plus de collectivités franciliennes, à l'occasion de la construction d'une nouvelle déchèterie, envisagent d'y implanter une ressourcerie jumelée.

Fig. 4 - Synoptique Déchèteries



4. Bilan sur les déchets occasionnels

Les déchets occasionnels désignent l'ensemble des déchets ménagers produits de manière plus sporadique. Ce sont par ailleurs des déchets qui, en raison de leur volume et de leur taille, ne peuvent pas être collectés en mélange avec les ordures ménagères.

Ils sont constitués de différents flux de déchets pouvant être collectés en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie :

- ▶ Les encombrants
- ▶ Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
- ▶ Les déchets verts
- ▶ Les déchets dangereux
- ▶ Les déchets de construction et de démolition
- ▶ Les déchets métalliques
- ▶ Les déchets de bois
- ▶ Les cartons ondulés, etc.

En 2013, en Île-de-France, 1,33 millions de tonnes de déchets occasionnels ont été collectées quel que soit le mode de collecte. Cela constitue une diminution de 18 000 tonnes par rapport à 2012.

Lorsque l'on s'intéresse à l'évolution des ratios de collecte des déchets occasionnels en Île-de-France entre 2012 et 2013, on ne note quasiment aucun changement. Seul le flux d'encombrants collectés hors déchèterie a connu une diminution de 2 kg/hab. Cependant, comme cela a déjà été expliqué plus tôt (cf. Chapitre « *Les encombrants collectés hors déchèterie* »), il ne s'agit pas d'une baisse réelle mais seulement d'un changement dans la méthode de comptage des tonnages qui permet désormais d'extraire les dépôts sauvages du flux « encombrants ». Sans ce changement de périmètre, nous n'aurions observé qu'une baisse de l'ordre de 1 kg/hab. sur ce flux particulier. On notera que l'on a collecté près de 4 700 tonnes de bois en moins en 2013 (tous modes de collecte confondus) et près de 2 700 tonnes de textiles en plus.

Entre 2000 et 2013, les quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France ont augmenté de 512 830 tonnes ; soit de 37 kg/hab. Cette hausse s'explique par le déploiement des collectes spécifiques dédiées aux déchets occasionnels, et notamment du parc de déchèteries franciliennes (de 124 déchèteries fixes en 2000 à 173 en 2013).

Tab. 14 - Quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France en 2013

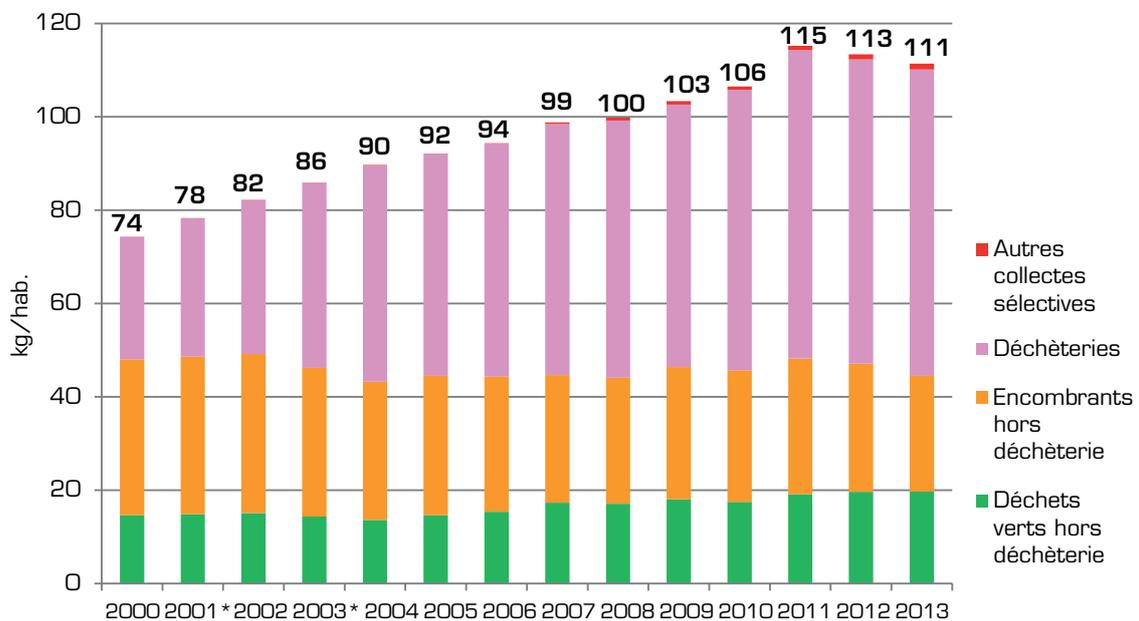
	Mode de collecte	Tonnages 2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution ratios 2012-2013
Déchets encombrants en mélange	déchèteries	330 983	28	0,6
	hors déchèteries	287 051	24	-2,4
Déchets verts	déchèteries	115 107	10	0
	hors déchèteries	235 520	20	0,0
Déchets de construction et de démolition	déchèteries	249 255	21	-0,2
	hors déchèteries	1 931	0,2	0,1
Bois	déchèteries	45 767	4	-0,2
	hors déchèteries	3 940	0,3	-0,2
Déchets métalliques	déchèteries	15 247	1	0,0
	hors déchèteries	1 759	0,1	0,0
DEEE	déchèteries	13 167	1	0,0
	hors déchèteries	1 470	0,1	-0,1
Papiers Cartons	déchèteries	6 170	1	-0,1
	hors déchèteries	797	0,1	0,0
DDS	déchèteries	6 268	1	0,0
	hors déchèteries	1 089	0,1	0,0
Textiles	déchèteries	725	0,1	0,0
	hors déchèteries	13 517	1	0,2
Autres déchets valorisables (huiles, pneus, etc.)	déchèteries	1 216	0,1	0,0
	hors déchèteries	7	0,001	0,0
DASRI	déchèteries	1	0,0001	0,0
	hors déchèteries	42	0,003	0,0
Réemploi	déchèteries	199	0,02	0,0
	hors déchèteries	7	0,001	0,0
TOTAL		1 331 234	111	-2,0

On observe cependant que depuis deux ans, les tonnages et les ratios de collecte des déchets occasionnels diminuent. Cette baisse peut être due :

- ▶ Au renforcement des conditions d'accès aux déchèteries. En effet après la très forte hausse des apports enregistrée en 2011, certaines collectivités franciliennes ont choisi de restreindre les conditions d'accès à la déchèterie pour endiguer la progression des apports enregistrée depuis plusieurs années sur ce type d'installations, et notamment les apports non réglementés de certains professionnels se faisant passer pour des ménages. ;
- ▶ À la diminution des quantités d'encombrants collectées en porte-à-porte. Cette situation s'explique d'une part par la baisse des fréquences de collecte sur certains territoires (dans le but notamment de détourner une partie du gisement vers les déchèteries), et d'autre part par une probable hausse des tonnages récupérés directement dans la rue en tant que dépôts sauvages.

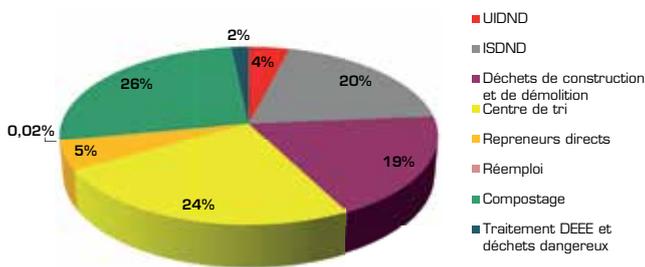


Graph. 24 - Evolution des ratios de collecte des déchets occasionnels en Ile-de-France entre 2000 et 2013



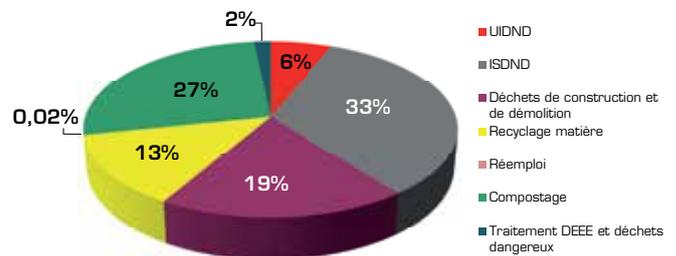
* extrapolation linéaire

Graph. 25 - Destinations de traitement des déchets occasionnels en 2013



En 2013, 29% des déchets occasionnels ont été orientés en premier lieu vers des centres de tri et des repreneurs directs ; cela correspond à une baisse de 3 points par rapport à 2012. En revanche, on a connu une légère hausse des quantités orientées vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) en passant de 3% à 4% en 2013. De même, on note une augmentation des quantités orientées vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) puisque 20% d'entre elles l'ont été en 2013 contre 18% en 2012. Par ailleurs 19% des déchets occasionnels collectés en 2013 correspondaient à des déchets de construction et de démolition. 26% ont été orientés vers des plateformes de compostage et 2% représentent les DEEE qui sont orientés vers des centres de regroupement afin de bénéficier d'un traitement spécifique. Enfin, on notera que nous avons créé une entrée « Réemploi » depuis cette année afin de commencer un suivi des quantités de déchets orientés vers cette filière particulière. En 2013, seulement 0,02% des tonnages de déchets occasionnels ont été dirigés vers des filières de réemploi.

Graph. 26 - Traitement des déchets occasionnels en 2013



Les destinations de traitement sont calculées en comptabilisant l'ensemble des tonnages entrant sur les installations de traitement. Si l'on prend en compte l'exutoire final des refus issus des centres de tri, on remarque que seulement 13% des déchets occasionnels ont effectivement été valorisés via des filières de recyclage. En effet, en Île-de-France en 2013, on a enregistré un taux moyen de refus de tri des encombrants de 68% (tous modes de collecte confondus). On a donc finalement traité 33% des déchets occasionnels sur des ISDND et 6% en UIDND. Par rapport à 2012, on enregistre une baisse de deux points sur les quantités envoyées en stockage et une hausse de un point pour celles envoyées en incinération.





Bilan sur les déchets ménagers et assimilés



VI. Bilan sur les déchets ménagers et assimilés

1. Tonnages collectés en 2013

Les déchets ménagers et assimilés désignent les déchets produits par les ménages et les déchets dits assimilés correspondant aux déchets issus d'activités économiques et collectés par les collectivités en mélange avec les déchets ménagers (cf. définition dans le Chapitre III sur le périmètre de l'enquête DMA).

Repère: Objectifs réglementaires portant sur les DMA

Objectifs du PREDMA: Réduire de 25 kg/hab. la production de DMA entre 2005 et 2014 et de 50 kg/hab. entre 2005 et 2019

Objectif du Grenelle: Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter 35% des DMA vers ces filières en 2012 et 45% en 2015

En 2013, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté 5,52 millions de tonnes de déchets ménagers & assimilés ; soit un ratio moyen de collecte de 462 kg/hab. Cela constitue une baisse de plus de 108 000 tonnes par rapport à 2012 et de 11 kg/hab. Celle-ci est principalement due à la diminution du flux d'OMR de l'ordre de 8 kg/hab.

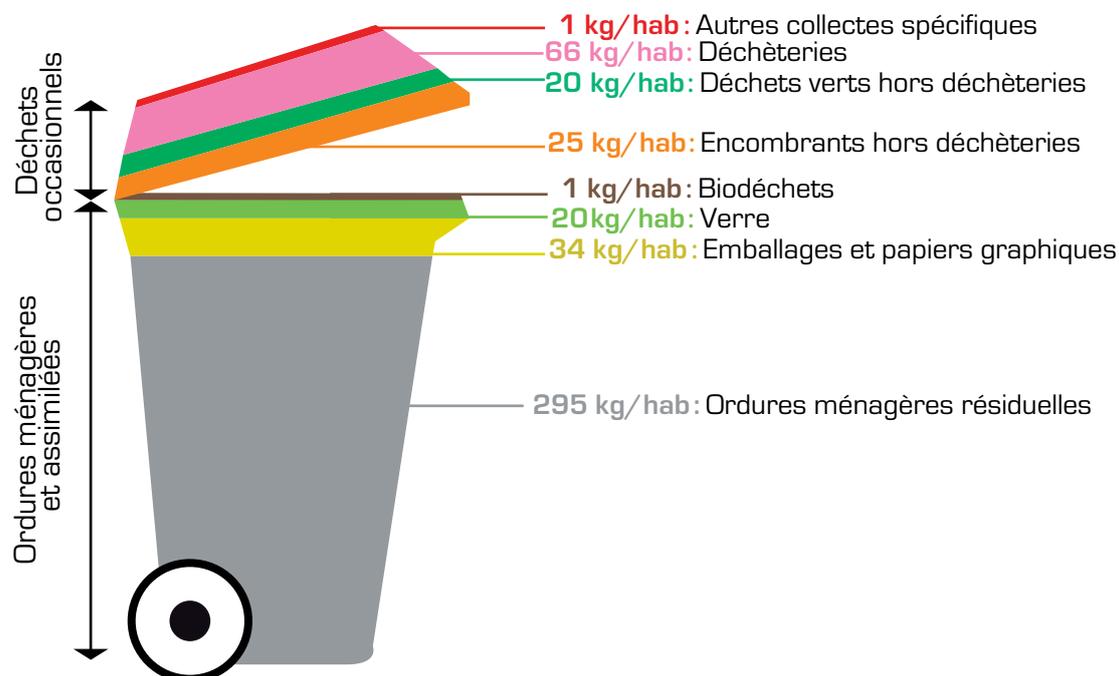
2. Comparaisons départementales

La totalité des départements franciliens a connu une baisse de son ratio de collecte de DMA. Ce sont les Hauts-de-Seine qui enregistrent la diminution la plus importante, et ce majoritairement du fait de l'évolution de leur flux d'OMR entre 2012 et 2013 (cf. Chapitre IV.1 sur les ordures ménagères résiduelles).

Tab. 15 - Quantités de déchets ménagers & assimilés collectées en Île-de-France en 2013

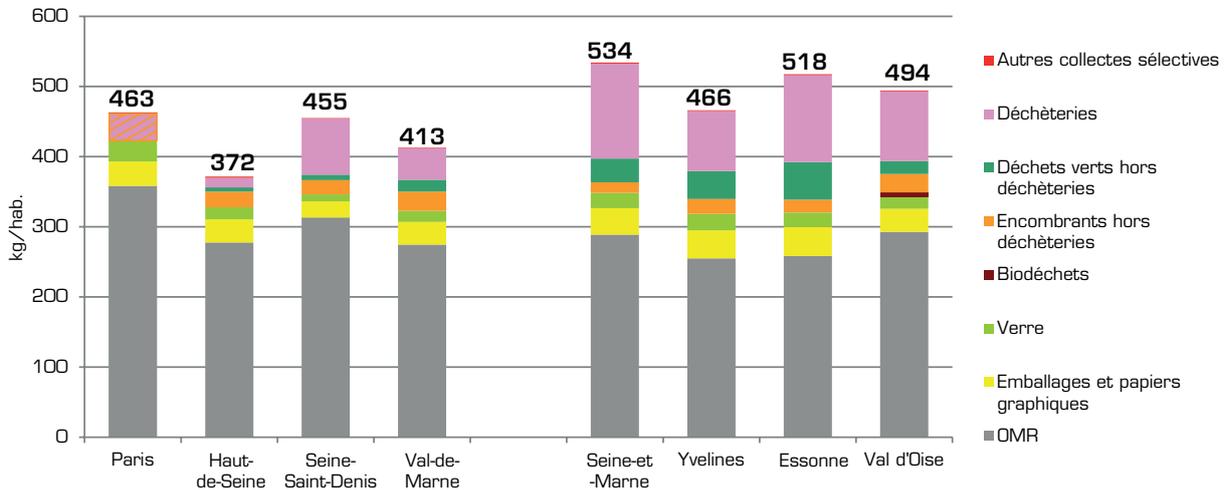
Déchets ménagers et assimilés				
	Tonnages 2013	Evolution des tonnages 2012-2013	Ratios 2013 (kg/hab.)	Evolution des ratios 2012-2013
Paris-Petite Couronne	2 891 017	-3%	430	-3%
Paris	1 038 105	-2%	463	-2%
Hauts-de-Seine	592 472	-6%	372	-6%
Seine-Saint-Denis	703 563	-2%	455	-2%
Val-de-Marne	556 877	-0,7%	413	-1%
Grande Couronne	2 625 159	-1%	503	-2%
Seine-et-Marne	730 484	0,2%	534	-1%
Yvelines	659 150	-2%	466	-2%
Essonne	645 773	-2%	518	-2%
Val d'Oise	589 752	-2%	494	-2%
Région Ile-de-France	5 516 177	-2%	462	-2%

Fig. 5 - 462 kg de DMA collectés par habitant en 2013 en Île-de-France



En 2013, les quantités de DMA collectées en Île-de-France présentent des disparités selon les départements puisque l'on enregistre un ratio minimal de 372 kg/hab. dans les Hauts-de-Seine pour un ratio maximal de 534 kg/hab. en Seine-et-Marne.

Graph. 27 - Ratio de collecte des DMA par département en 2013 (en kg/hab.)

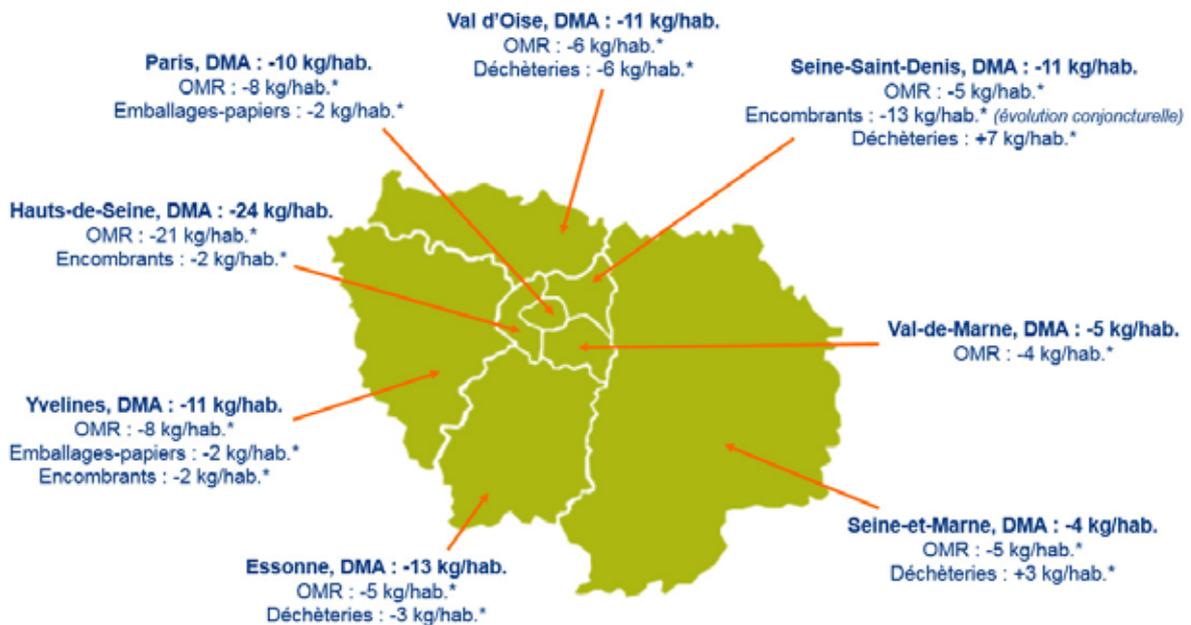


En 2013, sur la zone centrale le ratio moyen de collecte de DMA s'élève à 430 kg/hab. quand il est de 503 kg/hab. en Grande Couronne. On peut expliquer l'écart relevé entre ces deux territoires par plusieurs facteurs :

- ▶ La typologie d'habitat: les quantités de déchets générées ne sont pas les mêmes en milieu rural qu'en zone urbaine dense. En effet, les habitudes de vie et de consommation ne sont pas les mêmes en appartement qu'en pavillon. Les ménages résidant en zone rurale auront par exemple davantage de déchets verts issus de l'entretien de jardins, ou encore de déchets de bricolage que les ménages vivant en habitat vertical ;
- ▶ Les performances de collecte sélective: on constate que les Franciliens résidant en zone urbaine dense ont des performances de collecte sélective plus faibles que les Franciliens résidant en zone rurale (51 kg/hab. d'emballages-papiers graphiques collectés en zone centrale contre 59 kg/hab. en Grande Couronne). Cela s'explique par le fait qu'il est a priori plus difficile de mettre en place plusieurs contenants visant à séparer ses déchets recyclables de ses ordures résiduelles quand on dispose de peu d'espace, et ce malgré les solutions de collecte (en porte-à-porte ou en

apport volontaire) proposées sur le territoire par la collectivité compétente ;

- ▶ La présence d'activités économiques: on constate que les quantités d'OMA sont supérieures de 29 kg/hab. en zone centrale par rapport à la Grande Couronne. Cela s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage d'activités économiques en zone centrale francilienne et donc davantage de déchets assimilés collectés en mélange avec les déchets ménagers ;
- ▶ Le parc de déchèteries: en Île-de-France, 76% des déchèteries fixes sont situées en Grande Couronne. On compte en effet une déchèterie pour 40800 habitants en Grande Couronne contre une déchèterie pour près de 150000 habitants sur Paris et la Petite Couronne, où la pression foncière est plus élevée. Ce déploiement plus important en Grande Couronne permet donc potentiellement de collecter un gisement plus élevé de déchets en déchèterie ;
- ▶ Le taux de motorisation: parallèlement au parc de déchèteries plus important, le taux de motorisation des habitants de la Grande Couronne est aussi plus élevé qu'en zone centrale. Cela permet donc aux habitants de se rendre plus facilement en déchèterie pour y déposer leurs déchets.

Carte 9 - Principales évolutions observées par département entre 2012 et 2013

*Cette carte ne reprend que les évolutions les plus significatives des différents flux de déchets entre 2012 et 2013.

On a donc enregistré une baisse généralisée du flux d'OMR sur le territoire francilien entre 2012 et 2013. La baisse relativement importante sur les Hauts-de-Seine est plutôt conjoncturelle et ne correspond pas à une diminution réelle de la quantité d'OMR produits par les ménages. On a observé une baisse des quantités d'emballages-papiers collectés un peu plus significative sur Paris et dans les Yvelines. Une partie de la diminution observée sur Paris est également liée à un changement de périmètre de comptage des flux puisque 600 tonnes de cartons des commerçants ont été extraits du comptage. La Seine-Saint-Denis a connu une très nette diminution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte. Là-encore, il ne s'agit pas d'une baisse réelle mais bien d'un changement de périmètre de comptage des déchets puisqu'une collectivité a été capable d'ôter près de 15 000 tonnes de dépôts sauvages du flux d'encombrants. On note dès lors une baisse de 13 kg/hab. en ayant extrait ces dépôts sauvages quand on aurait observé une simple baisse de 1 kg/hab. en gardant le même périmètre que les années précédentes. Quant aux déchets collectés en déchèterie, c'est la Seine-Saint-Denis qui enregistre la plus grosse évolution puisque son ratio de collecte a augmenté de 7 kg/hab. Cela est principalement dû à une augmentation des tonnages collectés sur les déchèteries de la CA Plaine Commune.

Il est important de rappeler ici que l'analyse de l'évolution des tonnages et des ratios de collecte d'une année à l'autre n'est que très relative et ne permet pas d'appréhender les changements réels de com-

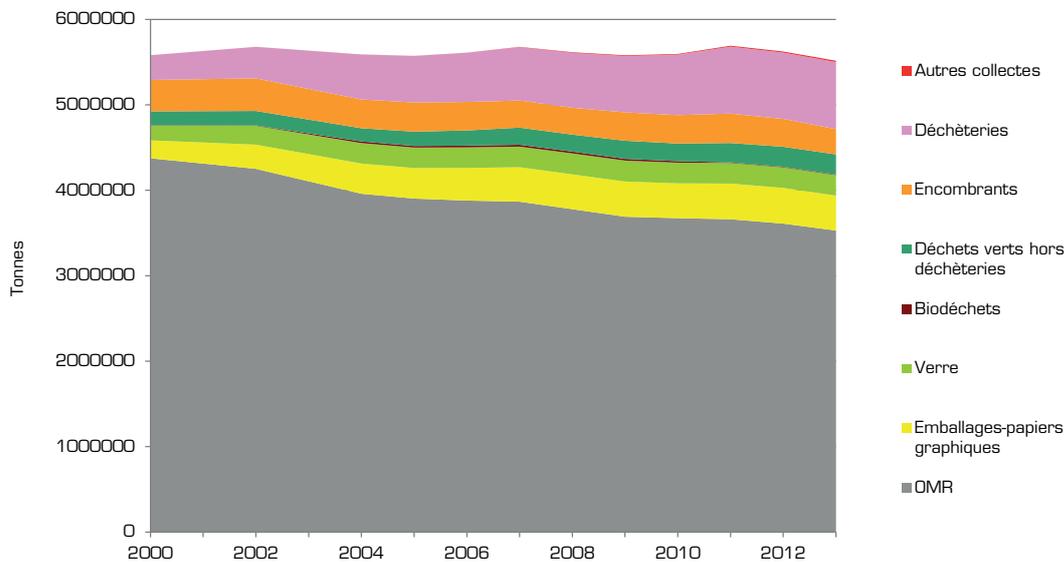
portement des ménages en matière de déchets. C'est bien l'analyse et la comparaison des données sur une longue période, par exemple depuis 2000, qui permet de se rendre compte des grandes tendances caractérisant les habitudes d'une population.

3. Évolution des quantités collectées entre 2000 et 2013

De 2000 à 2013, les tonnages de DMA collectés en Île-de-France ont diminué de plus de 65 000 tonnes passant de 5,58 millions de tonnes à 5,52 millions de tonnes en 2013. En parallèle, nous avons pu observer une croissance démographique de +9% sur cette même période. De fait, les ratios de collecte ont diminué depuis 2000 d'une valeur de 45 kg/hab. en passant de 506,5 kg/hab. à 461,5 kg/hab. Cette diminution n'a pas été linéaire dans le temps puisque nous avons connu une augmentation de ces ratios certaines années (2002, 2007 et 2011).

Par ailleurs, sur le graphe reprenant l'évolution des tonnages de DMA collectés dans la région entre 2000 et 2013, il est intéressant de noter que depuis 2011 les flux triés à la source – c'est-à-dire toutes les lignes de couleur (hors gris) – ont gardé à peu près la même largeur. Cela signifie que depuis 2011, on a connu une stagnation dans l'évolution des tonnages de DMA triés à la source collectés en Île-de-France. En revanche, on notera que la partie grise correspondant au flux d'ordures ménagères résiduelles (déchets quotidiens non triés) continue à diminuer même sur cette période de 2011 à 2013.

Graph.28 - Evolution des tonnages de DMA collectés en Ile-de-France entre 2000 et 2013



C'est donc bien la baisse de ce flux qui est principalement à l'origine de la baisse globale des quantités de DMA collectées sur le territoire.

Sur la période 2000-2013, tous les flux de DMA n'ont pas évolué de la même manière. On observe que :

- ▶ les OMR ont diminué de plus de 845 000 tonnes (passant de 4,37 Mt à 3,53 Mt) ;
- ▶ les emballages-papiers graphiques ont augmenté de 198 700 tonnes (de 210 170 t à 408 870 t) ;
- ▶ le verre a progressé de 66 700 tonnes (de 173 200 t à 239 900 t) ;
- ▶ les biodéchets ont augmenté de 1 900 tonnes (de 4 900 t à 6 800 t) ;
- ▶ les déchets verts hors déchèterie ont progressé de 74 300 tonnes (de 161 200 t à 235 500 t) ;
- ▶ les encombrants hors déchèterie ont diminué de 72 000 tonnes¹ (de 368 000 t à 296 000 t) ;
- ▶ les déchets collectés en déchèterie ont progressé de 495 500 tonnes (de 289 000 t à 784 500 t).

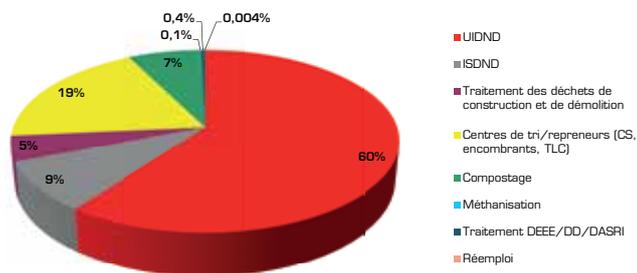
Enfin les « autres collectes sélectives », qui désignent les collectes de déchets occasionnels opérées en apport volontaire ou en porte-à-porte hors déchèterie, se développent sur la région à travers le déploiement des filières REP notamment (collecte de textiles usagés, de déchets dangereux, de DEEE, de piles, etc.). Elles ont augmenté de 15 000 tonnes sur l'ensemble de la région passant de 500 tonnes évaluées en 2000 à près de 15 500 tonnes en 2013.

4. Destinations de traitement des DMA en 2013

Jusqu'au dernier rapport DMA publié en 2014 sur les données 2012, nous utilisons deux méthodes de calcul des destinations de traitement des DMA : la méthode *Grenelle* et la méthode *ORDIF*. La méthode *Grenelle* reprend comme pour chacun des flux déjà présentés individuellement précédemment la destination première de traitement, même dans le cas des encombrants. De fait, elle comptabilise tous les flux étant orientés vers les centres de tri en premier lieu. Cependant, comme le taux de refus de tri des encombrants est relativement élevé sur les centres de tri franciliens, la méthode *ORDIF* visait à réduire l'impact de ce flux sur les parts, quelque peu surestimées, orientées vers les centres de tri alors que moins de 30% des encombrants envoyés vers ces installations sont effectivement valorisés en recyclage matière. C'est pourquoi cette méthode *ORDIF* comptabilisait pour la totalité des flux de DMA la destination première de traitement excepté pour le flux « encombrants », qui lui était comptabilisé avec les filières de traitement finales. Jusqu'à présent les deux indicateurs avaient été gardés pour des raisons de suivi. En effet, l'indicateur avec la méthode *Grenelle* n'a été mis en place qu'à partir des données 2008. Or, nous étions capables de faire ce suivi depuis 2004 avec la méthode *ORDIF*. Cependant, dans un souci de simplification de la présentation des résultats, à partir de cette année nous ne présenterons plus que la méthode *Grenelle*. Les données allant de 2008 à 2013 permettent en effet déjà de se donner une bonne idée des évolutions.

¹ Remarque : Il faut rappeler ici la baisse conjoncturelle de près de 18 500 tonnes en Seine-Saint-Denis entre 2012 et 2013 sur ce flux d'encombrants collectés hors déchèterie.

Graph. 29 - Destinations de traitement des DMA en Ile-de-France en 2013 (méthode Grenelle)



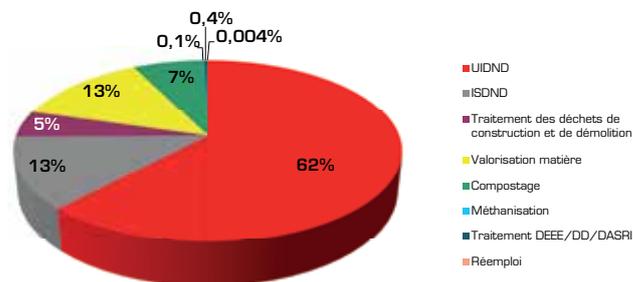
Avec la méthode *Grenelle*, on constate que 60% des DMA ont été orientés vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND). 19% d'entre eux ont d'abord été envoyés vers des centres de tri et repreneurs directs quand 9% sont allés directement en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). On notera que les déchets de construction et de démolition ne constituent que 5% des DMA collectés. Par ailleurs, 7% ont été envoyés sur des plateformes de compostage, et il s'agit principalement ici des déchets verts. Seulement 0,1% des DMA ont été orientés vers une usine de méthanisation. Le traitement des déchets spécifiques tels que les DEEE, les déchets dangereux ou encore les DASRI ne représente que 0,4% en 2013. Enfin, à partir de 2013, nous avons décidé de comptabiliser la part de déchets orientés vers des filières de réemploi. On constate que cela représente pour le moment une part infime des tonnages globaux de DMA collectés en 2013 : 0,004%.

Quid des objectifs Grenelle ?

La loi Grenelle prévoit d'orienter 45% des DMA vers des filières de recyclage à l'horizon 2015 à l'échelle nationale. En Île-de-France, en 2013, ce sont 26% des DMA qui ont été orientés vers des filières de recyclage : centres de tri, repreneurs directs, compostage et méthanisation.

Une fois les refus des centres de tri et des installations de tri-compostage pris en compte, on constate que la part de DMA traitée en incinération passe de 60% à 62%. Finalement ce sont 13% des DMA collectés en 2013 qui ont été effectivement traités dans des filières de valorisation matière à la sortie des centres de tri. La différence entre les 19% orientés et les 13% réellement valorisés s'explique principalement par le taux de refus francilien moyen des centres de tri d'encombrants (en et hors déchèterie) d'une valeur de 68% en 2013. On notera que de fait la part effectivement stockée s'élève en fait à 13%.

Graph. 30 - Traitement des DMA en Ile-de-France en 2013



Un indicateur européen commun : le DREC

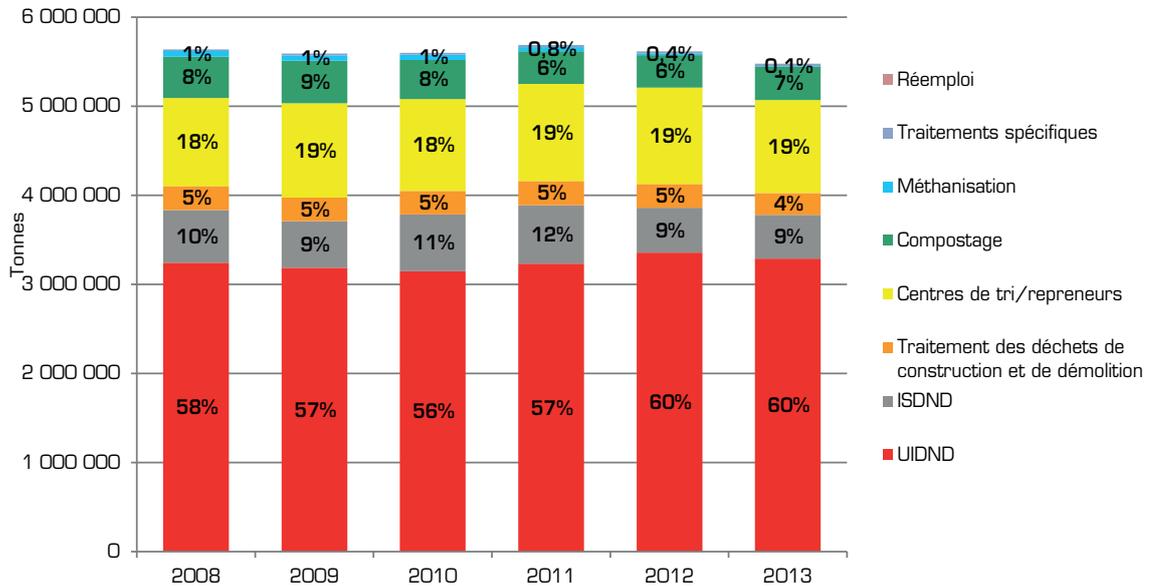
Dans ce rapport, nous avons expliqué la différence entre la destination première de traitement des différents flux de déchets et leur traitement effectif. A l'échelle européenne, il était compliqué d'obtenir des indicateurs homogènes comparables du fait de la prise en compte ou non des taux de refus de tri dans le calcul des indicateurs de recyclage. L'indicateur DREC (Direction RECYclage) est né d'une volonté de créer une méthodologie commune de comparaison des performances locales de recyclage au niveau européen. Il a été créé à l'initiative des partenaires du projet européen R4R. Le DREC englobe tous les flux de nature homogène, c'est-à-dire qui ne sont pas en mélange, et qui partent effectivement vers des filières de recyclage (repreneurs, recycleurs, négociants, etc.). Cet indicateur permet de comparer de manière non biaisée des territoires qui peuvent utiliser des process de tri différents et d'analyser les instruments les plus efficaces déployés en faveur du recyclage dans un contexte donné. En Ile-de-France en 2013, on observe donc un taux de DREC de 20,1% (valorisation matière et valorisation organique via le compostage et la méthanisation).

Pour plus d'informations :

http://www.regions4recycling.eu/R4R_toolkit/R4R_methodology

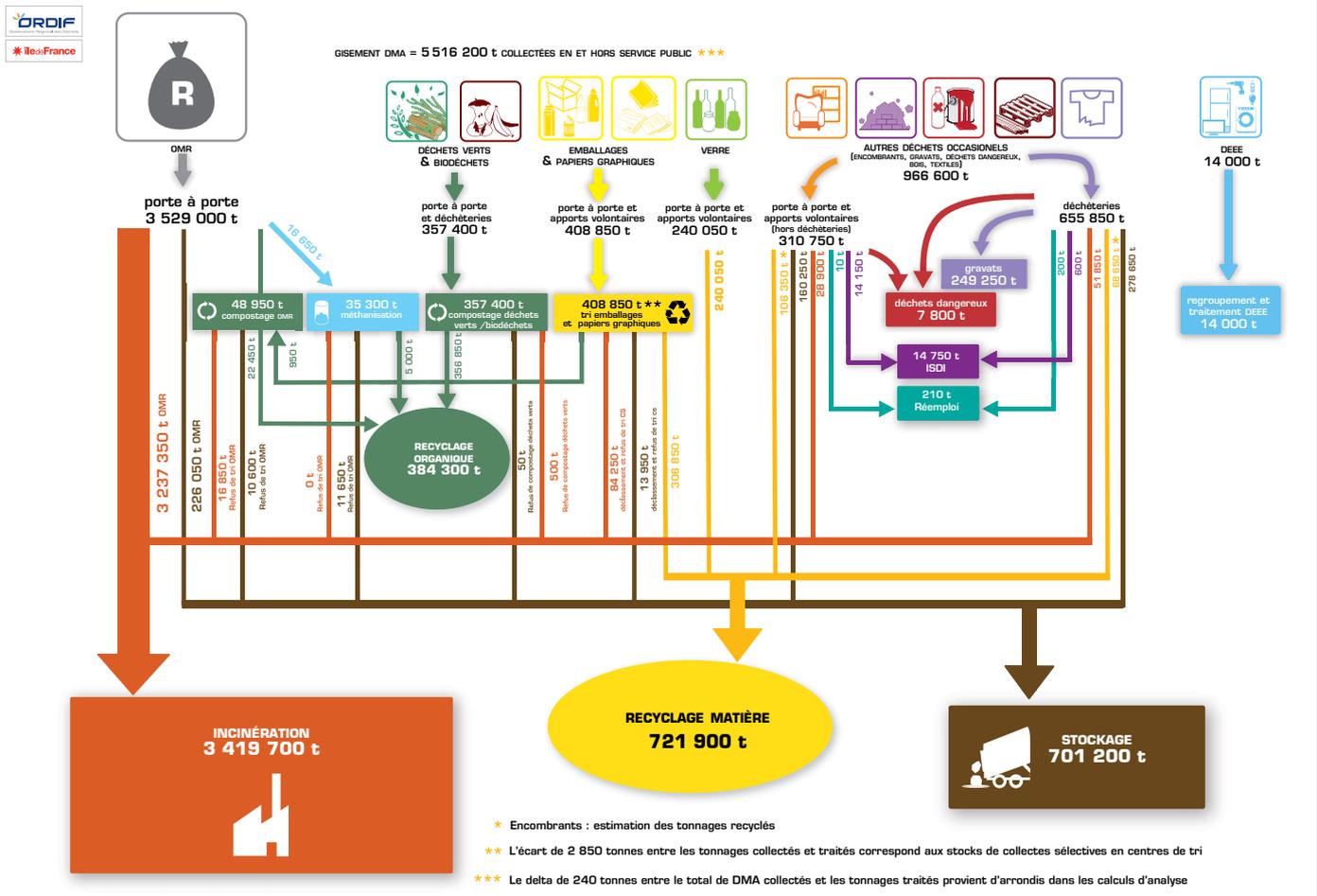
Par rapport à 2012, on ne note aucune évolution des proportions traitées via telle ou telle filière ; excepté pour la filière méthanisation qui est passée de 0,4% à 0,1% en 2013. Cette différence s'explique par le non fonctionnement de la plateforme de méthanisation pendant un semestre entier du fait d'un incident technique.

Graph. 31 - Evolution des destinations de traitement des DMA en Ile-de-France entre 2008 et 2013 (méthode Grenelle)



Depuis 2008, nous n'avons pas connu d'évolution significative des parts de DMA orientées vers chacune des filières de traitement. En effet, on constate que depuis plusieurs années 60% des DMA sont d'abord orientés vers l'incinération, 9% vers le stockage et 19% vers les centres de tri et repreneurs directs. La filière « réemploi » a été intégrée dans notre suivi à partir de l'année 2012. Pour le moment, elle ne représente qu'une part tout à fait anecdotique sur l'ensemble des tonnages de DMA collectés.

Fig. 6 - Synoptique DMA





VII

Conclusion et Annexes



VII. Conclusion

En 2013, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté **5,52 millions de tonnes** de déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la gestion du service public des déchets. En moyenne, cela représente un ratio de collecte de **462 kg/hab.** Cela constitue une baisse de 11 kg/hab. par rapport à 2012 et de 45 kg/hab. depuis 2000.

Cette **baisse** s'observe principalement **sur le flux OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) dont les quantités collectées ont diminué de **8 kg/hab.** entre 2012 et 2013, et de **102 kg/hab. depuis 2000.** S'il est difficile d'expliquer l'origine de cette baisse avec précision, plusieurs facteurs peuvent être mis en avant :

- ▶ La **prévention** d'une part peut avoir joué un rôle dans cette évolution. En effet, 76% de la population francilienne était couverte par un Programme Local de Prévention (PLP) début 2013. On ne peut toutefois pas entièrement attribuer cette baisse aux seuls PLP car le déploiement d'actions de prévention est relativement hétérogène sur le territoire, même en comparant des collectivités sous PLP. Cependant, on peut noter que de nombreuses campagnes de communication et de sensibilisation sur la prévention des déchets ont été menées ces dernières années par les collectivités franciliennes avec le soutien du conseil régional d'Île-de-France et de l'ADEME notamment. Ces campagnes peuvent – dans une mesure difficilement quantifiable – avoir favorisé une prise de conscience chez les Franciliens sur la nécessité de mieux consommer et de moins jeter ;
- ▶ La **crise économique** d'autre part est souvent mise en avant pour justifier la baisse des OMR observée depuis plusieurs années. Cette crise peut en effet avoir impacté le niveau de consommation des ménages (et donc les quantités de déchets ménagers produites et dès lors collectées) ainsi que le volume d'activité des entreprises (et donc les quantités de déchets assimilés produites). Cependant, les OMR collectées diminuent de façon continue dans le temps tandis que la crise économique est plus récente. Elle peut donc avoir impacté le volume d'OMR collectées mais il est difficile d'évaluer dans quelle proportion ;

- ▶ Enfin, on constate en comparant les différents flux de déchets ménagers collectés que si les OMR baissent depuis 13 ans, les déchets occasionnels collectés tendent eux à augmenter. Il est dès lors possible qu'il y ait eu un **détournement** des OMR vers des collectes spécifiques de déchets occasionnels notamment en déchèterie. Une part des OMR a aussi pu être détournée du périmètre de l'étude suite à la mise en place des filières REP (collectes réalisées par l'ESS ou la distribution) ou suite à la mise en place de la redevance spéciale sur certains territoires (déchets assimilés désormais collectés par des professionnels et non plus par le service public).

On a également remarqué que certaines quantités de déchets évoluent du fait de changements de méthode de comptage des déchets par les collectivités. En effet, par exemple entre 2012 et 2013, on a pu noter que près de 18 500 tonnes de déchets autrefois comptabilisés dans le flux « encombrants collectés en porte-à-porte » en avaient été extraits pour être réaffectés au flux « dépôts sauvages » géré par les collectivités et non pris en compte dans le champ des DMA. De fait, bien que l'on puisse enregistrer des baisses réelles de la quantité de déchets collectés, on remarque qu'il existe aussi des baisses conjoncturelles qui entraînent une baisse plutôt « artificielle » des tonnages collectés. Il ne s'agit pas d'une baisse des quantités produites mais d'un changement de périmètre de ces déchets.

La baisse des quantités de DMA collectées par le service public devrait se poursuivre dans les années à venir pour plusieurs raisons. D'une part, avec le **déploiement des nouvelles filières REP** – et notamment de la filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) – il est probable qu'une partie des tonnages soit détournée du service public vers des collectes exercées hors service public à travers des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et des distributeurs par exemple. D'autre part, on peut imaginer que les circuits dédiés au **réemploi** et à la **réutilisation** seront de plus en plus amenés à se développer sur les territoires. Enfin, on espère que les **programmes locaux de prévention** mis en place par les collectivités franciliennes favorisent les changements de comportement des ménages et contribuent à réduire de façon tangible la production de DMA.

Annexes

Champ des déchets concernés par l'enquête



Les données qui sont présentées dans cette étude couvrent les déchets ménagers (ordures ménagères et assimilés + déchets occasionnels) ainsi que les déchets assimilés, c'est-à-dire les déchets d'activités économiques collectés en mélange avec les déchets des ménages. Le champ de l'enquête est identifié par le cadre rouge en pointillé.

Mode opératoire

Les informations relatées dans ce document sont issues d'une enquête qui a été réalisée en 2014. Cette enquête, réalisée tous les ans par l'ORDIF, vise à évaluer la prise en charge des déchets ménagers et assimilés par le service public en Île-de-France (quantités collectées, modalités de collecte et destinations de traitement). Pour ce faire, un questionnaire d'enquête a été envoyé à chaque collectivité ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries (soit 211 collectivités pour l'année 2013). Deux syndicats ont participé à l'envoi de ce questionnaire sur les communes de leurs territoires respectifs: le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93.

Toutes les données obtenues dans les questionnaires ont été saisies sur la base de données nationale de l'ADEME appelée SINOE® (www.sinoe.org). Une fois saisies, les données ont été exploitées par l'ORDIF et les résultats ont été restitués dans cette publication.

Représentativité des réponses

89% des collectivités enquêtées ont répondu à cette enquête représentant 97% de la population francilienne. Les données manquantes ont été obtenues par les syndicats de traitement des collectivités. Lorsqu'aucune réponse n'a été transmise, ni par la collectivité, ni par le syndicat, l'ORDIF a utilisé des tonnages issus des précédentes enquêtes. Cela représente moins de 0,5% des tonnages globaux

évalués dans l'enquête. Cette démarche est loin d'être satisfaisante mais elle permet de se rapprocher du volume de DMA réellement produit sur la région en 2013.

Suivi qualité

Les données renseignées dans les questionnaires par les collectivités subissent plusieurs contrôles pour s'assurer de leur fiabilité. Un premier travail de vérification est réalisé **au moment de la saisie** des données sous SINOE® lors de la lecture du questionnaire. L'enquêteur vérifie alors que toutes les données prioritaires ont bien été renseignées (tonnages et destinations de traitement) et met à jour les services existants sous SINOE®. À l'occasion de la saisie, chacun des tonnages est comparé au tonnage correspondant de l'année précédente. Une série de **tests de cohérence** est ensuite effectuée une fois que toutes les données ont été saisies sous SINOE®. Pour ce faire, les données sont extraites de la base et contrôlées par l'enquêteur. Un croisement des données collecte et traitement est finalement réalisé dans un fichier interne afin de vérifier qu'il n'existe pas d'écarts importants entre les deux sources (questionnaires renvoyés par les collectivités enquêtées et rapports annuels d'activité des syndicats de traitement). Ce travail permet également d'affiner la connaissance des destinations de traitement des différents flux collectés car les collectivités ont parfois une vision partielle de ces informations et ne les renseignent pas entièrement dans les questionnaires.

Données de référence

Pour calculer les ratios de déchets collectés par habitant à l'échelle départementale en 2013, l'ORDIF a utilisé les populations provisoires 2013 de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) présentées dans le tableau suivant :

75 - Paris	2 241 069
77 - Seine-et-Marne	1 367 113
78 - Yvelines	1 413 564
91 - Essonne	1 247 346
92 - Hauts-de-Seine	1 594 090
93 - Seine-Saint-Denis	1 546 471
94 - Val-de-Marne	1 349 248
95 - Val-d'Oise	1 193 160
Ile-de-France	11 952 061

Pour le calcul des ratios annuels de collecte sur la période 2006-2012, l'ORDIF a utilisé les populations légales municipales (sans double compte) issues du nouveau recensement de l'INSEE. Pour les années antérieures à 2006, les ratios présentés dans ce document ont été calculés à partir de populations départementales issues des estimations de l'INSEE qui sont disponibles sur leur site internet (www.insee.fr).

Le choix de la population utilisée n'est pas sans conséquence sur le ratio de collecte des DMA. En effet, l'ORDIF a choisi en accord avec son groupe de travail d'utiliser tous les ans les populations départementales provisoires de l'INSEE correspondant à l'année de l'enquête. Lorsque début 2016 l'INSEE publiera les populations municipales légales 2013, l'ORDIF actualisera alors les ratios de collecte 2013 afin de faire concorder l'année de l'enquête avec la population légale réelle. Cette actualisation s'accompagne bien souvent d'une modification des ratios de collecte puisque l'on constate que les populations provisoires de l'INSEE sont généralement sous-estimées, ce qui entraîne une baisse du ratio de collecte d'environ 1 kg/hab. au moment de l'actualisation avec les populations municipales légales mises à jour.

Indicateurs techniques de la gestion des déchets ménagers et assimilés en 2012

Le tableau suivant reprend les indicateurs techniques servant de bilan pour la présentation du service public de gestion des déchets délivré en Île-de-France en 2013 ainsi que les évolutions observées par rapport à 2012.

	2012	2013
Nombre d'EPCL assurant la collecte (a minima des OMR)	77	79
Nombre d'EPCL assurant le traitement représentés en Ile-de-France	27	27
Tonnages de DMA collectés	5 624 000 t	5 516 200 t
Ratio par habitant de DMA collectés	473 kg/hab	462 kg/hab
Ratio par habitant d'ordures ménagères résiduelles	303 kg/hab	295 kg/hab
Ratio par habitant d'emballages (hors et en verre) et papiers graphiques	55 kg/hab	54 kg/hab
Part de DMA collectés orientés en valorisation matière et organique	26%	27%
Estimation du taux de refus des centres de tri	24,6%	24,3%
Nombre de déchèteries fixes	170	173
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèteries	65 kg/hab	66 kg/hab
Part des déchets collectés en déchèteries (hors déchets de construction et de démolition) orientés vers une filière de valorisation (énergétique, organique ou matière)	58%	55%
Mode principal de traitement des DMA	Incinération	Incinération

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2014

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2012
CA ARGENTEUIL BEZONS	Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons	95	2	132612
CA CŒUR DE SEINE	Communauté d'agglomération Cœur de Seine	92	3	55924
CA DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE	Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne	94	3	155741
CA DE LA VALLEE DE LA MARNE	Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne	94	2	65009
CA DE L'AEROPORT DU BOURGET	Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget	93	3	92396
CA DE MANTES EN YVELINES	Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines	78	35	113709
CA DES 2 RIVES DE SEINE	Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine	78	7	61903
CA DES HAUTS DE BIEVRE	Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre	91, 92	7	183747
CA DES LACS DE L'ESSONNE	Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne	91	2	58834
CA DES PORTES DE L'ESSONNE	Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne	91	5	101650
CA DU HAUT VAL DE MARNE	Communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne	94	7	105173
CA DU MONT VALERIEEN	Communauté d'agglomération du Mont Valérien	92	3	216207
CA DU PAYS DE MEAUX	Communauté d'agglomération du Pays de Meaux	77	18	85775
CA DU VAL D'ORGE	Communauté d'agglomération du Val d'Orge	91	10	135003
CA EST ENSEMBLE	Communauté d'agglomération Est Ensemble	93	9	397977
CA EVRY CENTRE ESSONNE	Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne	91	6	114416
CA GPSO	Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest	92	7	306441
CA PLAINE COMMUNE	Communauté d'agglomération Plaine Commune	93	9	407007
CA ROISSY PORTE DE France	Communauté d'agglomération Roissy Porte de France	95	17	78992
CA SEINE ESSONNE	Communauté d'agglomération Seine Essonne	91	5	66213
CA SENART VAL DE SEINE	Communauté d'agglomération Sénart Val-de-Seine	91	3	79876
CA SUD DE SEINE	Communauté d'agglomération Sud de Seine	92	4	144789
CA VAL DE BIEVRE	Communauté d'agglomération Val-de-Bievre	94	7	204395
CA VAL DE France	Communauté d'agglomération Val-de-France	95	4	139293
CA VERSAILLES GRAND PARC	Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	78, 91	15	183335
CC CHARENTON SAINT-MAURICE	Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice	94	2	44148
CC CŒUR D'YVELINES	Communauté de communes Cœur d'Yvelines	78	7	22480
CC DE LA BOUCLE DE LA SEINE	Communauté de communes de la Boucle de la Seine	78	7	170364
CC DE LA BRIE DES MORINS	Communauté de communes de la Brie des Morins	77	6	4209
CC DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	Communauté de communes de la Haute-Vallée-de-Chevreuse	78	1	6611
CC DE L'ARPAJONNAIS	Communauté de communes de l'Arpajonnais	91	1	9324
CC DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE	Communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne	91	1	24013
CC DES COTEAUX DE SEINE	Communauté de communes des Coteaux de Seine	78	3	36839
CC DES COTEAUX EN VEXIN	Communauté de communes des Coteaux en Vexin	78	2	20856
CC DES MONTS DE LA GOËLE	Communauté de communes des Monts de la Goële	77	4	5311
CC DES PLAINES ET MONTS DE France	Communauté de communes des Plaines et Monts de France	77	20	40919
CC DES PORTES DE L'ILE-DE-France	Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France	78	9	15268
CC DU PAYS CRECOIS	Communauté de communes du Pays Créçois	77	19	34980
CC DU PAYS DE BIERE	Communauté de communes du Pays de Bière	77	10	10811
CC DU PAYS DE LOURCQ	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	77	22	17611
CC DU PAYS FERTOIS	Communauté de communes du Pays Fertois	77	19	27494
CC DU PLATEAU DE LOMMOYE	Communauté de communes du Plateau de Lommoye	78	10	6531
CC DU VAL D'ESSONNE	Communauté de communes du Val d'Essonne	91	20	56576
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	Communauté de communes entre Juine et Renarde	91	9	14885
CC GALLY MAULDRE	Communauté de communes Gally Mauldre	78	4	11637
CC SEINE ECOLE	Communauté de communes Seine Ecole	77	2	15368
CC SEINE MAULDRE	Communauté de communes Seine Mauldre	78	2	13973
SAN DU VAL D'EUROPE	Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe	77	5	28341
SEAPFA	Syndicat Intercommunal d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye	93	4	172271
SEDRÉ DE LA REGION D'ETAMPES	Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes	91	19	21737
SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Auneau	91	1	3934

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2014 (suite)

SICTOM DE RAMBOUILLET	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Rambouillet	78	39	81625
SICTOM DE SENART	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sénart	77	6	62765
SICTOM DU HUREPOIX	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Hurepoix	91	47	105485
SICTOMP	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau	78	6	4057
SIEED	Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines	78	64	62004
SIEOM DE LA REGION DE BOISSY AUX CAILLES	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Région de Boissy-aux-Cailles	77	13	4978
SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan en Brie	77	40	116431
SIETREM DE LAGNY-SUR-MARNE	Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	77, 93	30	287563
SIGIDURS	Syndicat mixte pour la Gestion et l'élimination des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles	95	19	65702
SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	17	171370
SIRM DE MONTHLERY	Syndicat Interecommunal de la Région de Monthéry	91	4	24435
SIRMOTOM DE MONTEREAU	Syndicat de la Région de Montereau-fault-yonne pour le traitement des Ordures Ménagères	77	40	50652
SIROM DE MILLY LA FORET	Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères du Canton de Milly-la-Forêt	77, 91	27	22600
SITOMAP de Pithiviers	Syndicat Intercommunal pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Pithiviers	77, 91	7	6288
SIVATRU	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	11	75412
SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRE ET DES SENARTS	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerre et des Sénarts	77, 91, 94	15	172863
SMETOM (ex SICTRM) DE LA VALLEE DU LOING	Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing	77	33	50480
SMETOM GEEODE	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	98	85638
SMICTOM DE COULOMMIERS	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Coulommiers	77	54	72301
SMICTOM DE LA REGION DE FONTAINEBLEAU	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Fontainebleau	77	22	82530
SMIRTOM DU VEXIN	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	84	66197
SMITOM CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	27	121988
Syndicat AZUR	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	2	28071
Syndicat EMERAUDE	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	17	269020
Syndicat TRI ACTION	Syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés TRI ACTION	95	9	109852
Syndicat TRI-OR	Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam	95	28	84408

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2014

Communes indépendantes	Dép.	Population municipale 2012
ABLON-SUR-SEINE	94	5327
ACHERES	78	19469
AIGREMONT	78	1120
ANNET-SUR-MARNE	77	3209
ASNIERES-SUR-SEINE	92	83845
AULNAY-SOUS-BOIS	93	81899
BOIS-COLOMBES	92	28709
BOISEMONT	95	775
BONNEUIL-EN-FRANCE	95	723
BONNEUIL-SUR-MARNE	94	16439
BRY-SUR-MARNE	94	16319
CERGY	95	60528
CHAMBOURCY	78	5857
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94	75869
CHARMENTRAY	77	270
CHARNY	77	1237
CHATILLON	92	34960
CHESNAY	78	28980
CHEVILLY-LARUE	94	18786
CHILLY-MAZARIN	91	19213
CHOISY-LE-ROI	94	41507
CLAYE-SOUILLY	77	11299
CLAYES-SOUS-BOIS	78	17658
CLICHY	92	59240
CLICHY-SOUS-BOIS	93	30720
COIGNIERES	78	4384
COLOMBES	92	85357
COMPANS	77	795
CONFLANS-SAINTE-HONDRINE	78	35135
COUBRON	93	4668
COURBEVOIE	92	86854
COURDIMANCHE	95	6572
ELANCOURT	78	26488
EPINAY-SUR-ORGE	91	10285
ERAGNY	95	16914
ETANG-LA-VILLE	78	4688
FONTENAY-SOUS-BOIS	94	52998
FOURQUEUX	78	4055
FRESNES-SUR-MARNE	77	670
GAGNY	93	39172
GARENNE-COLOMBES	92	28371
GENNEVILLIERS	92	42919
GONESSE	95	26343
GRESSY	77	893
GUYANCOURT	78	28039
IVERNY	77	581
IVRY-SUR-SEINE	94	58579
JABLINES	77	660
JOINVILLE-LE-PONT	94	18020
JOUY-LE-MOUTIER	95	16371
LEVALLOIS-PERRET	92	64654
LIVRY-GARGAN	93	42699

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2014 (suite)

MAGNY-LES-HAMEAUX	78	9061
MAISONS-ALFORT	94	54186
MARCOUSSIS	91	8007
MAREIL-MARLY	78	3519
MARLY-LE-ROI	78	16600
MARNES-LA-COQUETTE	92	1634
MASSY	91	43524
MAURECOURT	78	4369
MAUREPAS	78	18907
MENUCOURT	95	5332
MESNIL-LE-ROI	78	6383
MESSY	77	1105
MITRY-MORY	77	19147
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	78	33680
MONTROUGE	92	48909
MORSANG-SUR-SEINE	91	529
MUREAUX	78	30760
NEUILLY-PLAISANCE	93	20755
NEUILLY-SUR-MARNE	93	34658
NEUILLY-SUR-SEINE	92	62021
NEUVILLE-SUR-OISE	95	2004
NOISY-LE-GRAND	93	62592
NOZAY	91	4757
ORLY	94	21628
OSNY	95	16366
PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	75	17100
PARIS 2EME ARRONDISSEMENT	75	22390
PARIS 3EME ARRONDISSEMENT	75	35991
PARIS 4EME ARRONDISSEMENT	75	27769
PARIS 5EME ARRONDISSEMENT	75	60179
PARIS 6EME ARRONDISSEMENT	75	43224
PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	75	57092
PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	75	38749
PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	75	59474
PARIS 10EME ARRONDISSEMENT	75	94474
PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	75	155006
PARIS 12EME ARRONDISSEMENT	75	144925
PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	75	182386
PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	75	141102
PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	75	238190
PARIS 16EME ARRONDISSEMENT	75	167613
PARIS 17EME ARRONDISSEMENT	75	170156
PARIS 18EME ARRONDISSEMENT	75	201374
PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	75	186116
PARIS 20EME ARRONDISSEMENT	75	197311
PAVILLONS-SOUS-BOIS	93	22331
PECQ	78	16350
PIN	77	1325
PLAISIR	78	31119
PLESSIS-AUX-BOIS	77	249
POISSY	78	37597
PONTAULT-COMBAULT	77	37631
PONTOISE	95	30164
PRECY-SUR-MARNE	77	794

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2014 (suite)

PUISEUX-PONTOISE	95	410
PUTEAUX	92	44514
RAINCY	93	13993
ROSNY-SOUS-BOIS	93	42080
RUNGIS	94	5691
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	78	39476
SAINT-MANDE	94	21846
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	94	74176
SAINT-MESMES	77	587
SAINT-OUEN-L'AUMONE	95	23470
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	91	9370
SAINTRY-SUR-SEINE	91	5193
SAULX-LES-CHARTREUX	91	5128
THIAIS	94	29422
TIGERY	91	3118
TRAPPES	78	29774
VALENTON	94	12231
VAUJOURS	93	6834
VAUREAL	95	15868
VELIZY-VILLACOUBLAY	78	21104
VERRIERE	78	5962
VILLEMOMBLE	93	28664
VILLENEUVE-LA-GARENNE	92	25725
VILLENEUVE-LE-ROI	94	19782
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94	32994
VILLEPARISIS	77	25556
VILLEPREUX	78	9927
VILLEROY	77	706
VILLEVAUDE	77	2040
VILLIERS-SUR-MARNE	94	27737
VINCENNES	94	49831
VITRY-SUR-SEINE	94	88102
VOISINS-LE-BRETONNEUX	78	11470

Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2014

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép. IDF	Nombre de communes franciliennes	Population municipale 2012
SYCTOM	«Syndicat interCommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne, L'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers»	75, 78, 92, 93, 94	103	5630539
BEAUCE GATINAIS VALORISATION	Syndicat mixte de traitement Beauce-Gâtinais-Valorisation	77, 91	40	56768
CA CERGY PONTOISE	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	78, 95	13	197187
SIDOMPE de Plaisir	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie	78, 91	105	443226
SIDRU de Saint-Germain-en-Laye	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains	78	15	213084
SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan en Brie	77	41	152889
SIETREM DE LAGNY-SUR-MARNE	Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	77, 93	30	287563
SIEVD de Rungis	Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets	94	10	216985
SIGIDURS de la région de Sarcelles	Syndicat mixte pour la Gestion et l'élimination des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles	95	42	311215
SIMACUR MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE	Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bievre pour le Chauffage Urbain	91, 92	9	245596
SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	17	171370
SIREDOM	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et des Ordures Ménagères	77, 91	129	755442
SIRM DE MONTLHERY	Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry	91	4	24435
SITREVA	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets	78, 91	87	191044
SITRU de la Boucle de la Seine	Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine	78, 92	12	303733
SIVATRU	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	10	73976
SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRE ET DES SENARTS	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerre et des Sénarts	77, 91, 94	15	172863
SMIRTOM DU VEXIN	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	84	66197
SMITDUVM de Créteil	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne	94	19	621477
SMITOM CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	67	293462
SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne	77	185	386344
SMITRIVAL	Syndicat Mixte des Installations de Tri et de Valorisation	78	65	205133
SYNDICAT AZUR	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	4	160683
SYNDICAT EMERAUDE	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	17	269020
SYNDICAT TRI ACTION	Syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés TRI ACTION	95	9	109852
SYNDICAT TRI OR	Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam	95	28	84408
SYTRADEM DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers de Montereau-Fault-Yonne	77	138	136290

Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2014

Communes indépendantes	Dép.	Population municipale 2012
MAGNY-LES-HAMEAUX	78	9 061
NOISY-LE-GRAND	93	62 592

Glossaire

- ADEME**: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AV**: Apport Volontaire
- BIFLUX**: Collecte en mélange des emballages hors verre et des papiers graphiques
- DASRI**: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DAE**: Déchets d'Activités Économiques
- DEA**: Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE**: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DMA**: Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets occasionnels)
- DDS**: Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages)
- EPCI**: Établissement Public de Coopération Intercommunal
- EPCL**: Établissement Public de Coopération Locale
- ESS**: Économie Sociale et Solidaire
- FFOM**: Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (également appelée « biodéchets »)
- GC**: Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise)
- ISDI**: Installation de Stockage de Déchets Inertes
- ISDND**: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- JRM**: Journaux-Revues-Magazines
- KG/HAB.**: kilogrammes par habitant
- MO**: Maîtrise d'ouvrage
- OMA**: Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + recyclables secs + biodéchets)
- OMR**: Ordures Ménagères Résiduelles
- RS**: Recyclables Secs
- PAP**: Porte-à-porte
- P&A**: Piles et Accumulateurs
- PPC**: Paris - Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Paris)
- PREDMA**: Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- RECYCLABLES SECS**: Emballages (en et hors verre) et papiers graphiques collectés sélectivement
- REP**: Responsabilité Élargie du Producteur
- SINOE®**: Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
- TGAP**: Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TLC**: Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures
- TRIFLUX**: Collecte séparée des emballages hors verre, des papiers graphiques et du verre
- UIDND**: Unité d'Incinération de Déchets Non Dangereux

Tables

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Liste des ressourceries ayant répondu au questionnaire de l'Observatoire pour les données 2013.....	19
TABLEAU 2 : Tonnages collectés par les 10 ressourceries répondantes.....	19
TABLEAU 3 : Liste des déchèteries franciliennes ayant mis en place un caisson dédié au réemploi en 2013.....	21
TABLEAU 4 : Quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en Île-de-France en 2013.....	26
TABLEAU 5 : Quantités d'emballages (hors verre) et de papiers graphiques collectées en Île-de-France en 2013.....	29
TABLEAU 6 : Quantités d'emballages en verre collectées en Île-de-France en 2013.....	31
TABLEAU 7 : Quantités d'ordures ménagères & assimilés collectées flux par flux en Île-de-France en 2013.....	35
TABLEAU 8 : Quantités d'ordures ménagères & assimilés collectées par département en Île-de-France en 2013.....	35
TABLEAU 9 : Quantités d'encombrants collectés hors déchèterie en 2013.....	40
TABLEAU 10 : Quantités d'encombrants collectés hors déchèterie en 2013 en se basant sur un mode de comptage similaire à celui de 2012 en Seine-Saint-Denis.....	40
TABLEAU 11 : Quantités de déchets verts collectés hors déchèterie en 2013.....	43
TABLEAU 12 : Liste des collectivités proposant un service de déchèterie mobile en 2013.....	45
TABLEAU 13 : Quantités de déchets apportées en déchèterie en Île-de-France en 2013.....	46
TABLEAU 14 : Quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France en 2013.....	48
TABLEAU 15 : Quantités de déchets ménagers & assimilés collectées en Île-de-France en 2013.....	52

TABLE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Déploiement des actions de promotion du compostage domestique en 2013 en fonction des territoires sous PLP.....	17
GRAPHIQUE 2 : Évolution du déploiement des collectivités à compétence <i>Collecte</i> ayant mis en place des actions de promotion du compostage domestique.....	17
GRAPHIQUE 3 : Évolution des quantités d'OMR collectées en Île-de-France entre 2000 et 2013 (en kg/hab./an).....	26
GRAPHIQUE 4 : Dispositifs de pré-collecte des OMR (en % de la population).....	27
GRAPHIQUE 5 : Couleur des bacs de collecte des OMR (en % de la population disposant d'un bac de collecte).....	27

GRAPHIQUE 6 : Destinations de traitement des OMR en 2013.....	27
GRAPHIQUE 7 : Traitement des OMR en 2013.....	28
GRAPHIQUE 8 : Dispositifs de pré-collecte des emballages hors verre et papiers graphiques (en % de la population.....)	30
GRAPHIQUE 9 : Couleur des bacs de collecte des emballages hors verre et papiers graphiques (en % de la population disposant d'un bac de collecte).....	30
GRAPHIQUE 10 : Évolution des quantités et des modalités de collecte des emballages (hors verre) et des papiers graphiques en Île-de-France	30
GRAPHIQUE 11 : Répartition des modes de collecte des emballages- papiers graphiques en 2013 en Île-de-France	31
GRAPHIQUE 12 : Évolution des quantités et des modalités de collecte des emballages en verre en Île-de-France	32
GRAPHIQUE 13 : Dispositifs de pré-collecte des emballages en verre (en % du nombre de collectivités répondantes et en % de la population).....	32
GRAPHIQUE 14 : Couleur des bacs de collecte du verre (en % du nombre de collectivités répondantes et en % de la population).....	33
GRAPHIQUE 15 : Évolution des ratios de collecte d'OMA en Île-de-France entre 2000 et 2013 (en kg/hab.).....	37
GRAPHIQUE 16 : Destinations de traitement des OMA en 2013.....	38
GRAPHIQUE 17 : Traitement des OMA en 2013	38
GRAPHIQUE 18 : Évolution des tonnages d'encombrants collectés hors déchèterie en Île-de-France entre 2000 et 2013	41
GRAPHIQUE 19 : Dispositifs de collecte des encombrants en porte-à-porte (en % de la population)	41
GRAPHIQUE 20 : Destinations de traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2013.....	42
GRAPHIQUE 21 : Traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2013	42
GRAPHIQUE 22 : Dispositifs de pré-collecte des déchets verts en porte-à-porte	43
GRAPHIQUE 23 : Évolution des quantités de déchets apportés en déchèterie entre 2007 et 2013 (en kg/hab./an).....	46
GRAPHIQUE 24 : Évolution des ratios de collecte des déchets occasionnels en Ile-de-France entre 2000 et 2013	49
GRAPHIQUE 25 : Destinations de traitement des déchets occasionnels en 2013.....	50
GRAPHIQUE 26 : Traitement des déchets occasionnels en 2013	50
GRAPHIQUE 27 : Ratio de collecte des DMA par département en 2013 (en kg/hab.)	53
GRAPHIQUE 28 : Évolution des tonnages de DMA collectés en Ile-de-France entre 2000 et 2013.....	55

GRAPHIQUE 29 : Destinations de traitement des DMA en Ile-de-France en 2013 (méthode <i>Grenelle</i>).....	56
GRAPHIQUE 30 : Traitement des DMA en Ile-de-France en 2013	56
GRAPHIQUE 31 : Évolution des destinations de traitement des DMA en Ile-de-France entre 2008 et 2013 (méthode Grenelle).....	57

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : Champ des déchets appréhendé par l'enquête DMA	24
FIGURE 2 : Synoptique OMR	28
FIGURE 3 : Synoptique Emballages (en et hors verre) et papiers graphiques	33
FIGURE 4 : Synoptique Déchèteries.....	47
FIGURE 5 : 462 kg de DMA collectés par habitant en 2013 en Île-de-France	52
FIGURE 6 : Synoptique DMA.....	57

TABLE DES CARTES

CARTE 1 : EPCL à compétence <i>Collecte</i> au 1 ^{er} janvier 2014.....	11
CARTE 2 : EPCL à compétence <i>Traitement</i> au 1 ^{er} janvier 2014	12
CARTE 3 : Déploiement des actions de promotion du compostage domestique et Programmes Locaux de Prévention en Île-de-France (situation au 1 ^{er} janvier 2014).....	16
CARTE 4 : Recensement des ressourceries/recycleries en Île-de-France en 2014	18
CARTE 5 : Le déploiement des zones dédiées au réemploi sur les déchèteries franciliennes en 2013	20
CARTE 6 : Territoire concerné par la collecte en porte-à-porte des biodéchets en Île-de-France	34
CARTE 7 : Évolution des ratios d'OMA collectés en Île-de-France entre 2008 et 2013.....	36
CARTE 8 : Les déchèteries en Ile-de-France au 1 ^{er} janvier 2014.....	44
CARTE 9 : Principales évolutions observées par département entre 2012 et 2013	54





ORDIF, Cité Régionale de l'Environnement,
90 avenue du Général Leclerc 93500 Pantin
Tél. : 01 83 65 40 62
contact@ordif.com - www.ordif.com